

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Quelle politique documentaire pour les Bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris ?

Anne Renoult

Sous la direction de Françoise Bérard
Directrice du Service du document et des échanges
(Ville de Paris – Bureau des bibliothèques)

Remerciements

Je remercie vivement Madame Françoise Bérard qui s'est toujours montrée confiante et disponible, ainsi qu'Alfred Caron pour son aide précieuse.

Je remercie également tous les professionnels à la Ville de Paris que j'ai pu rencontrer ou contacter, pour le temps et la confiance qu'ils m'ont accordés : Annabelle Allain, Hélène Borzykowski, Hélène Bos, Isabelle Bouchard, Frédéric Casiot, Pierre Casselle, Catherine Chauchard, Jean-François Dubos, Laure Doumens, Viviane Ezratty, Mathilde Galliussi, Jocelyne Le Darz, Annie Metz, Gilles Pierret, Alain Regnault, Sylviane Runfolà, Emmanuelle Toulet, Christine Vallat, Annick Verron.

Mes remerciements et ma reconnaissance s'adressent également à Philippe Akoun et Marie de Laubier (BnF), Noëlle Balley (Cujas), Nicolas Beudon (Carcassonne), Christophe Catanese et Sabine Lecornu (Enssib), Pierre Guinard (BmL), Jean-Philippe Lamy et Laure Lefrançois (Ministère de la Défense).

Je voudrais enfin remercier mes collègues de l'Enssib, Yohann Le Tallec, Cécile de Becdelièvre, Amandine Bellet, Catherine Blum, Carole Daffini, Séverine Forlani, Philippe Galanopoulos, Cécile Gobbo, Louis Jaubertie, Héloïse Lecomte, amateurs de poldoc, des bibliothèques parisiennes, ou des deux !

Résumé :

Au sein du réseau des bibliothèques municipales de la Ville de Paris, les bibliothèques spécialisées forment un ensemble sans équivalent de bibliothèques publiques à caractère patrimonial. Pour enrichir et mettre en valeur ce patrimoine commun, il faudrait une politique documentaire commune qui tienne compte de leur histoire, qui favorise la concertation et qui soit conçue de manière pragmatique, échelonnée et sectorielle, en lien avec la poursuite du traitement des collections et une politique des publics et des services.

Descripteurs :

Bibliothèques publiques - - Paris (France)

Bibliothèques spécialisées - - Paris (France)

Bibliothèques - - Gestion des collections - - France

Coopération entre bibliothèques - - France

Abstract :

Within the City of Paris Libraries network, the Special Libraries are a group of public libraries with no equivalent, especially thanks to their large rare collections. To develop and promote this public heritage, a shared collection development policy should be necessary. It should take into consideration history, encourage cooperation and be managed pragmatically, in relation with a global strategy of collection policy and public services.

Keywords :

Public libraries - - France - - Paris

Special libraries - - France - - Paris

Collection development (Libraries) - - France

Library cooperation - - France

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier
postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105,
USA.

Table des matières

INTRODUCTION	11
I. LE POIDS DE L'HISTOIRE.....	13
1. UN ENSEMBLE HÉTÉROGÈNE.....	13
A. <i>Aperçu des disparités</i>	13
B. <i>Un ou des types de publics ?</i>	15
2. DES HISTOIRES PARALLÈLES.....	17
A. <i>Des bibliothèques spécialisées parmi les premières bibliothèques de la Ville</i>	17
La Bibliothèque historique	17
La Bibliothèque administrative	19
La Bibliothèque Forney	20
B. <i>Deux pionnières de l'Entre-deux-guerres</i>	21
L'Heure Joyeuse	21
La Bibliothèque Marguerite Durand.....	22
C. <i>Une nouvelle génération d'établissements spécialisés dans les années 80</i>	24
Des bibliothèques spécialisées à l'écart des projets de modernisation	24
La Bilipo.....	25
Le Centre de documentation sur les métiers du livre.....	26
La Bibliothèque du Tourisme et des Voyages.....	26
La Médiathèque musicale de Paris	27
La Bibliothèque du cinéma - François Truffaut	27
3. UNE FORTE AUTONOMIE.....	28
A. <i>Des partenariats plutôt tournés vers l'extérieur</i>	28
Des partenariats divers	28
Les conventions avec la BnF	30
B. <i>Des politiques d'acquisition et de conservation longtemps propres à chaque établissement</i>	31
Des pratiques plus ou moins collégiales	31
Quelques tentatives de formalisation précoces	32
Tendance globale à l'élargissement du champ documentaire	33
II. LES ENJEUX DE LA CONCERTATION	35
1. INTÉRÊT D'UNE CONCERTATION AUTOUR DES ACQUISITIONS ET DE LA CONSERVATION	35
A. <i>Les principaux facteurs de changement</i>	35
Le catalogue commun.....	35
Des contraintes communes : saturation des espaces et stagnation budgétaire.....	36
Des situations critiques.....	36
La mission de coordination des collections patrimoniales.....	37
B. <i>Les bénéfices attendus</i>	38
Mieux se connaître et se faire connaître des tutelles, des professionnels et des publics	38
Mieux se définir et se positionner aujourd'hui et demain.....	39
Mieux évaluer l'offre documentaire et l'offre de services et les améliorer	41
C. <i>Les actions déjà entreprises et leurs limites</i>	42
Des chartes documentaires, mais quelle charte commune ?.....	42
Analyse des collections existantes. Les limites du modèle Conspectus	43

Une concertation sur les acquisitions et la conservation. Des recoupements marginaux ou pas ?.....	44
2. LES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES POLITIQUES D'ACQUISITION ET DE CONSERVATION PARTAGÉES	45
A. <i>Des collections spécialisées</i>	45
Le souci d'exhaustivité en bibliothèque spécialisée.....	45
Les domaines frontières.....	47
Les usages des collections	48
B. <i>Des collections patrimoniales</i>	49
Les acquisitions rétrospectives	49
Le patrimoine de demain	50
Le désherbage en bibliothèque patrimoniale.....	52
La question de la réorganisation des collections	54
C. <i>Des collections partiellement en réseau</i>	55
Un réseau en expansion ?	55
Problèmes de légitimité	56
III. VERS UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE PARIS.....	58
1. DES COMPLÉMENTS INDISPENSABLES	58
<i>Une enquête de publics</i>	58
<i>Le traitement documentaire et la conservation</i>	59
<i>Un schéma général d'orientation de la politique documentaire</i>	60
2. UNE DYNAMIQUE DE CONCERTATION ENTRE BSVP À INSTALLER.....	61
A. <i>Les autres voies de la coopération</i>	61
Des compétences à partager.....	61
Les expositions et animations culturelles communes	62
Une bibliothèque numérique.....	63
Valorisation des fonds par la recherche.....	64
B. <i>Des chantiers de politique documentaire à géométrie variable</i>	64
Concertation à trois	64
Des pôles documentaires	65
CONCLUSION.....	67
SOURCES	69
1. SOURCES IMPRIMÉES.....	69
2. DOCUMENTS INTERNES	69
3. ENTRETIENS	70
BIBLIOGRAPHIE	72
1. LES BIBLIOTHÈQUES SPECIALISEES DE LA VILLE DE PARIS	72
2. BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALISÉES.....	77
3. PLACE DU PATRIMOINE EN BIBLIOTHÈQUE	78
4. COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES	79
5. POLITIQUE DOCUMENTAIRE	81
TABLE DES ANNEXES	84

Liste des abréviations

ABF – Association des bibliothécaires français

BBF – Bulletin des bibliothèques de France

BnF – Bibliothèque nationale de France

BPVP - Bibliothèques de prêt de la Ville de Paris

BSVP - Bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris

BAG – Bibliothèque des arts graphiques

BAVP - Bibliothèque administrative de la Ville de Paris

BCFT - Bibliothèque du cinéma François Truffaut

BF – Bibliothèque Forney

BHVP - Bibliothèque historique de la Ville de Paris

BHJ - Bibliothèque de l'Heure Joyeuse

Bilipo - Bibliothèque des littératures policières

BMB – Bibliothèque de la Maison de Balzac

BMD - Bibliothèque Marguerite Durand

BTV - Bibliothèque du Tourisme et des Voyages

CDML - Centre des métiers du livre (CDML)

MIBS – Mission d'informatisation des bibliothèques spécialisées

MMP - Médiathèque musicale de Paris

INHA – Institut national d'histoire de l'art

PDC – Plan de développement des collections

SCD – Service commun de la documentation

SDE – Service du document et des échanges

SHD – Service historique de la Défense

SPR – Service des publics et du réseau

Introduction

Les Bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris (BSVP) forment un ensemble de bibliothèques sans équivalent en France. Ce sont des bibliothèques municipales publiques, au même titre que les bibliothèques dites « de prêt » de la Ville de Paris (BPVP).

Ces deux ensembles dépendent administrativement d'une même tutelle à la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris - le Bureau des bibliothèques et de la lecture¹ - et la frontière qui les sépare n'est pas étanche. En effet, certaines bibliothèques spécialisées appartiennent aussi au réseau des bibliothèques de prêt, d'autres prêtent une partie de leurs collections sans faire partie du réseau des bibliothèques de prêt, d'autres encore se trouvent installées dans les murs d'une médiathèque de prêt ou même y sont intégrées.

Cependant, ce qui différencie d'emblée chacune des BSVP des bibliothèques de prêt — bibliothèques généralistes à vocation encyclopédique —, c'est la nature spécialisée de leurs collections et leur dimension patrimoniale.

Selon une définition commune, une « bibliothèque spécialisée » est une bibliothèque où le spécifique est devenu le général, où la spécialité (disciplinaire, thématique) a remplacé l'offre généraliste. Plusieurs types de bibliothèques spécialisées peuvent être distingués en fonction de la nature de leurs collections et des usages présumés de celles-ci, de l'institution de rattachement ou du statut juridique, du public visé, du niveau de spécialisation, etc. Il y a donc des bibliothèques spécialisées plus ou moins spécialisées, des bibliothèques spécialisées à plus ou moins forte dimension patrimoniale, des bibliothèques spécialisées plus ou moins ouvertes au public².

Chaque bibliothèque « spécialisée » de la Ville de Paris s'est développée autour d'une ou plusieurs thématiques initiales :

- Histoire de Paris à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP)
- Administration publique à la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris (BAVP)
- Arts appliqués et arts graphiques à la Bibliothèque Forney (BF)
- Littérature pour la jeunesse à la Bibliothèque de l'Heure Joyeuse (BHJ)
- Histoire des femmes et des féminismes à la Bibliothèque Marguerite Durand (BMD)
- Métiers du livre au Centre de documentation sur les métiers du livre (CDML)
- Littératures policières à la Bibliothèque des littératures policières (Bilipo)
- Musique à la Médiathèque musicale de Paris (MMP)
- Tourisme à la Bibliothèque du Tourisme et des Voyages (BTV)
- Cinéma à la Bibliothèque du cinéma - François Truffaut (BCFT)

Réunies institutionnellement sous une même appellation, ces dix BSVP ont joui dans les faits d'une très forte autonomie. Si, depuis longtemps déjà, les bibliothèques de prêt à Paris ont été pensées et réorganisées selon une logique de réseau, les BVSP n'ont pas, jusqu'à une période récente, fait l'objet d'une telle réflexion organisationnelle. Leur informatisation a été plus tardive et elles ne disposent que depuis peu d'un catalogue commun. Aujourd'hui, dans un contexte d'inflation documentaire, de restriction budgétaire et de saturation des magasins,

¹ Le Bureau appartient à la sous-direction de l'Éducation artistique et des pratiques culturelles. Il comporte deux services bibliothéconomiques : le SDE (Service du Document et des Échanges) et le SPR (Service des Publics et du Réseau), ainsi qu'un Service de l'action administrative et l'Inspection des bibliothèques.

² Le *Répertoire des bibliothèques spécialisées françaises*, résultat d'une enquête menée à l'initiative de l'ABF et sous la direction de Maud Espérou, n'a pas été remis à jour depuis dix ans. En 1999, il recensait 1 240 établissements.

les BSVP sont incitées à travailler ensemble sur leur politique documentaire respective et sur une politique documentaire commune, c'est-à-dire sur l'ensemble des mesures et des moyens visant à organiser et à rationaliser leur offre documentaire, à leur propre échelle et à l'échelle du « réseau ». En plus d'un meilleur service rendu aux usagers, des gains de place et des économies budgétaires sont escomptés d'une gestion concertée des collections et de la mise en œuvre de plans d'acquisition et de conservation partagées.

Cette démarche est assurément un défi compte tenu de la tradition d'autonomie de ces bibliothèques et de leur hétérogénéité. Comment dépasser une simple juxtaposition de politiques documentaires d'établissement ? Comment définir une politique documentaire commune aux BSVP sans porter atteinte à l'identité et à l'héritage original de chacune ?

Depuis une quinzaine d'années en France, que ce soit en bibliothèque municipale, en bibliothèque spécialisée d'étude et de recherche, en bibliothèque universitaire, la formalisation de la politique documentaire est apparue aux établissements comme une nécessité ou leur a été imposée comme un impératif, non seulement pour défendre leur budget auprès de leurs tutelles, mais aussi en interne, comme un outil de gestion et d'aide à la décision dans un contexte documentaire en pleine évolution. Deux outils principaux de politiques documentaires se sont particulièrement répandus : la charte documentaire et le plan de développement des collections. La mise en œuvre de tels outils est d'actualité depuis janvier 2009 dans les BSVP. Celles-ci s'interrogent sur leur pertinence et leur possible adaptation à leurs spécificités : à la fois bibliothèques publiques et bibliothèques spécialisées d'étude et de recherche, bibliothèques de prêt et bibliothèques de conservation à forte dimension patrimoniale, les BSVP sont atypiques.

Quelle politique documentaire les BSVP peuvent-elles définir et mettre en œuvre ? Une telle démarche bibliothéconomique suppose de s'interroger sur l'histoire, la nature, les missions, l'image et l'identité des BSVP. Quelles sont leurs spécificités ? Quels sont leurs publics ? Quels sont leurs atouts et leurs faiblesses compte tenu de leur environnement documentaire ? Peuvent-elles travailler ensemble et quel intérêt auraient-elles à le faire ? Devraient-elles tenter de former à Paris un réseau documentaire spécialisé, à caractère patrimonial ? Pour répondre à quels besoins ? A quelles missions ? Et avec quels moyens ? Dans quelle mesure leurs fonds documentaires se recoupent-ils ou sont-ils complémentaires ? Peut-on envisager des transferts ou une réorganisation des collections sans toucher à l'identité des établissements ?

Des réponses données à ces questions dépend la définition d'une politique documentaire commune aux BSVP cohérente et fédératrice. Il n'était pas de notre ressort de définir le contenu de cette politique mais seulement d'explorer les conditions nécessaires à sa mise en œuvre. L'étude de l'histoire, l'analyse de l'activité, de l'environnement, des évolutions en cours, des expériences menées ailleurs, ainsi que le recueil des témoignages des principaux acteurs, nous ont permis d'approfondir trois d'entre elles.

La première est de tenir compte de l'histoire de ces établissements et de leurs héritages, en termes de collections mais aussi de pratiques professionnelles.

La deuxième est de ne pas sous-estimer les enjeux de la concertation, non seulement les bénéfiques à retirer mais aussi les difficultés soulevées à la fois pratiques et théoriques.

Enfin, la troisième condition est d'encourager la coopération entre BSVP, et donc de donner un sens au « réseau » des BSVP.

I. Le poids de l'histoire

La notion de « politique documentaire » s'est progressivement imposée dans le paysage des bibliothèques françaises. Dès 1991, le Conseil supérieur des bibliothèques préconisait que chaque établissement élabore et publie « la politique de développement de ses collections et de ses services en concertation avec les bibliothèques proches ou apparentées¹ ». Douze ans plus tard, en 2003, le code de déontologie du bibliothécaire adopté par l'ABF rappelle, à la manière d'une évidence, que « la définition de la politique documentaire, déléguée au bibliothécaire, est précisée dans une charte, validée par la tutelle ».

Pourtant, formaliser une politique documentaire n'est pas chose facile et ce d'autant plus qu'après s'être tout d'abord concentrées sur les acquisitions, les politiques documentaires s'exercent aussi désormais sur la conservation, la communication et la valorisation des collections. Elles concernent aussi bien la sélection des documents que la production de contenus documentaires, la gestion des collections et de leur développement et leur médiation auprès des usagers. Dans son dernier ouvrage consacré à la question, Bertrand Calenge propose une acception large de la politique documentaire comme « un ensemble cohérent de décisions et de processus relatifs à l'accroissement, à la mise en ordre et en valeur, à la communication et à la conservation de collections, dans le cadre de missions particulières à la bibliothèque, et à la poursuite d'objectifs socioculturels et socio-éducatifs assignés à cette collection² ».

Qu'en est-il à Paris, dans les bibliothèques municipales ? Où en sont la réflexion et les pratiques des bibliothèques spécialisées à ce sujet ? Dans quelle histoire et quel environnement les tentatives actuelles de coordination des politiques documentaires s'inscrivent-elles ?

Qu'on l'aborde par le biais des collections ou des pratiques professionnelles, l'ensemble des BSVP se caractérise par son hétérogénéité, son histoire institutionnelle singulière, et la forte autonomie relative de chaque établissement.

1. UN ENSEMBLE HÉTÉROGÈNE

Les réseaux ou associations de bibliothèques spécialisées les plus connus se caractérisent par une thématique commune (bibliothèques de mathématiques, bibliothèque d'écoles de commerce, bibliothèques d'art, etc.). Les BSVP au contraire ont des spécialités différentes. Ce qui frappe d'emblée en étudiant ces bibliothèques, c'est l'ampleur de leurs différences, dans tous les domaines.

A. Aperçu des disparités

Les BSVP forment un ensemble de dix bibliothèques très différentes les unes des autres. Cette hétérogénéité est générée par leurs spécialités respectives, mais aussi par leurs différences de statut et d'ancienneté.

¹ Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991, article 7.

² B. CALENGE, *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*, Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 2008, p. 77.

Si l'on examine le **statut** de chaque BSVP par rapport au réseau de lecture publique, trois types d'établissement apparaissent :

- Des bibliothèques entièrement spécialisées (BA, BH, BF, BMD, Bilipo, BCFT),
- Des bibliothèques mixtes, à la fois bibliothèques du réseau de prêt et bibliothèques spécialisées (MMP, BHJ),
- Des bibliothèques ou « fonds spécialisés » situés dans des établissements de lecture publique (BTV, CMDL).

Une autre façon plus simple d'appréhender cet ensemble hétérogène est d'y voir deux générations de bibliothèques :

- La plus ancienne regroupe des bibliothèques ouvertes au 19^e siècle (BAVP, BHVP, BFAG) ou au début du 20^e siècle (BHJ et BMD).
- La plus jeune rassemble des bibliothèques ouvertes au cours des trente dernières années (Bilipo, MMP, CDML, BTV, BCFT).

Cette différence d'ancienneté a des conséquences sur l'âge des collections, sur leur perception en interne et à l'extérieur, sur les liens entretenus avec la lecture publique, et les missions que ces établissements s'assignent.

Ces différences structurelles se déclinent à plusieurs niveaux : au niveau des espaces, des personnels, des collections, des publics et des services¹.

Si l'on regarde les **lieux**, ils n'ont rien à voir entre eux. Alors que les établissements de prêt, d'un arrondissement à l'autre, ont une certaine parenté (architecture moderne, signalétique, mobilier, etc.), les bibliothèques spécialisées n'ont pas ce même air de famille. La BAVP, la BHVP et Forney sont installées dans des bâtiments classés ou inscrits au titre des Monuments historiques². A l'inverse, la toute nouvelle Bibliothèque du cinéma est l'œuvre d'un architecte contemporain³ qui l'a conçue sur un plateau unique entièrement décroissant. La plupart des établissements se trouvent dans des locaux modernes mais vieillissants, malgré quelques travaux de rénovation récents (BMD, BTV) ou en cours (MMP).

La **superficie** varie considérablement d'une bibliothèque à l'autre. La BHVP est la plus grande. L'hôtel d'Angoulême Lamoignon où elle se trouve remonte au 16^e siècle et s'étend sur plus de 4 500 m². La BCFT fait 1200 m². La Bilipo dispose de 720 m², le CDML, d'une centaine. Les conditions d'accueil du public (salles de lecture, accès handicapés, etc.) sont disparates. Pour ce qui est du nombre de **places assises offertes au public**, en comptant les postes informatiques, il est sans commune mesure : le CDML en propose 12, la BFCT, 70, la BHVP, 104, et Forney, 186.

La taille des **équipes** varie elle aussi. La plus grosse est celle de Forney avec 61 agents. Viennent ensuite la BH et la BA avec 40 agents chacune, et la MMP avec 30 agents non exclusivement dédiés aux fonds spécialisés (Documentation musicale et archives sonores). La Bibliothèque du cinéma représente une équipe de taille moyenne avec 15 personnes, comme l'Heure Joyeuse (13 personnes dont une seulement s'occupe du Fonds historique). Enfin, il y a les toutes petites équipes : la Bilipo et la BMD avec 7 personnes chacune, la BTV avec 5 personnes et le CTML avec 3 personnes.

Le **volume des collections** conservées n'a rien à voir d'un établissement à l'autre. Pour ne considérer que les monographies, leur nombre est estimé à plus de 600 000 à la BH, environ

¹ Cf. Annexe 2.

² Citons par exemple la salle de lecture de la BAVP, œuvre de l'architecte Édouard Deperthes, inscrite depuis 1988 à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Structure métallique habillée de boiseries, typique de l'architecture des bibliothèques de la fin du 19^e siècle, elle a été restaurée en 1993.

³ Anouk Legendre et le cabinet d'architecture X-TU.

530 000 à la BA, 35 000 à la BTV et seulement 7 000 au CDML. Tous ces ouvrages ne sont pas de même **nature** et ne sont pas destinés au même **usage** (prêt / consultation sur place).

Toutes les BSVP conservent d'autres documents que des livres imprimés (périodiques, manuscrits, archives, dessins, estampes, affiches, photographies, cartes et plans, microformes, CD, DVD, etc.) mais certaines ont une plus grande **variété de supports** à gérer¹. Tel est le cas en particulier à la Bibliothèque Forney, qui possède quantité de collections singulières (papiers peints, *ephemera*, etc.)².

Les **collections patrimoniales** y occupent une place plus ou moins importante. La BCFT en a peu mais n'exclut pas de les enrichir. Le CDML n'a qu'une poignée d'ouvrages anciens et ne souhaite pas en acquérir davantage. Le patrimoine est en revanche au cœur des collections de la BH, de la BA, de Forney, de la BMD, de la Bilipo. Il représente un segment bien identifié des collections de la BHJ (Fonds historique), de la MMP (Archives sonores) et de la BTV. **La consultation de ces collections patrimoniales** est inégalement sollicitée. La BTV communique sur l'année une centaine de documents issus du fonds ancien par mois, tandis que Forney en communique en moyenne plus de 300.

Les BSVP disposent d'un catalogue informatisé commun (*Portfolio*). Cependant, trois d'entre elles (la BTV, la BHJ et la MMP) procèdent à **deux catalogages** : leurs fonds anciens sont catalogués dans *Portfolio* tandis que leurs fonds en prêt le sont dans *V-smart*, le SIGB des Bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.

Jusqu'à une date récente, il y avait une carte de lecteur propre à chaque bibliothèque spécialisée. Les BSVP ont **des jours et des horaires d'ouverture** différents. La BA est ouverte le lundi mais pas le samedi ; la BH l'est du lundi au samedi. Les autres sont ouvertes du mardi au samedi, la BCFT étant également ouverte le dimanche. Les horaires d'ouverture au public vont du simple au double (20h à la BMD, 48h à la BH).

Une partie des fonds courants de la BF, de la BTV, de la BHJ, de la MMP, du CDML est disponible pour le **prêt à domicile**. La BAVP prête également des ouvrages aux administrateurs et élus de l'Hôtel de Ville. Les autres bibliothèques n'autorisent que la **consultation sur place**. Sauf à la BCFT et au CDML, où l'essentiel des documents est en **libre accès**, la plupart des documents communiqués dans les autres bibliothèques sont rangés en **magasins**.

Certains établissements ont une **programmation d'expositions et d'animations** soutenues tandis que d'autres moins.

Ceci n'est qu'un aperçu des principales disparités entre BSVP. On perçoit d'emblée les difficultés que ces disparités peuvent engendrer quand on entend mener des projets ou des actions communes.

B. Un ou des types de publics ?

Les BSVP connaissent mal leurs publics respectifs et leurs usages faute de moyens de mesure satisfaisants. Les principales données statistiques dont les BSVP disposent concernent :

- La **fréquentation** : nombre de visiteurs dans l'année, nombre moyen de visiteurs par jour
- Les **lecteurs actifs** : le nombre de nouveaux inscrits, nombre de validations (désormais, le détenteur de la carte BSVP n'a plus besoin de s'inscrire en allant dans d'autres BSVP), le nombre de laissez-passer temporaires

¹ Cf. Annexe 3.

² F. CASIOT, « Les collections singulières de la bibliothèque Forney », *BBF*, 2007, n° 4, p. 55-60.

- La **composition** du public, au niveau du réseau, par âge, sexe, lieu de résidence, et catégorie socioprofessionnelle.

La comparaison de ces indicateurs n'est pas toujours possible d'un établissement à l'autre. Il arrive qu'ils ne soient pas construits partout de la même façon ou encore qu'ils ne soient pas opératoires pour tous les établissements. Par exemple, des usagers de la BTV peuvent avoir pris leur inscription au bureau d'inscription de la Bibliothèque Trocadéro et dans ce cas, ils ne pas comptés par le même SIGB. A la MMP, il faudrait pouvoir distinguer les entrées pour la partie réellement spécialisée du fonds – Archives sonores et Documentation musicale – des entrées pour la médiathèque de prêt.

Cependant, en termes de **fréquentation**, une différence très nette apparaît entre un « gros » établissement comme la BF par exemple, qui aurait reçu en 2008 une moyenne de 500 visiteurs par jour (expositions et salle de lecture) et des « petits » comme la BMD, la Bilipo ou la BTV qui en comptabilisent une dizaine.

Sur la période 2000-2007¹, en prenant en compte l'ensemble des activités (entrées, consultation sur place, visites des expositions, prêt) et après pondération corrigeant les fermetures, la fréquentation était stable voire plutôt orientée à la hausse à la Bilipo, à la BMD, à la BTV, à la MMP (Documentation et Archives sonores), au CDML et à la Bibliothèque du cinéma. La tendance était en revanche à la baisse à la BHVP, à la BF, et dans une moindre mesure à la BAVP.

Globalement, le public des BSVP présente certaines caractéristiques communes : en moyenne, il est parisien, il est jeune (moins de 35 ans), il est étudiant. C'était déjà le cas en 1996². Les inscrits habitaient à 69% à Paris, à 28% dans la région parisienne. 65% des inscrits étaient des femmes. 60% avait moins de 35 ans. La majorité était étudiante (60,5% à la BMD, 53,2% à la BF par exemple). En dehors des étudiants, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée était celle des cadres et professions intellectuelles supérieures. Les inscrits fréquentaient d'autres bibliothèques parisiennes, et parfois des bibliothèques de prêt de Paris. Leurs recherches documentaires étaient en général précises et spécialisées, correspondant bien aux domaines couverts par ces bibliothèques.

Que ces caractéristiques n'aient pas changé depuis plus de dix ans n'est guère surprenant. Il serait important de pouvoir aller plus loin dans l'analyse de cette composition et de préciser le profil sociologique et les usages des publics de chaque BSVP. Toutes accueillent des étudiants par exemple. Mais toutes n'en accueillent pas dans la même proportion et ces étudiants ne viennent pas des mêmes filières, ne sont pas à la même étape de leur cursus, ne travaillent pas de la même manière sur les collections (étude, recherche, préparation de concours...).

A force de renseigner les usagers, les équipes se sont forgé une idée plus précise de leurs publics, et notamment de leur public non étudiant, professionnels ou simples amateurs. Le CDML a par exemple repéré un public d'écrivains en herbe ; la BCFT, un public qui fréquente aussi le Forum des images et les cinémas UGC voisins ; la MMP, des professeurs de conservatoire ; la Bilipo, des scénaristes ; Forney, un public passionné de collectionneurs.

On peut penser aussi que les raisons de ne pas venir dans un établissement ne sont pas du même ordre selon l'établissement : qualité de l'accueil, horaires d'ouverture, services proposés (prêt, service de reproduction, etc.), services perturbés (travaux, communication différée, fermeture).

¹ Cf. Rapport de l'inspecteur des bibliothèques de la Ville de Paris Jean.-Claude Utard sur les BSVP en 2008.

² Cf. *Rapport d'activité. Bibliothèques de la Ville de Paris*, Paris : Direction des affaires culturelles, 1996.

2. DES HISTOIRES PARALLÈLES

Presque toutes les BSVP sont des bibliothèques héritées, reçues en legs par la Ville, dont les orientations originelles ont parfois évolué avec le temps. Elles ont vu le jour avec le soutien de leur tutelle mais sans entrer dans un schéma directeur pensé par elle. Cette histoire institutionnelle explique à la fois l'hétérogénéité des établissements et leur forte tradition d'autonomie.

A. Des bibliothèques spécialisées parmi les premières bibliothèques de la Ville

La première bibliothèque ouverte au public par la municipalité était une bibliothèque spécialisée. En 1763 en effet, elle avait mis à disposition du public la bibliothèque personnelle que lui avait léguée à cette intention Antoine Moriau, procureur du Roi et de la Ville de Paris. Cette bibliothèque, située à l'hôtel Lamoignon et spécialisée dans l'histoire de Paris, s'était par la suite enrichie des ouvrages rassemblés au greffe de l'Hôtel de Ville par le prévôt des Marchands Michel Etienne Turgot entre 1740 et 1759, ainsi que de dons qui ne s'étaient pas limités à l'histoire parisienne. Cette première bibliothèque communale fut confisquée à la Révolution au profit de la bibliothèque de l'Institut de France.

Paris se dota d'une nouvelle bibliothèque dès 1804 et l'installa dans l'Hôtel de Ville en 1847. Sous le Second Empire, elle devint une immense bibliothèque encyclopédique. L'incendie de la Commune du 24 mai 1871 la réduisit en cendres. Pour remplacer la bibliothèque disparue, la Ville décida alors de créer non pas un, mais deux établissements : d'une part, une bibliothèque située à l'Hôtel de Ville pour répondre aux besoins en documentation de l'administration, et d'autre part, une bibliothèque historique, publique et spécialement consacrée à l'histoire de Paris, à l'hôtel Carnavalet.

La Bibliothèque historique

La Bibliothèque historique fut constituée à partir de la collection personnelle que le bibliophile Jules Cousin¹ donna à la Ville après l'incendie de 1871. Cette collection initiale de 6 000 **livres** et 10 000 **estampes** fut installée à l'hôtel Carnavalet et enrichie sous la direction de Cousin, qui laissa, à sa retraite en 1893, un fonds de 100 000 volumes.

Ses acquisitions se limitaient à l'histoire de Paris, mais sous tous ses aspects : histoires et dictionnaires, guides, annuaires, monographies d'édifices, de quartiers, de rue, traités d'architecture, armoriaux, généalogies, histoire des églises, histoire de la société, des métiers et des industries, histoire de l'administration de la ville (approvisionnement, eau, bois, voirie, égouts, règlements d'urbanisme, foires et marchés), histoire de l'art et de la littérature, etc. Sur l'histoire politique, il acquit également des gazettes et des périodiques, des actes royaux, des libelles publiés dans les périodes troublées : des mazarinades et des brochures révolutionnaires notamment. Il accrut la collection de **cartes et plans**, ainsi que le fonds de **manuscrits** : il créa un fonds très divers de pièces pouvant être une source pour l'histoire de Paris jusqu'au 19^e siècle : terriers, recueils de chansons, copies d'actes du Parlement, archives de collèges, correspondances, actes notariés, papiers d'érudits, etc.

Sur la **période révolutionnaire**, la BHVP possède la collection la plus importante après celles de la Bibliothèque nationale et du *British Museum*, grâce à deux dons importants : la collection Alfred de Liesville (1881) et la collection Leopold Delisle (1899). La première

¹ Jules Cousin (1830-1899) fut bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal de 1856 à 1870, avant de poser sa candidature à la bibliothèque de l'Hôtel de Ville.

comptait 30 000 brochures et 15 000 estampes. La seconde, 25 000 brochures provenant des doubles du *British Museum*¹.

De cette première époque, date aussi l'entrée de 1 169 lettres de Voltaire, décidée par le successeur de Cousin. Elle marque le début de la collecte des **manuscrits littéraires** à la BHVP².

En **1898**, la BHVP quitta l'hôtel Carnavalet en laissant une partie de ses collections au Musée³, en particulier les estampes parisiennes et des photographies. La bibliothèque emménagea dans l'hôtel contigu (Le Peletier de Saint-Fargeau) où les collections s'accrurent continûment.

Dès avant la Première Guerre mondiale, des orientations majeures furent prises. On créa un **fonds Actualités**, rassemblant toutes les feuilles volantes, tracts, affichettes, coupures de presses, prospectus, témoins de la vie quotidienne des Parisiens. Sur le plan iconographique, on note la constitution d'une collection de **cartes postales**, qui compte aujourd'hui environ 200 000 pièces⁴, et le développement du fonds de **photographies**, aujourd'hui l'un des plus importants fonds de photographies anciennes à Paris après la BnF et le Musée d'Orsay⁵. Enfin, une exposition sur un point de l'histoire de Paris fut organisée chaque année entre 1906 et 1913. La BHVP renouera dans les années 70 avec cet **effort soutenu d'expositions** pour le public. Une autre décision importante, prise en 1942, engagea la BHVP pour plusieurs années : la décision de dépouiller de la presse pour recenser tous les **articles relatifs à Paris**. Cette œuvre bibliographique compte aujourd'hui près de 150 000 références, disponibles dans un fichier papier jusqu'en 2002. Le dépouillement se poursuit dans le catalogue informatisé.

En 1969, lorsque la bibliothèque fut installée dans l'hôtel d'Angoulême-Lamoignon, les collections étaient estimées à 400 000 volumes. La BHVP accueille depuis cette date la **Bibliothèque de mises en scène et de documentation théâtrale**, fondée en 1911 et reconnue d'utilité publique en 1924, que gère l'Association de la Régie Théâtrale (ART). Elle contient des ouvrages, des relevés de mises en scènes originales, des notes de travail, des correspondances, des conduites de régie, des maquettes de décors et de costumes planes ou en volumes, des photos de scènes, des programmes, des illustrations, des affiches, des coupures de presse.

La volonté d'enrichir le patrimoine de la bibliothèque a marqué l'action des directeurs qui se sont succédés de 1969 à 2008 et qui ont accepté beaucoup de dons. Le traitement et le catalogue n'ont pas suivi le rythme des acquisitions⁶.

Aujourd'hui, la BHVP posséderait 600 000 livres imprimés et 5 000 titres de périodiques. L'ensemble de ses collections est estimé à 2 millions de documents⁷.

¹ D'autres périodes de l'histoire contemporaine sont particulièrement bien documentées à la BHVP : la Commune et l'affaire Dreyfus (collection Ochs).

² La BHVP s'est enrichie de nombreux fonds littéraires avant la Seconde Guerre mondiale (papiers Michelet, Flaubert, Anatole France, etc.) et depuis (fonds George Sand, Jules Claretie, André Rouveyre, Jean Cocteau, Victor de Laprade bibliothèque d'Apollinaire, etc.). Ces fonds sont complétés par des papiers d'érudits comme Philorète Chasles (spécialiste de littérature anglaise) ou Claude Pichois (spécialiste de Baudelaire).

³ Le Musée Carnavalet abrite des collections complémentaires de la BHVP : objets, tableaux, gravures ayant trait à l'histoire de Paris, ainsi que des photographies et des estampes.

⁴ *Audit de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris*. Rapport n° 07-22, juillet 2008, p. 6.

⁵ Ce fonds comprend des œuvres sur Paris de nombreux photographes, tels Atget, Marville, Vigneau, Pottier, Lansiaux, Doisneau ou René-Jacques, ainsi que les 70 000 épreuves du concours organisé par la FNAC *C'était Paris en 1970*. La BHVP a aussi acquis le fonds Zucca (25 000 épreuves) et le fonds du journal *France-Soir* (300 000 épreuves, 400 000 négatifs).

⁶ Exemples de dons non traités, non catalogués : Fonds Berthier de Sauvigny (Intendant de Paris de 1776 à 1789), fonds Anatole France, fonds de l'illustrateur Philippe Jullian, fonds de la poétesse Gisèle Prassinos, fonds Madeleine Vionnet.

⁷ *Nota Bene* : Sauf mention particulière, les évaluations chiffrées du volume des collections en 2009 proviennent des chartes documentaires des établissements rédigées en 2009. Ces évaluations ne correspondent pas toujours à celles affichées sur le site Paris.fr, ni à celles renseignées dans le CCFr.

La Bibliothèque administrative

La Bibliothèque administrative ouvrit en 1890 au cinquième étage du nouvel Hôtel de Ville. Elle avait disposé d'un budget commun avec la BHVP dès 1873 et d'un budget propre à partir de 1880. Elle avait occupé différents lieux avant de trouver son emplacement définitif.

En 1899, les collections étaient estimées à 52 600 volumes pour les seuls imprimés. Pour répondre aux besoins de l'administration, les collections avaient un caractère encyclopédique. À l'exception des sciences exactes et appliquées, de la philosophie et de la littérature, tous les domaines de la connaissance étaient couverts, à commencer par **les sciences et l'histoire de l'administration, le droit (public), la législation française**, l'économie, les finances publiques, les statistiques, l'histoire politique, économique et sociale de la France.

Les collections s'étaient enrichies par achats mais aussi par dons et échanges, notamment pour les **publications officielles**. La BAVP avait non seulement collecté les publications officielles parisiennes, mais aussi celles de l'État, des collectivités locales et des colonies, ainsi que les publications nationales et locales de plusieurs pays (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie, Pays slaves, Espagne, Amérique latine, etc.) En 1878, la BAVP avait été organisée à cet effet en deux sections : l'une française, l'autre étrangère. En 1879, la section étrangère comptait 15 000 volumes, dont le fleuron était la collection américaine d'Alexandre Vattemare. La section se développa jusqu'au milieu du 20^e siècle jusqu'à compter 40 000 volumes.

La BAVP possède aussi une collection de **manuscrits** (2 250 volumes), datant des 19^e-20^e siècles, provenant d'élus et de fonctionnaires parisiens, d'hommes politiques et d'administrateurs français principalement.

Les **collections iconographiques** sont également très riches : beaucoup de dessins d'architecture – environ 10 000 dont la plupart datent des années 1855-1900 (fonds Gabriel Davioud, Ulysse Gravigny, Édouard Deperthes, etc.) – et un fonds de photographies anciennes (environ 10 000 également) sur Paris et les travaux qui l'ont transformé.

La BAVP changea plusieurs fois de tutelle. Le fait d'être le plus souvent rattachée à l'échelon administratif le plus élevé de l'administration parisienne et de ne pas être ouverte au public, la singularisa pendant longtemps des autres bibliothèques municipales. Elle fut définitivement rattachée à la Direction des affaires culturelles en 1961, mais ne fut ouverte au public extérieur sans restriction qu'en 1985. Son public prioritaire reste les élus et les fonctionnaires de la Ville, et ce, d'autant plus que depuis 1977, la charge spécifique du service de documentation de l'Hôtel de Ville lui incombe. Il doit répondre aux demandes spécifiques et pressantes de tous les services de la Mairie de Paris : Cabinet du Maire, Secrétariat général, Mairies d'arrondissement, Préfecture.

Aujourd'hui, ses collections sont estimées à 550 000 ouvrages imprimés et 3 000 titres de périodiques (dont 760 vivants).

Ni l'Administrative, ni l'Historique ne jouèrent par la suite le rôle de bibliothèque centrale pour les bibliothèques municipales parisiennes, la première parce qu'elle était d'abord au service de l'administration et non de la population parisienne dans son ensemble, et la seconde parce qu'elle devint, bien qu'en principe largement ouverte au public, une bibliothèque d'étude spécialisée sur le modèle des bibliothèques savantes. La BH joua le rôle d'un « fonds local » un peu particulier compte tenu de son ampleur. Les bibliothèques de prêt ont souvent développé des fonds locaux de proximité pour répondre aux demandes des habitants de leur quartier.

La Bibliothèque Forney

La fondation de la Bibliothèque Forney participe du développement de la lecture publique à Paris à la fin du 19^e siècle. Celui-ci commença officiellement en 1865 quand le maire du XI^e arrondissement ouvrit une bibliothèque publique dans sa mairie et reçut de la Ville une subvention pour la faire fonctionner. Il existait déjà dans la capitale des bibliothèques populaires, mais elles étaient le fruit d'initiatives privées et de sociétés de bienfaisance¹.

L'initiative de la mairie du XI^e fut bientôt imitée par d'autres mairies d'arrondissement si bien qu'en 1879, le préfet de la Seine, Ferdinand Hérold, créa un Service central des bibliothèques pour assurer la coordination administrative des bibliothèques de mairie existantes. Certaines possédaient de riches collections spécialisées, comme la bibliothèque de la mairie de Passy (XVI^e arrondissement), ouverte au public en 1879².

De 1879 à 1902, 70 nouvelles bibliothèques furent créées, dont une bibliothèque spécialisée d'art et d'industrie, à destination des artisans parisiens : la Bibliothèque Forney. Elle doit son nom à Aimé-Samuel Forney, un riche industriel qui, à sa mort en 1879, légua une somme de 200 000 francs à la Ville de Paris à charge pour elle de l'employer à une œuvre d'éducation populaire gratuite et laïque. La Ville décida de fonder une bibliothèque populaire d'instruction technique pour les ouvriers parisiens.

La Bibliothèque Forney fut solennellement inaugurée le 28 février 1886 rue Titon, au cœur du quartier des artisans du Faubourg Saint-Antoine, dans le XI^e arrondissement. Elle était ouverte en semaine deux heures l'après-midi et trois heures en soirée jusqu'à 22h, ainsi que le dimanche, le matin et l'après-midi. Les collections sont toutes tournées vers l'image. La lecture et le dessin sur place n'étaient soumis à aucune formalité. Les artisans pouvaient venir étudier et copier des modèles, mais aussi en emprunter certains à domicile. La Bibliothèque Forney connut un rapide succès que ne rencontrèrent pas les sections d'art industriel, plus modestes, créées au même moment³. Ses collections s'enrichirent. Fin 1910, le total des documents graphiques cartonnés mis à la disposition du public s'élevait à 85 228, les ouvrages en lecture sur place à 12 000 et ceux du prêt à 6 000⁴. Décidé dès 1929, son déménagement à l'hôtel de Sens, rue du Figuier, dans le IV^e arrondissement, n'eut lieu qu'en 1961. La bibliothèque s'y trouve encore.

Une autre bibliothèque spécialisée à finalité pratique avait été reçue en legs par la Ville de Paris : la **Bibliothèque des arts graphiques**. En 1918, Edmond Morin, ancien ouvrier typographe, fit don à la Ville de sa collection sur l'industrie et l'art du livre pour qu'elle la conserve dans l'une de ses bibliothèques municipales. Dans son esprit, ce fonds spécialisé, technique et professionnel, était à destination de tous les gens du livre. Il fut d'abord accueilli par la bibliothèque de prêt VI^e arrondissement avant d'être inaugurée en 1929 sous le nom de « Bibliothèque des Arts Graphiques » dans les locaux de la bibliothèque municipale du boulevard Montparnasse. Morin en assura la gestion jusqu'à sa mort en 1937. A cette date, le Bureau des bibliothèques dirigé par Ernest Coyecque émit le vœu qu'elle soit fusionnée avec la bibliothèque Forney quand celle-ci serait transférée à l'hôtel de Sens⁵. Ce déménagement étant reporté, la BAG fut installée en 1950 rue Huygens où elle fonctionna grâce à des

¹ L'une d'entre elles existe toujours : la Bibliothèque des Amis de l'Instruction publique, fondée en 1861 à l'initiative d'un ouvrier typographe.

² Le maire avait sollicité les dons d'auteurs prestigieux (Lamartine, Victor Hugo, Jules Michelet, etc.) et avait reçu en legs en 1871 une collection littéraire savante de 5 429 volumes (collection Pontas du Ménil). Elle s'enrichit d'une autre collection privée sur la littérature, la collection Parent de Rosan (env. 2 000 volumes) en 1885.

³ La première section d'art industriel s'ouvrit à la mairie du II^e arrondissement en 1885. Ce fonds se composait de 3 000 gravures, planches, photographies artistiques mises à la disposition du public pour la consultation sur place et pour le prêt à domicile.

⁴ Cf. CHEVREL, *Hôtel de Sens, Bibliothèque Forney*, Paris : Bibliothèque Forney, 1983, p. 116.

⁵ E. COYECQUE, « La bibliothèque des arts graphiques de la ville de Paris (collection Morin) », *Archives et bibliothèques*, n°3/4, 1937-1938, p. 115-118.

bénévoles de l'Amicale des Cadres de l'Imprimerie. Ce n'est qu'en 1980 qu'une bibliothécaire professionnelle fut nommée à sa tête. Elle fut relogée, en 1983, dans la mairie du VI^e arrondissement, mais en 1998, elle dut quitter les lieux. Elle fut « stockée » au Forum des Halles et fermée au public. Longtemps considérée comme une bibliothèque spécialisée de la Ville de Paris à part entière, la BAG est en train d'être intégrée aux collections de la Bibliothèque Forney. Sur les 10 000 ouvrages de la BAG, Forney devrait en récupérer 4 000, notamment un ensemble intéressant sur la typographie et l'imprimerie, ainsi que des périodiques.

Forney a dû s'adapter à l'évolution de la société où les apprentis et les artisans sont plus rares et les étudiants plus nombreux. Mais le cœur de ses collections reste constitué de **documents iconographiques** : des affiches, des papiers peints et des toiles imprimées, des textiles, des dessins originaux, des maquettes et des archives, des *ephemera*, des catalogues commerciaux et des cartes postales. La collection d'affiches, constituée de 31 000 documents catalogués, et de milliers encore non traités, traite tous les sujets, avec une prédilection pour les affiches publicitaires de produits.

Le fonds de **livres** destinés à la consultation sur place concerne les arts décoratifs, les métiers d'art (bois, textile, métal, céramique, livres, jouets, parfumerie, etc.), les arts graphiques dont l'art publicitaire, les arts plastiques, et d'une manière générale la création artistique et l'histoire des produits. La collection de livres anciens (18^{ème} et 19^{ème} siècles) serait particulièrement complète dans les domaines des techniques et des métiers d'art, de la décoration, de l'ornementation et de l'art des jardins. Un fonds de livres d'artistes contemporains a été constitué pour enrichir les collections patrimoniales. Forney offre aussi un **fonds de livres en prêt** (env. 12 000 ouvrages), mettant l'accent sur l'iconographie, dans tous les domaines couverts par Forney, y compris les beaux-arts. Évalué à 100 000 ouvrages au début des années 80, le fonds de livres aurait plus que doublé depuis (env. 230 000¹). Elle possède près de 4 600 titres de périodiques (dont 624 courants en 2007).

Avant la Première Guerre mondiale, il y avait donc à Paris trois grandes bibliothèques spécialisées, dont les finalités premières étaient différentes : bibliothèque pour contribuer aux recherches historiques, bibliothèque pour servir une administration et bibliothèque d'instruction technique et professionnelle. La plupart des bibliothèques municipales étaient des bibliothèques populaires à vocation encyclopédique. Chaque arrondissement de Paris possédait une « centrale » ouvrant tous les jours deux ou trois heures et plusieurs salles de quartier logées dans les écoles, ouvertes entre sept et dix heures par semaine.

B. Deux pionnières de l'Entre-deux-guerres

Deux nouvelles bibliothèques spécialisées virent le jour pendant l'Entre-deux-guerres : la bibliothèque de l'Heure Joyeuse et la Bibliothèque Marguerite Durand. Elles étaient pionnières en leur genre. Elles proviennent d'initiatives privées, soutenues ensuite par la Ville. Le Bureau des bibliothèques de l'époque était occupé à moderniser les bibliothèques de quartier où les prêts avaient chuté avant la Première Guerre mondiale.

L'Heure Joyeuse

L'Heure Joyeuse, ouverte en 1924, est une bibliothèque entièrement dédiée à la littérature pour la jeunesse, la première de ce genre en France. Aux États-Unis, ce type de bibliothèque

¹ Chiffre de 2007. Cf. J. Cl. UTARD, *Les bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris. Activités 2000 – 2007*, 2008.

existait depuis les années 1880. A Paris, il n'y avait alors que des bibliothèques scolaires et de maigres sections enfantines dans quelques bibliothèques municipales.

L'Heure Joyeuse fut financée au lendemain de la Première Guerre mondiale par le Comité américain pour les régions dévastées de la France et le *Book Committee on Children's Libraries* de New York (Comité du livre pour les bibliothèques enfantines). Ce projet fut soutenu avec enthousiasme par Ernest Coyecque, Inspecteur des bibliothèques de la Ville de Paris, mais aussi Émile Morel, ou encore Henri Lemaître, pionniers de la lecture publique en France. La bibliothèque, inaugurée le 12 novembre 1924, rue Boutebrie dans le V^e arrondissement, était novatrice en bien des domaines. Elle était mixte ; sa salle de lecture était équipée d'un mobilier adapté à la taille des enfants ; les livres étaient à leur disposition en libre accès ; l'atmosphère se voulait familiale et détendue. « On a peine à imaginer ce que représentait d'originalité, de nouveauté, disons de révolutionnaire, cette bibliothèque pour enfants, éclos entre le Musée de Cluny et l'église Saint-Séverin¹ (...) », raconta plus tard Mathilde Leriche, l'une des trois bibliothécaires pionnières de l'Heure Joyeuse².

A la fin de 1925, l'Heure Joyeuse passa sous l'autorité de la Ville de Paris. Le fonds de départ comprenait 1 400 ouvrages disponibles pour la consultation sur place. Le prêt fut mis sur pied ensuite (fin 1925). Une autre bibliothèque pour enfants ouvrit rue du Sorbier dans le XX^e arrondissement en 1936. Puis d'autres bibliothèques et sections jeunesse virent le jour après la guerre.

Trop à l'étroit rue Boutebrie, la BHJ déménagea en 1974, dans un bâtiment neuf, sur trois étages, au 6 rue des Prêtres-Saint-Séverin, à quelques mètres de la rue Boutebrie. Elle se dota à cette occasion d'un fonds audiovisuel et constitua officiellement un « **Fonds ancien** de livres pour enfants », avec un local, un budget et du personnel spécifiques. Elle créa ensuite dans les années 80 un **Fonds « Nostalgie »** pour les ouvrages et phonogrammes édités après 1950 et épuisés. C'est en raison de ce fonds historique (du 17^e siècle à nos jours), et non plus en tant que bibliothèque pour enfants, qu'elle est aujourd'hui considérée comme une bibliothèque spécialisée de la Ville de Paris. Pour le reste de ses collections, elle fait partie du réseau des bibliothèques de prêt.

Le Fonds historique (30 000 ouvrages au milieu des années 90, 65 000 ouvrages et périodiques en 2009) s'est beaucoup enrichi par achats, mais surtout par dons. Les premières bibliothécaires de la BHJ avaient acquis quelques livres anciens de littérature de jeunesse qu'elles offrirent à la bibliothèque, notamment *Le Cabinet des fées* (1741-1789) en 41 volumes. Elles cédèrent aussi leurs exemplaires personnels, souvent dédicacées par les auteurs et illustrateurs. Grâce à ce Fonds historique, la BHJ souhaite conserver une mémoire éditoriale du livre pour la jeunesse, français et étranger, des origines à nos jours, dans sa diversité (hormis les manuels scolaires et BD). Les collections patrimoniales sont aussi constituées par des **dessins originaux** d'auteurs/illustrateurs ayant eu un lien avec la BHJ et une collection de **phonogrammes** pour la jeunesse (microsillons, 78 tours, cassettes, CD...). Un **fond d'étude sur l'édition et la littérature de jeunesse** (5 000 ouvrages) complète ces collections patrimoniales.

La Bibliothèque Marguerite Durand

Cette bibliothèque est elle aussi issue d'un legs, celui que fit à la Ville de Paris en 1931 la journaliste et militante féministe Marguerite Durand (1864-1936). Celle-ci avait fondé en 1897 un journal, *La Fronde*, entièrement réalisé par des femmes. C'était un quotidien républicain d'informations générales. Par son existence même et la qualité de son contenu, il prouvait à ceux qui n'en étaient pas encore convaincus l'aptitude des femmes à exercer des

¹ *50 ans de littérature de jeunesse*, Magnard-L'école, 1979, p. 95.

² Les deux autres étaient Claire Huchet et Marguerite Gruny.

professions intellectuelles et à intervenir dans le débat public. *La Fronde* suivait de près le combat des femmes pour leurs droits et leur liberté. Dans les locaux du journal, Marguerite Durand avait mis à disposition de ses collaboratrices une bibliothèque réunissant des ouvrages écrits par des femmes et des ouvrages sur les conditions des femmes dans le monde.

L'expérience de *La Fronde* dura jusqu'en 1903, puis reprit entre 1926 et 1929. En 1931, Marguerite Durand décida de faire don à la Ville de toute la documentation amassée du temps de *La Fronde*, mais aussi de ses archives et de sa bibliothèque personnelles. Une bibliothèque spécialisée sur les femmes et le féminisme, baptisée « Office de documentation féministe », ouvrit donc ses portes en 1932 dans une salle de la mairie du V^e arrondissement, place du Panthéon. Marguerite Durand s'en occupa jusqu'à sa mort en 1936. Elle était ouverte à tous, gratuitement, et en consultation sur place. Les militantes féministes françaises qui avaient tenté comme Marguerite Durand de mettre leur documentation à disposition du public n'avaient pas réussi à pérenniser leur entreprise¹. La BMD resta pendant longtemps en France la seule bibliothèque publique spécialisée sur les femmes et les féminismes. Il existe aujourd'hui d'autres bibliothèques ou centres de documentation possédant des fonds sur l'histoire des femmes et/ou du féminisme, mais aucun de ces établissements n'offre à la fois un accès libre à tout public, des fonds anciens, des fonds d'archives, des fonds iconographiques.

La collection initiale comprenait environ 10 000 d'ouvrages imprimés et plusieurs milliers de brochures en 1932. Tous les domaines étaient représentés mais à chaque fois du point de vue des femmes ou relativement à elles. Dès l'origine, on pouvait en effet distinguer des **documents sur les femmes** (condition légale, domaines d'activité, carrières, biographie, théorie féministe ou antiféministe, etc.) et des **documents écrits ou réalisés par des femmes** (œuvres historiques, poétiques ou littéraires, quelques thèses de doctorat, etc.). On trouve aussi toute une documentation sur les œuvres et institutions féminines, les syndicats féminins, les associations féministes. Une réserve a été constituée en 1991 pour abriter les ouvrages les plus anciens et les plus précieux (du 16^e au 20^e siècles). Les acquisitions se sont poursuivies dans l'esprit encyclopédique initial. Aujourd'hui, les livres et les brochures représentent environ 45 000 volumes.

A cet ensemble, s'ajoute une grande collection de **journaux** depuis le 18^e siècle (presse féminine et presse féministe), ainsi que des périodiques de recherche. Au total, la BMD conserve 1 100 titres de périodiques, dont 75 titres courants, français et étrangers. Cette collection serait très complète pour la deuxième moitié du 19^e siècle et le début du 20^e siècle.

Des **dossiers documentaires** (env. 5 000) ont été constitués dès l'origine, à partir de coupures de presse, de tracts, de plaquettes d'information, de programmes de colloques, etc. Ils sont de deux types : thématiques et biographiques.

Le fonds de **manuscrits** est constitué de textes de fiction ou documentaires variés et de lettres autographes d'écrivaines, artistes, scientifiques, voyageuses, féministes, femmes politiques, journalistes, etc. La plus ancienne remonte au 15^e siècle (mandement de Marie de Clèves). Au total, ce fonds rassemble 4 500 pièces.

Le **fonds iconographique** comprend des cartes postales (env. 3 500), des photographies (4 200), des affiches (1 000), et un ensemble d'iconographie diverse (dessins, gravures, journaux illustrés). Ces documents représentent des femmes et leurs activités, ou bien sont des œuvres de femmes.

Enfin, la BMD conserve des **fonds d'archives** relatifs à des personnalités (Marguerite Durand, Jane Misme, Andrée Lehmann, Nelly Roussel, etc.) ou à des groupes ou revues (le groupe « Documentation Femmes », les Soroptimist, les journaux *La Fronde*, *Histoires d'elles*, *Pénélope*, etc.

¹ Ch. BARD, « Les gardiennes de la mémoire », *Bulletin : Archives du féminisme*, n°5, juin 2003.

Compte tenu de ce développement, en 1989, la BMD gagna des locaux plus spacieux, au 79 rue Nationale dans le XIII^e arrondissement, au sein de la toute nouvelle médiathèque Jean-Pierre Melville.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, Paris comptait 89 bibliothèques : 20 centrales, 62 annexes ou comptoirs de prêt ouverts le soir et 7 bibliothèques spécialisées :

- La Bibliothèque Administrative
- La Bibliothèque Historique
- La Bibliothèque Forney
- La Bibliothèque des arts graphiques
- L'Heure Joyeuse (rue Boutebrie)
- La bibliothèque pour enfants de la rue du Sorbier
- La Bibliothèque Marguerite Durand

Ce sera près d'un demi-siècle plus tard que d'autres bibliothèques spécialisées municipales verront le jour.

C. Une nouvelle génération d'établissements spécialisés dans les années 80

Dans les années 60 et 70, les bibliothèques spécialisées ne sont pas parties prenantes des projets de modernisation des bibliothèques municipales. Il faut attendre la seconde moitié des années 80 pour qu'une nouvelle génération d'établissements voit le jour.

Des bibliothèques spécialisées à l'écart des projets de modernisation

A la fin des années 60, la municipalité entreprit la rénovation de son réseau de lecture publique. Les années 70-80 sont marquées par la modernisation des locaux, la construction de nouveaux équipements, la fermeture progressive des comptoirs de prêt, la rationalisation de la gestion administrative et technique avec la création du Service technique central en 1970, la construction d'une Réserve centrale en 1984 (actuellement intégrée au SDE) et les débuts de l'informatisation des établissements de prêt.

Les BSVP se trouvent en marge de ce réseau, même si la plupart prêtent aussi des documents au public. Leur rôle et leurs missions ne sont ni homogènes ni clairement définis. Ainsi, dans un article paru à l'occasion du centenaire des bibliothèques municipales parisiennes en 1965¹, Violette Coeytaux, alors chef du Bureau des bibliothèques de la Préfecture de la Seine, distingue quatre types d'établissements suivant qu'elles sont ouvertes tous les jours au public, ouvertes trois jours par semaine, réservées à la jeunesse ou spécialisées. Parmi les spécialisées, elle fait une distinction entre la BHVP et la BAVP considérées comme des bibliothèques de recherche et de conservation, et Forney et la BMD présentées comme des bibliothèques de lecture publique.

Le schéma directeur d'implantation des bibliothèques de la Ville de Paris de 1974 ne concerne pas les bibliothèques spécialisées mais il en tient compte, pour des raisons budgétaires notamment. Il ne mentionne que les trois plus gros équipements – l'Historique, l'Administrative et Forney – ainsi que la bibliothèque de la maison de Balzac qui vient d'ouvrir au public (1971) et l'Heure Joyeuse, encore considérée alors comme la tête du réseau des secteurs jeunesse.

¹ V. COEYTAUX, « Le centenaire des bibliothèques municipales parisiennes », *BBF*, 1966, n°2, p. 63-70.

Un dynamisme nouveau se fait sentir du côté des fonds spécialisés des bibliothèques de prêt à partir du milieu des années 80. En 1982, avait paru le Rapport Desgraves sur le patrimoine menacé - parce que méconnu - des bibliothèques françaises. En 1985, un questionnaire est diffusé par le Service technique pour répertorier les « fonds, officiels ou moins connus, d'importance variable, qui présentent une particularité par rapport aux collections communément offertes dans les établissements de lecture publique parisiens ». Les résultats de l'enquête mettent en évidence la multiplicité des « fonds locaux » et « domaines privilégiés », ainsi qu'un grand nombre de fonds anciens (du 18^e s. à 1945 environ)¹.

Cette période voit l'émergence de nouvelles bibliothèques spécialisées, à partir des principaux fonds spécialisés existants : les littératures policières à la Bibliothèque Mouffetard, les métiers du livre à la Bibliothèque Buffon, le tourisme et les voyages à la Bibliothèque Trocadéro, le cinéma à la Bibliothèque Malraux, ainsi que l'ouverture d'un établissement entièrement dédié à la musique : la Discothèque des Halles.

La Bilipo

L'idée d'une bibliothèque consacrée aux littératures policières est ancienne. A la Ville de Paris, la publication en 1978 par un groupe de bibliothécaires d'une *Enquête sur le roman policier* marqua une étape importante. Des spécialistes et des amateurs regroupés au sein de 813, l'association des Amis du roman policier, demandèrent la création d'une bibliothèque spécialisée. Elle ouvrit ses portes au public en 1984 à la bibliothèque Mouffetard, dans le V^e arrondissement. L'année précédente, une convention avait été signée entre la Ville de Paris et la Bibliothèque nationale pour permettre à la nouvelle Bilipo de recevoir un exemplaire du dépôt légal des romans policiers, ainsi que les collections anciennes conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal.

La Bilipo s'est donc développée au sein d'une bibliothèque de quartier comme fonds spécialisé sur le roman policier avant de devenir un établissement autonome en 1995, dans de nouveaux locaux, bien plus spacieux, au 48-50 rue du Cardinal-Lemoine, non loin de la rue Mouffetard.

Les **ouvrages de fiction** constituent l'essentiel des collections (env. 80 000 volumes). Ils proviennent surtout du dépôt légal. La bibliothèque acquiert sur ses fonds propres la littérature policière destinée à la jeunesse et les bandes dessinées policières. Les ouvrages en langues étrangères ne font pas l'objet d'une politique d'acquisition systématique et entrent en général par dons. Des achats rétrospectifs visent à combler les lacunes de la collection.

L'autre grand pôle de la bibliothèque est le **fonds de référence** sur la littérature policière. Actuellement composé d'environ 9 000 ouvrages, il est organisé selon deux axes : d'une part les écrits sur la littérature policière et d'espionnage proprement dite, et d'autre part les disciplines connexes telles que le théâtre, la télévision, le cinéma policiers, ainsi qu'une sélection d'ouvrages sur la criminologie, les affaires criminelles ou encore l'argot.

La collection de **périodiques** contient des revues anciennes conservées en réserve et des titres courants. Ce sont soit des revues consacrées à la littérature policière, soit des revues de criminologie ou concernant les affaires criminelles.

La Bilipo alimente aussi des **dossiers documentaires**, biographiques et thématiques, à partir de la presse générale et de quelques revues culturelles. De 1992 à 2008, la Bilipo a publié une revue bibliographique, *Les Crimes de L'Année*, sélection critique des meilleurs romans policiers publiés chaque année, avec résumés et analyses, index, et catégorisation par genres (noir, psychologique, historique, thriller judiciaire, thriller médical...).

¹ Les résultats de cette enquête donna lieu à la publication d'une brochure en 1986 : *Avis aux amateurs. Toutes les ressources des bibliothèques de la Ville de Paris à l'usage des chercheurs ou des curieux.*

Son **fonds iconographique** est encore embryonnaire. Il est composé d'affiches, de cartes postales, de maquettes de couvertures, de photographies, de documents publicitaires, de partitions illustrées.

Le Centre de documentation sur les métiers du livre

Le Centre de documentation des métiers du livre (CDML) est un centre de documentation professionnelle, d'abord réservé aux professionnels des bibliothèques parisiennes, avant d'être ouvert au public. Créé en 1971 au sein du Service technique central pour assurer une formation initiale et continue aux bibliothécaires municipaux, le centre qui s'appelait alors « Centre de documentation des bibliothèques de la Ville de Paris » fut installé en 1984 au 4^e étage de la bibliothèque Buffon et ouvert au public. A cette époque, le conservateur qui en avait la charge venait de la BAVP et avait une « culture de la conservation » qui l'incitait à garder toute la documentation collectée. Aujourd'hui, le CDML ne se reconnaît pas de mission patrimoniale. Son rôle est de fournir au public une documentation d'actualité sur les métiers du livre. L'essentiel de ses collections est disponible pour le prêt depuis 1995.

Elles se composent aujourd'hui de 7 000 **livres**, dont un peu plus de 4 000 peuvent être empruntés, sur tous les domaines liés au livre et à la documentation : bibliothéconomie, sciences de l'information, documentation en milieu scolaire ou en entreprise, histoire et techniques du livre, sociologie de la lecture, édition, librairie, presse, politiques et pratiques culturelles.

Le CDML conserve aussi 214 collections de **périodiques**, dont quelques-unes commencent dans les années 1920-1930. Il est abonné à 50 revues, dont 10 peuvent être empruntées. De nombreux **dossiers documentaires** d'actualité sur le monde du livre et des bibliothèques, réalisés à partir des revues reçues par le centre et, suivant les sujets, de documents divers.

La Bibliothèque du Tourisme et des Voyages

La Bibliothèque du Tourisme et des Voyages (BTV) s'est constituée autour de la Bibliothèque du Touring Club de France rachetée en 1984 par la Ville de Paris peu après la faillite de l'association. Menacé de dispersion en 1979, le fonds fut d'abord accueilli par la Bibliothèque de Versailles avant que la Ville de Paris ne se porte acquéreuse. Transféré en janvier 1985 à la Bibliothèque du Trocadéro, dans le XVI^e arrondissement, sous le nom de « Fonds Tourisme », il fut enrichi la même année d'un don de diapositives (don Renée Giscard d'Estaing).

Les collections se sont étoffées depuis. Elles s'organisent en deux pôles : le **fonds patrimonial** (env. 25 000 volumes et 5 000 cartes de géographie) et le **fonds courant** de livres en libre accès et empruntables à domicile (15 000 volumes et bientôt des DVD).

Le fonds ancien est composé d'ouvrages et de cartes sur les régions de France et les pays du monde, sur les activités touristiques (cyclisme, automobile, camping, montagne, navigation, etc.), sur l'art et les monuments, ainsi que des périodiques (env. 400 ou 500 titres morts). Le fonds courant fournit au grand public une documentation à jour sur les pays et régions, ainsi que sur le tourisme, la littérature de voyage, la géographie, l'histoire des voyages.

Longtemps considéré comme un fonds spécialisé de la Bibliothèque du Trocadéro, il prit symboliquement le nom de « Bibliothèque du Tourisme et des Voyages » en 2004.

La Médiathèque musicale de Paris

La Discothèque des Halles, aujourd'hui Médiathèque musicale de Paris, ouverte en 1986 au Forum des Halles, fut le premier établissement du réseau et reste le seul entièrement dédié à la musique. Il se montrait à l'époque pionnier en sortant la musique de la logique de support qui la confinait aux seuls secteurs « Discothèque » des bibliothèques municipales. La MMP est d'abord un vaste établissement de prêt de documents sonores, CD et vidéos musicales, mais aussi de partitions et de livres imprimés sur la musique. Mais elle est aussi un lieu de conservation de documents sonores et un lieu d'étude sur la musique.

La MMP hérita de la collection de microsillons (40 000) de la Discothèque de France¹, cédée par convention avec la Ville de Paris ; elle est le cœur de son département « **Archives sonores** », qui fait de la MMP un des rares établissements de conservation du patrimoine musical en France. La collection de **microsillons** s'élève aujourd'hui à environ 90 000 documents. Les archives sonores conservent aussi des **78 tours** et des **CD**. Tous les genres musicaux sont représentés. Font également partie des Archives un fonds de partitions pour accompagner l'écoute.

Le **centre de documentation musicale** offre des collections imprimées sur la musique : **livres** (documentaires et fiction), **périodiques**, **partitions**. La collection de livres en libre accès et empruntables s'élève à 5 500 documents, tandis que la collection en réserve compte 11 000 documents. Le fonds d'usuels et d'ouvrages de références se compose de 1 500 volumes. Il y a environ 500 titres de périodiques disponibles pour la consultation sur place, dont 180 abonnements courants. Enfin, le centre de documentation conserve un fonds de partitions en feuillets, consacré à la chanson française, de la fin du 19^e siècle à nos jours.

La Bibliothèque du cinéma - François Truffaut

Dernière née, la Bibliothèque du cinéma - François Truffaut (BCFT) est elle aussi issue d'un fonds spécialisé : le fonds « Cinéma » de la Bibliothèque André Malraux (VI^e arr.), lui-même développé à l'origine au sein de la Bibliothèque Gambetta (XX^e arr.) dès les années 60. Il comptait 25 000 documents quand il rejoignit en 1985 le fonds encyclopédique de la Bibliothèque André Malraux. En 1990, ce fonds cinéma, composé de livres, mais aussi de revues de presse, de VHS, de périodiques, fut installé dans un espace consacré de 80 m². Aujourd'hui, il constitue le cœur de la collection de la nouvelle Bibliothèque du cinéma, ouverte en décembre 2008 au Forum des Halles. 500 m² sont accessibles au public, donc une salle de projection de 30 places (La Lucarne).

La BCFT propose deux **collections de DVD**, l'une disponible pour le prêt, l'autre, destinée à la consultation sur place. La première, s'élevant à 10 000 DVD début 2009, se veut une collection **de nature encyclopédique** représentant au mieux l'histoire du cinéma mondial de fiction, l'histoire de la télévision, et les grands documentaires. La seconde (2 200 DVD) est composée de documentaires sur tous les aspects du cinéma, d'œuvres de fiction illustrant les grandes étapes du cinéma mondial, et de **films expérimentaux inédits, d'art vidéo**, de programmes de télévision édités par l'INA. La BCFT propose aussi une collection de CD de musique de films et d'entretiens radio avec les réalisateurs et professionnels du cinéma.

La documentation imprimée sur le cinéma comprend des livres, des périodiques, des dossiers de presse et des documents d'archives. Les **ouvrages** (19 000 env.), en français et en langues étrangères, touchent à tous les domaines du cinéma et de la télévision : économie, sociologie, enseignement, technique, histoire et théorie du cinéma, acteurs, réalisateurs, cinématographies nationales, scénarios, biographies, télévision, vidéo. La bibliothèque est

¹ Le projet de Discothèque de France fut porté dans les années 50 par des personnalités gravitant autour de Jean Vilar qui voulaient démocratiser la musique. Elle ouvrit dans les années 60 sous un statut associatif et subventionné par la Ville de Paris.

abonnée à plus de 70 titres de **périodiques**. Elle a entrepris depuis quelques années de compléter ses collections de périodiques par l'achat de périodiques « anciens » (avant-guerre-années 50) auprès de collectionneurs particuliers. Plus de 6 000 **dossiers de presse** sont disponibles, surtout biographiques, mais aussi thématiques. Enfin, la BCFT conserve les **archives** du scénariste Jean Gruault qui lui en avait fait don en 1993.

Le réseau des bibliothèques municipales, qui compte aujourd'hui une cinquantaine d'établissements, est un réseau presque cent cinquantaire. Outre sa taille, ce qui frappe par rapport à d'autres réseaux municipaux en France et à l'étranger, c'est l'absence de bibliothèque centrale et la dispersion des fonds patrimoniaux. Ailleurs, ceux-ci sont en général ont été réunis en un seul lieu de conservation et d'étude. A Paris, ils se trouvent dans les différentes bibliothèques spécialisées, et pour une poignée de livres encore peut-être, dans quelques réserves de bibliothèques de prêt.

3. UNE FORTE AUTONOMIE

En raison de leur histoire institutionnelle éclatée, les BSVP ont toujours eu un fonctionnement très autonome, que ce soit les unes par rapport aux autres, ou par rapport au reste des bibliothèques municipales. Cette autonomie ne signifie bien sûr pas qu'elles soient restées repliées sur elles-mêmes, au contraire.

A. Des partenariats plutôt tournés vers l'extérieur

Les BSVP ont eu jusqu'à une période récente plus d'occasions d'échanges avec des bibliothèques ou des institutions aux thématiques proches des leurs qu'avec leurs collègues des bibliothèques spécialisées. Elles ont noué des partenariats, en général informels (à part avec la BnF avec qui plusieurs conventions ont été passées). Ils donnent lieu à des rencontres lors de réunions professionnelles, de manifestations scientifiques ou culturelles, à des collaborations à l'occasion d'une exposition, d'un partage documentaire ou d'une question technique.

Des partenariats divers

Historiquement, la **BHVP** est très liée, comme nous l'avons vu, au Musée Carnavalet mais les relations entre les deux institutions ne sont pas pour autant très régulières. C'est davantage la politique d'expositions soutenue (quatre à cinq par an), menée depuis plusieurs années, qui donne à la BHVP l'occasion de nouer des liens avec d'autres institutions de conservation (bibliothèques, musées, archives...).

La BH entretient également des relations privilégiées avec plusieurs sociétés savantes d'histoire locale dont la plus importante est la Commission des travaux historiques, créée en 1865 par le baron Haussmann, très active au 19^e et au début du 20^e siècles, réactivée en 1983, et chargée de la publication de recueils de sources et d'ouvrages fondamentaux sur l'histoire de Paris. Le directeur de la bibliothèque est membre d'office du Comité d'Histoire de la Ville de Paris (CHVP), créé en 2007 par la Mairie de Paris, avec pour mission d'encourager la recherche historique sur Paris et de la diffuser auprès du public parisien par le biais de conférences et d'expositions.

A la **BAVP**, les partenariats sont divers également. Une collaboration étroite s'est instaurée avec la Bibliothèque du Conseil de Paris. La BA s'est par exemple chargée de cataloguer ses livres anciens dans *Portfolio*, avec une cote qui rappelle leur origine.

La BAVP a été et reste un partenaire naturel pour d'autres bibliothèques d'administration, notamment des bibliothèques ministérielles (celle du ministère de la Justice, par exemple, qui lui a fait don de livres anciens). Elle collabore également avec d'autres bibliothèques juridiques, en particulier la Bibliothèque du conseil d'État, et la Bibliothèque universitaire Cujas. La BAVP participe au programme de numérisation et valorisation concertées en sciences juridiques, piloté par la BnF et Cujas, pour les lois, débats parlementaires et publications officielles.

La BA contribue elle aussi, avec la BH, aux travaux des divers comités sur l'histoire de Paris.

Par le biais de ses nombreuses expositions, mais aussi grâce à son « Service des échanges », la Bibliothèque **Forney** a noué des liens avec des institutions muséales en province et à l'étranger. C'est par ce biais, par exemple, que deux tiers des catalogues d'art entrent dans les collections de la bibliothèque. Les listes proposées à l'échange par ce service auraient pu l'être aussi aux BSVP, mais ne l'ont jamais été. En revanche, en 1999, la Bibliothèque Forney a pris l'initiative d'un catalogue sommaire des collections de Forney, de la Bibliothèque de l'École d'horticulture du Breuil, de l'Administrative et de l'Historique sur *L'Art des jardins*. La salle d'exposition de l'hôtel de Sens a accueilli des expositions d'autres BSVP. La dernière en date, en 2007, est la grande exposition organisée par la BAVP en partenariat avec la *Public Library* de Boston : *L'Ambassadeur extravagant. Alexandre Vattemare (1796-1864) ou le partage des savoirs*.

La BF s'inscrit dans le paysage documentaire des bibliothèques des diverses écoles d'art, municipales ou présentes dans la capitale (école du Louvre, école Estienne, école Boulle, etc.) et surtout dans le réseau plus large des bibliothèques d'art. Elle souhaiterait participer au « Réseau des bibliothèques d'art » que cherche à constituer l'Institut national d'histoire de l'art.

La **BMD** fut pendant longtemps la seule institution en France à se consacrer à l'histoire des femmes. Elle a noué des liens privilégiés avec les institutions qui ont été créées depuis, notamment l'association Archives du féminisme qui fut à l'origine du Centre des Archives du féminisme à Angers et du fond Femmes de la Bibliothèque universitaire d'Angers. Elle entretient aussi des relations suivies avec les bibliothèques ou centres de documentation des groupes de recherche, telle l'équipe Simone-Sagesse de l'Université de Toulouse-le-Mirail, ou le Centre d'Enseignement, de Documentation et de Recherches pour les Études Féministes (CEDREF) à Paris ⁷. La BMD est partenaire du projet de portail documentaire GENRE¹, visant à centraliser l'accès aux ressources sur le genre (la construction sociale des identités sexuées) et l'égalité des sexes, et notamment à fédérer la recherche sur les différents catalogues de bibliothèques et centres de documentation.

La BMD est clairement identifiée comme la bibliothèque historique sur les femmes en France. Elle a des équivalents à l'étranger : la *Women's Library* à Londres, l'*Aletta, Institute for Women's History* à Amsterdam, la *Arthur and Elizabeth Schlesinger Library* à Cambridge (Massachusetts, États-Unis).

Bibliothèque pour la jeunesse pionnière en France, l'**Heure Joyeuse** est partie prenante des débats professionnels sur la littérature de jeunesse. Elle a servi pendant longtemps de référence pour les secteurs jeunesse du réseau municipal de prêt. Elle travaille de concert avec

¹ http://w3.genre.univ-tlse2.fr/index.php?lvl=info&page=portail_genre [consulté le 13 décembre 2009].

la Joie par les livres¹. Engagée depuis le milieu des années 90 dans une réflexion sur la conservation partagée au niveau national, l'Heure joyeuse tisse des liens avec quantité d'autres bibliothèques ou sections jeunesse en régions. Elle a aussi eu des échanges avec des bibliothèques étrangères comme la *Library of Congress* de Washington ou encore la Bibliothèque internationale de Munich.

La **MMP** connaît bien les collections des principales bibliothèques musicales parisiennes : la Bibliothèque Mahler, la Médiathèque Hector Berlioz de la Cité de la musique, la Médiathèque de l'Ircam. Elle a noué des liens avec les autres institutions de conservation du patrimoine sonore édité : la BnF, la discothèque centrale de Radio-France, la Bibliothèque municipale de Nice. Elle participe de manière active à deux associations professionnelles spécialisées : l'ACIM (Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale) et le groupe français de l'AIBM (Association Internationale des Bibliothèques, archives et centres de documentation Musicaux).

La **Bibliothèque du cinéma**, installée Rue du Cinéma au Forum des Halles, travaille surtout avec son voisin le Forum des images, institution créée en 1988, rénové en 2008, chargé de conserver la mémoire audiovisuelle parisienne et d'œuvrer à « une lecture publique de l'image ». Les rencontres organisées par la BCFT y ont parfois lieu. La bibliothèque n'a pas d'espace d'exposition mais prête des documents (par exemple, pour l'exposition sur Jean-Pierre Melville à la Bibliothèque Melville). Ses liens avec la Bibliothèque du film (Bifi)², autrefois assurés par le public lui-même qui allait d'un établissement à l'autre, sont moins évidents aujourd'hui.

Intégrés dans deux bibliothèques de quartier, le **CDML** et la **BTV** sont d'abord tournés vers leurs établissements d'accueil (Bibliothèque Buffon et Bibliothèque Trocadéro). Le CDML est toutefois le plus habitué à regarder vers les bibliothèques spécialisées, notamment vers la Bilipo pour le livre policier et la BHI pour le livre pour enfants. Il a été contacté par des bibliothèques qui voulaient mettre en place un fonds professionnel et tente d'avoir des relations régulières avec les instituts ou centres de formation aux métiers des bibliothèques.

Les conventions avec la BnF

La coopération entre les BSVP et la BnF est formalisée par plusieurs conventions. La plus ancienne date de **1983** : elle stipulait le transfert à la Bilipo des collections de littérature policière reçues par la Bibliothèque de l'Arsenal depuis 1927³ et la désignait comme attributaire d'un exemplaire du dépôt légal éditeur des romans policiers.

En **1997**, une nouvelle convention fut signée entre la Ville de Paris et la BnF au sujet du financement (intégral) de la conversion rétrospective d'une partie des catalogues de Forney, de la BAG et de la BMD.

Elle fut complétée en **2003** par une convention de pôle associé⁴ concernant le catalogage rétrospectif des 78 tours de la MMP, financé partiellement par la BnF, et en **2004**, par une autre convention concernant la conversion rétrospective des catalogues de vente de la bibliothèque Forney et des catalogues des livres et périodiques pour la jeunesse (du 18^e siècle

¹ Fondée en 1963, la Joie par les livres fut à l'origine de la bibliothèque pour enfants de Clamart (1965). Elle publia une revue et mis à la disposition du public un centre de documentation spécialisé sur la littérature de jeunesse. Depuis le 1^{er} janvier 2008, La Joie par les livres est un service du département Littérature et Art de la BnF.

² La Bifi, créée en 1992 par le Centre National de la Cinématographie, la Cinémathèque française et la Fémis, a une mission patrimoniale.

³ Date de création de la collection policière « Le Masque ».

⁴ Les pôles associés sont des ensembles documentaires qui, avec le concours financier de la BnF, renforcent ou optimisent leurs collections spécialisées dans un objectif d'excellence au niveau national.

à 1950) de l'Heure joyeuse. En retour, les bibliothèques spécialisées s'engageaient à rendre accessibles leurs catalogues informatisés *via* le Catalogue collectif de France (CCFr).

En 2006, une convention de pôle associé fut signée pour trois ans entre la BnF et la Ville de Paris, pour l'ensemble de « son réseau de bibliothèques spécialisées ». Il était prévu de rattacher à cette convention-cadre des conventions d'application annuelles propres à chaque établissement et pouvant porter sur :

- L'enrichissement concerté des collections
- L'attribution du 2^e exemplaire du dépôt légal éditeur (monographies et périodiques)
- La conversion rétrospective des catalogues
- Le signalement des collections *via* le CCFr et le signalement des établissements dans le RNBCD (Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation)¹
- Des opérations de numérisation
- La valorisation des fonds acquis avec le soutien de la BnF.

Même si la convention de pôle associé de 2006 ne mentionnait qu'une partie des établissements et si les domaines envisagés (audiovisuel, littérature de jeunesse, littérature policière, arts décoratifs, tourisme) ne recouvraient qu'une partie des principaux champs documentaires couverts par les BSVP, cet accord marquait une première reconnaissance officielle du « réseau des bibliothèques spécialisées » de la Ville de Paris. Cette convention est en cours de renégociation en 2009-2010.

B. Des politiques d'acquisition et de conservation longterm propres à chaque établissement

Chaque bibliothèque spécialisée se considère un peu à part des autres. L'Administrative, en raison de sa mission de service de documentation de l'Hôtel de Ville ; l'Historique, à cause de son prestige et de la masse de documents qu'elle a encore à traiter ; la BMD, grâce à sa notoriété dans le champ des recherches sur l'histoire des femmes, en France et à l'étranger ; la Bilipo et la BTV, parce qu'elles sont uniques en leur genre en France ; l'Heure Joyeuse, pour son rôle dans le développement des bibliothèques de jeunesse et son intérêt précoce pour le patrimoine que représente la littérature pour la jeunesse ; la MMP, parce qu'elle conserve un patrimoine sonore et non pas écrit ou graphique ; la BCFT, en raison de l'énorme succès public de ses collections de DVD ; le CDML, parce qu'il ne se reconnaît pas de mission patrimoniale. Ce sentiment d'exception a pu entretenir des pratiques propres à chaque établissement et faire obstacle à l'idée de concertation et de partage documentaire.

Des pratiques plus ou moins collégiales

Au sein des établissements, pour ne parler que des supports imprimés courants, la veille et la sélection sont plus ou moins collégiales. Tout dépend de l'équipe, de l'importance des collections, etc. La décision finale d'acquisition en revanche revient presque toujours au chef d'établissement ou à son adjoint. A la BCFT, par exemple, le fonds des imprimés est géré par la directrice adjointe de la bibliothèque, qui en avait déjà la responsabilité à la Bibliothèque Malraux. Elle assure la veille documentaire, reçoit de ses collègues des propositions de commandes (groupes de travail par domaine) et exécute un budget de 20 000 euros environ. Le budget des acquisitions pour l'antiquariat est de 5 000 euros. Les acquisitions de DVD – le cœur de la collection – donnent lieu à des réunions d'acquisition collégiales. Au CDML, en

¹ Devenu récemment le Répertoire national des bibliothèques et fonds documentaires.

revanche, les réunions d'acquisition réunissent toute l'équipe chaque semaine et les décisions sont prises collégalement.

La concertation entre BSVP en matière d'acquisition fut rarissime jusqu'à une date récente. Si les acquisitions d'imprimés des fonds courants se sont longtemps faites sans tenir compte des autres bibliothèques, il a pu arriver que, dans le cas d'une acquisition patrimoniale onéreuse, des directeurs d'établissements intéressés par l'achat se soient concertés. Ce fut aussi le cas au sujet du maintien ou non de certains abonnements, les crédits ayant baissé. Autre cas de figure, unique celui-là semble-t-il, l'achat en commun d'une collection : environ 4 000 CD acquis en 2004 par la MMP et la BCFT (alors en préfiguration) qui ont formalisé à cette occasion un protocole de coopération¹. Enfin, des supports de substitution ont pu être fabriqués quand un fonds conservé par un établissement en intéressait un autre : les microformes des périodiques conservés à la BH dans le fonds féministe Marie-Louise Bouglé sont ainsi consultables à la BMD.

Quelques tentatives de formalisation précoces

En 1985, le chef du Bureau des Bibliothèques déplorait « les moyens encore trop parcellaires » pour valoriser les bibliothèques de la Ville de Paris. Il ajoutait : « Il reste à mieux mettre en lumière les richesses de nos bibliothèques spécialisées et des fonds particuliers présents dans nombre de nos établissements (...). C'est en fait de l'amorce d'une véritable politique documentaire et de communication qu'il s'agit². »

Dix ans plus tard, en 1995, le Bureau des bibliothèques s'enrichissait d'un Service scientifique dont une des priorités était de définir et d'organiser une politique documentaire de réseau, « volontariste, concertée, partagée »³. Dès 1996, une rationalisation de l'offre des bibliothèques de prêt s'opère notamment dans le domaine des langues étrangères, de la documentation musicale et des ouvrages pratiques à caractère juridique, administratif et social.

La mission « Patrimoine » est créée au sein du Service scientifique en novembre 1996 pour « traiter des dossiers communs aux bibliothèques spécialisées tout en s'attachant à prendre en compte les besoins particuliers de chaque bibliothèque, liés à son histoire, sa spécialité documentaire, son organisation ». Les deux principaux dossiers communs sont la participation aux réseaux (catalogues collectifs, dépôt légal, prêt inter-bibliothèques, Internet...) et la valorisation du patrimoine (informatisation, expositions, éditions, numérisation,...). Le chantier prioritaire est celui de l'informatisation, pas encore celui de la politique documentaire.

Pour autant, plusieurs BSVP avaient déjà eu le souci de formaliser leur politique documentaire. Au début des années 80, Forney avait décidé de revoir sa politique d'acquisition ; dans ce but, et alors que cette pratique n'était pas encore répandue dans la profession, elle avait formalisé ses choix, domaine Dewey par domaine Dewey, dans un long document assemblé et roulé à la manière d'un papyrus. Au lendemain de la publication de la première synthèse de Bertrand Calenge sur la politique documentaire, l'Heure Joyeuse confia à une élève conservatrice de l'Enssib le bilan de sa politique d'acquisition entre 1987 et 1994⁴. De même, dès 1997, les responsables de la BTV ressentirent le besoin de mettre par

¹ L'idée était que la partie patrimoniale de la musique de film serait conservée à la MMP, et la partie prêteable, à la BCFT. Mais faute de temps et de moyens, cet accord n'a pas encore été mis en pratique.

² *Avis aux amateurs. Toutes les ressources des bibliothèques de la Ville de Paris à l'usage des chercheurs ou des curieux*, Paris, Direction des affaires culturelles, 1^{er} éd., 1986, p. 4.

³ *Rapport d'activité [1996]. Bibliothèques de la Ville de Paris*, Paris : Bureau des bibliothèques et du livre, 1997.

⁴ C. DOLLÉ, *La politique d'acquisition du fonds historique de l'Heure Joyeuse (1987-1994)*, Mémoire de DCB, Villeurbanne : ENSSIB, 1995.

écrit leurs pratiques d'acquisition, d'élimination, leur politique d'acceptation des dons et de relégation.

Au début des années 2000, c'est à l'invitation du Bureau des bibliothèques que les BSVP sont incitées à afficher leur politique documentaire en réponse à leur demande de moyens pour la conservation. Toutes – sauf la BH – élaborent un document, plus ou moins général¹.

Là où les pratiques d'acquisition n'avaient semble-t-il pas été détaillées par écrit, elles n'étaient pas pour autant arbitraires. Elles s'étaient simplement sédimentées à l'usage. Le personnel ayant peu changé, le besoin de formalisation n'a semble-t-il pas été ressenti.

Tendance globale à l'élargissement du champ documentaire

Indépendamment des choix raisonnés visant à offrir une documentation de qualité aux usagers, plusieurs facteurs, structurels ou conjoncturels, internes ou externes, peuvent faire évoluer les axes d'acquisition : l'évolution de la place disponible, l'évolution des crédits, l'arrivée ou le départ de tel ou tel acquéreur, les effets d'appel du développement d'un secteur ou d'un don (un don en entraîne un autre), la notoriété de l'établissement, l'évolution des disciplines et des domaines de recherche, l'évolution de l'offre documentaire, de l'offre éditoriale. Plusieurs BSVP ont vu leur champ documentaire s'élargir au fil des ans.

A la BMD et à la Bilipo, ce phénomène est surtout lié à l'évolution des savoirs et des champs de recherches, ainsi qu'au développement de l'offre éditoriale. A l'origine, la BMD avait une documentation spécialisée sur les mouvements féministes et les femmes dans le monde. Elle a accompagné l'émergence en France de l'histoire des femmes et des études pluridisciplinaires sur le genre (*gender's studies*). Les études sur la masculinité se sont développées, ainsi que sur les phénomènes transgenres. La constitution progressive de la Bilipo s'est aussi inscrite dans une période de développement des études sur les littératures populaires (littérature de colportage par exemple) et de la reconnaissance des « mauvais » genres (polar, SF, BD, etc.).

Ailleurs, des secteurs ont pu s'accroître de manière imprévue, comme par exemple le fonds sur la danse à la MMP, grâce à une bibliothécaire ancienne danseuse. Il comprend aujourd'hui des ouvrages en prêt et en magasin, ainsi que des périodiques spécialisés. Les dossiers documentaires ont été cédés récemment au Centre International de la danse de Pantin où ils pouvaient être mieux valorisés. A la BAVP, l'élargissement des domaines de documentation est surtout lié à (ou facilité par) sa mission de service de documentation de l'Hôtel de Ville.

Les effets d'entraînement de tel ou tel don prestigieux, de telle ou telle acquisition onéreuse ont pu conduire certains établissements à accepter des dons importants d'institutions ou de personnes privées, qu'il a fallu ensuite traiter ou documenter. Ainsi la BHVP a acquis des fonds littéraires du 20^e siècle ; l'achat en 1990 de la bibliothèque d'Apollinaire (env. 5 000 vol.) a entraîné la donation de Pierre-Marcel Adéma, premier biographe du poète, en 2000, puis celle d'un autre spécialiste, Michel Découdin ; l'entrée des papiers Cocteau en 1994 a conduit Pierre Bergé à faire une donation en 2006.

Sans doute pour toucher un plus large public, les collections du CDML se sont élargies au-delà de la documentation professionnelle proprement dite (bibliothéconomie, sciences de l'information et de la communication) et couvrent désormais tous les domaines liés au livre et à la documentation. Il tient compte cependant de ce qu'achètent dans ce domaine les autres BSVP. Elargis, les domaines de compétence des BSVP peuvent en effet se recouper à la marge.

¹ Témoignage de la responsable de la mission « Patrimoine » de 2000 à 2005.

Après avoir exploré l'histoire singulière des BSVP et leur diversité, il convient d'aborder les intérêts qu'elles peuvent avoir à mettre en cohérence leurs collections par la définition d'une politique documentaire commune, mais aussi les questions et les difficultés que soulèvent une telle entreprise. Les BSVP ont une même tutelle, mais rien ne les oblige statutairement à travailler ensemble et à élaborer une politique documentaire commune, à la différence des bibliothèques d'UFR par exemple, qui, dans les universités, doivent accepter l'action fédératrice et intégratrice des Services communs de la documentation.

II. Les enjeux de la concertation

L'histoire des BSVP est marquée par une forte autonomie. Pourquoi les inciter à travailler ensemble ? Pourquoi vouloir coordonner leurs politiques documentaires ? Quel intérêt y a-t-il à tenter de mettre en cohérence des collections aussi diverses ? Est-ce possible ?

Des outils ont été conçus pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer au sein d'un établissement ou d'un ensemble de bibliothèques une politique documentaire, mais celle-ci ne saurait se définir par ses outils. Elle doit viser des objectifs collectifs, en fonction des missions à accomplir au regard des publics à qui l'offre documentaire est destinée. La gestion des collections, qu'elles soient patrimoniales ou courantes, encyclopédiques ou spécialisées, est confrontée à la même exigence : leur donner du sens.

Quelles tentatives de concertation au sujet de la politique documentaire ont-elles été faites jusqu'à présent dans les BSVP ? A quelles limites se sont-elles heurtées ? Quels sont les enjeux et les difficultés que soulèvent parmi les BSVP les perspectives d'acquisition et de conservation concertées ?

1. INTÉRÊT D'UNE CONCERTATION AUTOUR DES ACQUISITIONS ET DE LA CONSERVATION

Plusieurs facteurs concourent à «décloisonner» les BSVP et à les faire davantage travailler ensemble, et notamment à réfléchir en commun à leur politique documentaire. Des bénéfices sont à attendre de l'élaboration en commun et de la mise en œuvre d'une politique documentaire formalisée. Cependant, la démarche est complexe et ne va pas sans poser de nombreuses difficultés.

A. Les principaux facteurs de changement

Le catalogue commun

Le principal vecteur de changement fut bien sûr l'informatisation et le catalogue commun des BSVP. Laissées de côté en 1998, les BSVP furent intégrées au nouveau schéma directeur informatique de la Ville en 2002. Le marché d'informatisation a démarré fin 2004. A cette date, certaines BSVP étaient déjà informatisées (équipement bureautique et gestion des collections) comme la BMD ou la Bilipo. L'utilisation de l'informatique était en revanche quasi inexistante à la BH. Le catalogage dans le nouveau progiciel, *Portfolio*, a démarré en septembre 2005. Depuis janvier 2006, des OPAC sont disponibles dans les établissements et le catalogue commun est accessible en ligne sur le portail Paris.fr.

Grâce à ce projet, piloté techniquement par la Mission Informatisation des bibliothèques spécialisées, les BSVP ont eu l'impression de se découvrir les unes les autres. Les réunions de travail collectives, pour la définition du cahier des charges puis du paramétrage général, leur ont permis de faire connaissance et de dialoguer autour d'un objectif commun. Le catalogue collectif permet de découvrir les collections des autres établissements et le module

Acquisition, de voir ce que les collègues achètent. Ce fut une surprise pour Forney, par exemple, de voir que la BHVP avait développé un petit fonds en arts décoratifs¹.

Si les outils informatiques permettent de repérer plus facilement des segments et des déséquilibres documentaires entre BSVP (repérage des doublons notamment), ils permettent aussi de situer ces collections dans des ensembles documentaires plus larges (participation au CCFr et au Sudoc). L'offre documentaire sur Internet s'est considérablement développée depuis le début des années 2000. La mise en ligne des catalogues de bibliothèques permet plus facilement qu'avant aux BSVP de prendre conscience de leur environnement documentaire et de s'y adapter.

Le paysage documentaire parisien s'est modifié ces quinze dernières années avec l'ouverture de la BnF sur le site de Tolbiac avec un espace ouvert à un large public (Haut-de-Jardin), la rénovation de la Bibliothèque publique d'information, l'ouverture de la Bibliothèque Sainte Barbe destinée aux premiers cycles universitaires, la création du site universitaire des Grands Moulins. Le projet de l'IHNA, et plus globalement, la restructuration du quadrilatère Richelieu, ainsi que la croissance de l'offre de ressources électroniques vont le faire évoluer encore dans les prochaines années.

Comme dans la plupart des collectivités territoriales, à Paris comme ailleurs, l'informatisation fut une des principales occasions de réflexion autour de la politique documentaire.

Des contraintes communes : saturation des espaces et stagnation budgétaire

Toutes les BSVP (hormis la nouvelle Bibliothèque du cinéma) connaissent des problèmes de place. La saturation des magasins sur sites est signalée depuis longtemps ; elle influe sur les acquisitions, la conservation et la communication des documents.

A Forney, le manque de place fut la seule raison pour laquelle, au début des années 80, la collecte des catalogues de vente fut arrêtée et confiée à la bibliothèque Drouot (IX^e arr.)². Faute de place également, une partie des collections de périodiques de la MMP avait été transférée au SDE rue Saint-Maur et faisait donc l'objet d'une communication en différé avant son stockage dans les magasins de la BCFT. Une petite partie des collections de périodiques du CDML, les moins demandées par le public, se trouvent aussi au SDE. La Bilipo et la BAVP stockent des documents à la Plaine Saint-Denis où elles disposent de plusieurs centaines de mètres linéaires. Il n'est plus possible à la BMD d'accepter de dons conséquents en dépit de l'intérêt qu'ils peuvent présenter pour l'enrichissement des collections, faute de place, faute aussi de personnel pour les traiter.

Car l'autre contrainte majeure qui pèse sur les BSVP est la contrainte budgétaire. Elles doivent raisonner à effectifs constants et les crédits d'acquisition sont globalement à la baisse. La BTV a vu son budget d'acquisition attribué passer de 23 000 euros en 2005 à 17 425 euros en 2008 et 16 000 en 2009.

Des situations critiques

Des événements conjoncturels ont pu amener certains établissements à faire retour sur leurs pratiques. En 2003, dans la crainte de la crue centennale de la Seine, Forney et l'Heure Joyeuse ont dû déménager, relativement dans l'urgence, une partie de leurs collections dans

¹ Cf. Annexe 4.

² Les catalogues de vente de Drouot ont réintégré les collections de Forney qui a décidé de reprendre cette collecte.

les entrepôts de la société Calberson, boulevard Ney, dans le XIX^e arrondissement¹. Depuis, la communication de ces documents est différée.

Plusieurs établissements ont connu des fermetures prolongées. Forney fut fermée un an pour travaux entre août 2006 et septembre 2007 ; la BMD le fut un an et demi entre septembre 2005 et mars 2007 ; la BTV, encore plus longtemps (novembre 2005-septembre 2007), pour rénovation complète. De 2006 à 2008, c'est le fonds Cinéma qui fut inaccessible au public en attendant l'ouverture de la Bibliothèque François Truffaut. L'Administrative est fermée depuis le 10 avril 2007 pour des travaux de mise en sécurité incendie et d'accès aux handicapés et devrait rouvrir courant 2010.

Parfois, ce sont des éléments plus tendanciels qui suscitent des interrogations sur l'avenir et la politique documentaire. La question du devenir des discothèques de prêt se pose avec acuité depuis le développement des pratiques de téléchargement de musique sur Internet. La MMP, espace musical multisupport, réfléchit aux moyens de résister à cette baisse de fréquentation annoncée (développement de l'écoute sur place, du renseignement à l'utilisateur, de la valorisation du patrimoine musical)².

La baisse de la fréquentation constatée dans les bibliothèques de recherche et les bibliothèques patrimoniales européennes préoccupe les professionnels qui voient les usages changer sans toujours avoir le sentiment de les accompagner. Cette baisse tendancielle explique en bonne partie la forte baisse constatée à la BHVP, à la BA et à Forney depuis 1998.

La situation de la BHVP a fait l'objet d'un audit en 2008. Il montre que sur une période de huit années, alors que ses fonds continuaient de s'accroître de façon continue, la bibliothèque aurait communiqué en 2007 moins du tiers des documents qu'elle fournissait en 2000. La baisse cumulée de tous les indicateurs (nombre d'inscrits, nombre des entrées, consultation sur place des documents) oblige à chercher d'autres explications propres à l'établissement, comme la réduction des horaires d'ouverture pour mettre en place le chantier d'informatisation ou sa politique documentaire. Sont soulignés par les rapporteurs la « trop grande diversité » des fonds de la bibliothèque qui l'ont éloignée de sa spécificité initiale - l'histoire de Paris -, ainsi que la « logique accumulative » qui aurait présidé aux acquisitions ces dernières années. Un des premiers soucis de la nouvelle directrice arrivée en décembre 2008 fut de rompre avec cette logique-là et d'engager une réflexion sur la politique documentaire de l'établissement.

La mission de coordination des collections patrimoniales

Un poste de « Coordination des collections patrimoniales » fut créé en 2007 au SDE. Cette création marque une volonté politique de la part de la tutelle de faire travailler ensemble les BSVP sur leurs collections.

C'est le SDE qui a en charge la politique documentaire de l'ensemble du réseau³. Côté lecture publique, le chantier a été relancé en 2008, après l'échec de plusieurs tentatives ces dernières années. Le groupe de travail réfléchit à la formalisation de la politique documentaire sous forme de charte documentaire et de plans de développement des collections avec des objectifs à atteindre en fonction de la taille des établissements et des pôles documentaires auxquels ils appartiennent. L'objectif est de garantir une offre de proximité et de renforcer les spécificités de chaque bibliothèque, en rendant ainsi plus lisible l'offre documentaire sur le

¹ En 2009, ils ont intégrés de nouveaux locaux à la Plaine Saint Denis.

² G. PIERRET, « Valoriser le patrimoine sonore édité : un atout face à la dématérialisation des supports », *BBF*, 2008, n°6, p. 40-46.

³ Le poste de la mission « Patrimoine » (cf. p. 30) était rattaché au Service scientifique, devenu SPR (Service des Publics et du Réseau). Après le départ de son responsable en juillet 2005, il fut laissé vacant.

réseau. L'objectif est aussi de mutualiser certaines tâches comme la veille documentaire et la sélection, et de privilégier une approche thématique et multisupport.

C'est dans ce contexte que fut pourvu en juillet 2008 le poste de Coordination des collections patrimoniales, amené à porter les dossiers transversaux communs aux bibliothèques spécialisées, non seulement le chantier de numérisation, mais aussi celui de la politique documentaire.

B. Les bénéfices attendus

Mieux se connaître et se faire connaître des tutelles, des professionnels et des publics

Le principe de toute politique documentaire étant de faire une évaluation, même sommaire, des collections existantes, et d'en définir les grands axes de développement et de conservation, le premier bénéfice à attendre en interne est une explicitation des pratiques et une clarification des objectifs. Une fois formalisé, un outil de politique documentaire comme une charte des collections est un outil de référence et un outil de communication, non seulement au sein de l'équipe de la bibliothèque, mais aussi en externe, pour les tutelles, les partenaires institutionnels, les professionnels des bibliothèques, les collègues du réseau et les publics.

L'essentiel des efforts budgétaires et organisationnels se portant sur le réseau de prêt (réinformatisation, nouveaux équipements), les BSVP ont pu avoir l'impression que leurs tutelles comprenaient mal les problématiques auxquelles elles étaient confrontées. Certaines ont aussi le sentiment que les professionnels du réseau de prêt les connaissent mal et que la réorientation des lecteurs pourrait être meilleure. Les ouvrages de loisirs créatifs et les manuels d'amateurs, disponibles au prêt à la Bibliothèque Forney, seraient mal connus alors que ce domaine, fort demandé, n'est pas toujours suffisamment pourvu dans les bibliothèques de prêt. Il est vrai qu'il n'y a pour ainsi dire pas de mobilité professionnelle entre les deux « réseaux » et que les occasions d'échanges et de découvertes mutuelles sont rares, pour ne pas dire inexistantes (quelques groupes de travail ou de lecture auxquels un responsable de bibliothèque spécialisée participe, des prêts pour des expositions, etc.).

Il serait intéressant de savoir comment sont perçues les BSVP de la part des autres institutions parisiennes, bibliothèques universitaires et grands établissements. Le service de l'Orientation des lecteurs de la BnF nous a assuré qu'il renvoyait fréquemment les lecteurs non admis au niveau Rez-de-Jardin vers les BSVP et cela pour trois raisons : 1/ elles se trouvent à Paris (proximité), 2/ il est possible de vérifier la disponibilité d'un titre grâce au catalogue en ligne, 3/ ces bibliothèques sont faciles d'accès et certaines pratiquent le prêt à domicile. A première vue, Forney, le CDML et la Bibliothèque du cinéma seraient les bibliothèques les plus fréquemment mentionnées¹.

Enfin, l'impression dominante auprès des responsables des BSVP est que leurs collections ne sont pas suffisamment visibles ni connues du public. En l'absence d'enquête de public récente, il est difficile d'évaluer quantitativement le niveau de visibilité des BSVP. Cependant, on peut remarquer que dans l'enquête de 2003 sur les publics des bibliothèques municipales parisiennes, à la question « Si vous êtes inscrit ou si vous fréquentez, dans quelles bibliothèques ? », la première bibliothèque spécialisée citée, Forney, n'apparaît qu'en fin de liste (28^e position sur 30)². Serait-ce faute d'informations ou non ?

¹ Informations recueillies auprès du Service de l'Orientation des lecteurs et des services publics.

² Y. ALIX, S. WAHNICH, « Une familiarité distante », *BBF*, n°2, 2004, p. 62-73.

Certains usages restreints des collections laissent penser qu'un gros travail d'information est encore nécessaire. Alors que l'offre documentaire de la BAVP est bien plus large que le droit administratif, et pourrait combler les chercheurs en histoire contemporaine, en histoire urbaine ou encore les historiens d'art, son public, avant sa fermeture pour travaux, était surtout composé d'étudiants en droit.

Une charte documentaire, document officiel validé par la tutelle, aisément accessible, est un des éléments qui peuvent contribuer à mieux faire connaître un établissement et ses collections.

Mieux se définir et se positionner aujourd'hui et demain

Cependant, si la diffusion d'une charte documentaire n'était qu'une opération de communication, le document risquerait de rester une déclaration d'intention, sans rien changer aux pratiques en interne. Pour les BSVP, l'intérêt de mettre en œuvre des procédures formalisées de politique documentaire réside aussi dans le fait de les amener collectivement à mieux se définir et à chercher ensemble les moyens de mieux remplir leurs missions.

Le document officiel le plus récent définissant les BSVP et précisant leurs missions est le « Règlement des Bibliothèques spécialisées et patrimoniales de la Ville de Paris » paru au *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* du 20 août 2004. Il définit les BSVP de la manière suivante :

« Les bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris sont des établissements de lecture publique. Elles se distinguent des bibliothèques municipales de prêt par la spécialisation de leurs fonds, le nombre de documents en consultation sur place et la mission de conservation qu'elles exercent sur leurs collections patrimoniales. »

Il ajoute une définition des fonds spécialisés (sous-entendu la BTV et le CDML) :

« Les fonds spécialisés, installés dans des bibliothèques de prêt, conservent une documentation spécialisée qui comprend un nombre important de documents patrimoniaux. »

Concernant les missions des uns et des autres, le texte précise :

« Les bibliothèques spécialisées et les fonds spécialisés ont pour mission de collecter, conserver et communiquer des documents, sur tous supports, relatifs à leur spécialisation. Les collections qu'ils réunissent ont un caractère patrimonial. La communication et la consultation des documents patrimoniaux font l'objet de précautions particulières que les lecteurs s'engagent à respecter. »

Ce règlement présente des limites ou appellerait des précisions. Qu'est-ce qu'une bibliothèque spécialisée de la Ville de Paris ? Se définit-elle exclusivement par le caractère spécialisé de ses collections, un certain mode de communication (surtout la consultation sur place et peu l'emprunt à domicile) et la dominante patrimoniale des collections ? Ces critères permettent de la distinguer d'une bibliothèque municipale de prêt mais pas de la définir entièrement. Ne faudrait-il pas aussi prendre en compte le niveau de spécialisation des collections ?

D'autre part, la définition proposée des fonds spécialisés occulte la présence de petits fonds spécialisés en bibliothèque municipale de prêt. Certains n'ont pas de documents patrimoniaux, comme le fonds Photographie de la Bibliothèque Château d'eau (X^e arr.)¹,

¹ A la Bibliothèque André Malraux, le fonds de la libraire Adrienne Monnier est issu d'un don de 5 000 volumes d'ouvrages du début du 20^e siècle et de l'Entre-deux-guerres sur la vie littéraire parisienne.

mais d'autres en ont, comme le fonds Adrienne Monnier, soustrait du prêt, à la Bibliothèque Malraux, ou encore le fonds local du XVI^e arrondissement conservé par la Bibliothèque Trocadéro. Par ailleurs, il serait faux de dire que le CDML possède un « nombre important » de documents patrimoniaux : le catalogue signale 12 livres du 19^e siècle, et 173 de la première moitié du 20^e siècle, sur un total de 5274¹.

Quelle est alors la spécificité des bibliothèques spécialisées (y compris les établissements mixtes et ceux inclus dans des bibliothèques de prêt) et comment chacune, en fonction de sa propre originalité, peut-elle se positionner par rapport aux autres ?

La frontière documentaire avec l'offre du réseau de prêt doit-elle être étanche (ne pas trouver en BSVP des documents que l'on trouve dans les BPVP et inversement ne pas trouver de fonds spécialisés ou de fonds anciens en BPVP) ou doit-on maintenir des passerelles documentaires de l'un à l'autre (par le prêt, l'existence de fonds spécialisés, par des animations, etc.)? A la BTV par exemple, les guides de voyages, absents des rangées de la Bibliothèque Trocadéro, assurent l'hybridation de la bibliothèque de prêt et de la bibliothèque spécialisée.

Enfin, par rapport aux autres établissements parisiens, comment caractériser l'offre des BSVP au sein d'une carte documentaire déjà si riche et si diverse ? Peuvent-elles encore hésiter entre le modèle de la bibliothèque d'étude et de recherche à destination des chercheurs, le modèle de la bibliothèque universitaire à destination des étudiants, le modèle de la bibliothèque de lecture publique spécialisée à destination de tous les publics ? Comment concilier en un même établissement le principe d'accroissement continu propre aux bibliothèques patrimoniales et le principe de renouvellement cher aux bibliothèques publiques de prêt ? Peuvent-elles continuer à tenter de suivre la recherche de pointe ou doivent-elles se recentrer sur la collecte des sources ?

Quant aux missions des BSVP, quelles sont-elles ? Le règlement de 2004 confère à l'ensemble des BSVP une mission patrimoniale, puisqu'il semble affirmer que leurs collections acquièrent, du fait même de leur rassemblement, un caractère patrimonial. Or, tous les établissements ne se reconnaissent pas cette mission sur l'ensemble des documents qu'ils conservent. La MMP ne se reconnaît de mission de conservation patrimoniale que sur les documents sonores. Pourtant elle conserve en magasin, de manière pérenne, un fonds d'imprimés et admet qu'il ne s'agirait pas de se séparer d'un tel capital documentaire. Inversement, le CDML qui ne se reconnaît pas de mission patrimoniale aimerait pourtant pouvoir conserver des documents rares ailleurs mais dont il est obligé de se séparer faute de place.

De même, la qualification des BSVP et des fonds spécialisés comme des bibliothèques de lecture publique leur confère une mission d'accueil de tous les publics. Mais cette mission est différemment interprétée d'un établissement à l'autre, suivant qu'il s'agit d'une bibliothèque encore très peu fréquentée, et seulement par des chercheurs, ou d'une bibliothèque souvent fréquentée pour d'autres raisons que ses collections spécialisées. Accueillir tous les publics veut-il dire tolérer tous les usages des collections ou leur non-usage (l'usage des locaux ou des ressources Internet par exemple) ?

Les BSVP doivent donc réfléchir à leur positionnement, les unes par rapport aux autres, mais aussi par rapport aux bibliothèques municipales de prêt, et par rapport aux autres bibliothèques ouvertes au public à Paris. Élaborer une politique documentaire oblige à se poser ces questions et à tenter d'apporter des réponses, appelées à évoluer avec le temps. Une fois les grands objectifs d'établissement définis, la formalisation de la politique documentaire permet entre autres de faciliter les passages de relais en interne et garder le cap malgré les changements de personnels.

¹ Consultation du 9 décembre 2009. *Nota Bene* : le catalogue en ligne est incomplet.

Mieux évaluer l'offre documentaire et l'offre de services et les améliorer

Pour l'État et les collectivités territoriales, l'élaboration d'une politique documentaire est d'abord perçue comme un gage de professionnalisme. Elle s'inscrit aussi dans la démarche d'évaluation aujourd'hui au cœur des politiques publiques. En bibliothèque comme ailleurs, la difficulté est de bien identifier la nature des enjeux ou des problèmes qui vont déterminer les objectifs à atteindre, de bien estimer les moyens à mettre en œuvre au regard de ces objectifs, et de trouver des indicateurs pertinents, qui ne relèvent pas seulement d'une démarche quantitative mais aussi d'une démarche qualitative.

Les BSVP disposent d'outils statistiques pour analyser leur activité, mais pas encore – ou du moins ne sont-ils pas systématiques – pour évaluer l'offre documentaire entendue au sens large (à la fois les contenus et leur mise à disposition). Dans le rapport d'activités annuel par exemple, certains indicateurs à renseigner fournissent des éléments d'appréciation des résultats des politiques d'acquisition. Ils concernent la volumétrie des collections, leur enrichissement, le budget ou encore l'utilisation des collections¹. Ce type d'indicateurs d'activité peut contribuer mais en aucun cas suffire à une évaluation des collections existantes et de l'efficacité et de l'efficience de la politique documentaire.

En général, les méthodes d'évaluation reposent sur une segmentation des collections par domaines et sous-domaines. D'autres outils de mesure, centrés sur les usages, peuvent être employés pour évaluer les collections :

- Les enquêtes de satisfaction auprès des publics
- L'étude des usages des collections (statistiques de consultation sur place par segment de collection, semaine test de consultation sur place, etc.)
- Le développement de moyens d'échange sur les collections avec le public (étude des cahiers de suggestion, étude des demandes de renseignements, blogs, etc.)
- Les avis autorisés d'experts sur certaines disciplines, dans des commissions d'acquisition par exemple.

La formalisation de la politique documentaire oblige donc à définir des critères d'évaluation des collections existantes, des acquisitions et des usages. Les principaux outils de politique documentaire permettent d'enclencher cette démarche d'évaluation :

- La charte, parce qu'elle est un texte de référence qui fixe les objectifs à mettre en œuvre, les principes directeurs par rapport auxquels peuvent être évaluées les pratiques ;
- Le plan de développement des collections, parce qu'il est un outil de pilotage de la politique d'acquisition, en énonçant les règles et les procédures à mettre en place en application de la charte documentaire, en hiérarchisant et planifiant, parfois quantitativement et budgétairement, les acquisitions.

¹ Concernant les acquisitions par exemple, les bibliothèques sont tenues de fournir leur nombre annuel selon les supports, la localisation dans la bibliothèque, selon le mode d'acquisition.

C. Les actions déjà entreprises et leurs limites

Des chartes documentaires, mais quelle charte commune ?

En janvier 2009, le responsable de la coordination des collections patrimoniales a proposé de rédiger une charte commune des collections incluant une charte des collections bibliothèque par bibliothèque. Pour cela, il a demandé à chaque établissement de rédiger un document définissant sa politique d'acquisition de façon générale, ainsi qu'un bref historique des collections, l'environnement documentaire (institutions équivalentes, partenaires) et le public visé.

En septembre 2009, tous les établissements avaient fait parvenir leurs chartes. Elles présentent une certaine homogénéité, chacune abordant plusieurs points (historique de la bibliothèque, contexte documentaire, missions de l'établissement, publics, organisation des collections, politique d'acquisition par supports, domaines, langues, zone géographique et période, politique d'acceptation des dons, politique de désherbage, politique de conservation).

Cependant, en vue d'un document commun, un travail d'harmonisation entre ces chartes est à ce stade nécessaire, le niveau de détail, l'approche stylistique, le ton n'étant pas les mêmes.

Par ailleurs, si un consensus s'est dégagé sur l'utilité pour chaque établissement de rédiger sa charte documentaire, la possibilité de formaliser une charte commune, et donc les grands principes d'une politique documentaire commune, fait plus débat parmi les responsables d'établissement. Comment concevoir la charte commune ? Comme une introduction aux chartes, bibliothèque par bibliothèque, ou comme une synthèse des différentes chartes ? A qui doit-elle être diffusée ? Seulement à la tutelle ou également au public et aux partenaires institutionnels ? A quelle échéance faut-il prévoir de la réviser ?

Pour l'instant, les chartes, bibliothèque par bibliothèque, sont précédées d'une introduction générale présentant les BSVP, leurs missions, leur public, la convention de pôle associé avec la BnF, et partiellement les spécialités partagées par les BSVP et les spécialités propres à chacune. Elle réaffirme aussi en conclusion le projet de coopération documentaire sur les acquisitions et la conservation qui sous-tend la formalisation de la politique documentaire. Les BSVP ont été invitées à contribuer à cette partie commune mais l'absence de contributions pour l'instant révèle peut-être une difficulté de fond.

Ce dispositif est inspiré du modèle de la Charte documentaire de la BnF qui se caractérise, comme les BSVP, par une implantation géographique éclatée et une offre documentaire extrêmement variée. Mais ce qui retient l'attention dans la charte de la BnF, c'est que les politiques d'acquisition, discipline par discipline et département spécialisé par département spécialisé, abordent systématiquement la question de la coordination documentaire, en interne et en externe. Ce n'est pas le cas de toutes les chartes des BSVP. Le risque est donc d'avoir au final une succession de chartes qui ne s'articulent pas entre elles.

Le Service historique de la Défense, composé lui aussi de plusieurs établissements spécialisés à forte dimension patrimoniale¹, vient de soumettre à sa tutelle un projet de charte qui fixe la politique documentaire générale. Ce document offre un autre exemple de charte documentaire commune qui est moins une introduction qu'une synthèse des

¹ Les bibliothèques du centre historique des archives (une par armée : Terre, Marine, Air et Gendarmerie), celle du centre des archives de l'armement et du personnel civil de Châtellerauld, et les antennes de la bibliothèque de la Marine dans les ports de Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort et Toulon.

différentes chartes documentaires des bibliothèques composantes du réseau. Il aborde point par point :

- les missions
- le public concerné
- les domaines de spécialité
- les pôles d'excellence
- le niveau d'acquisition
- les formes et les supports documentaires
- les méthodes et les moyens (dons, désherbage, signalement)
- les critères de sélection (couverture géographique, langue, époque)
- les éliminations
- les partenariats

Il n'est pas prévu d'inclure les chartes documentaires de chaque bibliothèque composant le SHD dans le document final¹. Celui-ci renvoie à plusieurs reprises aux plans de développement des collections élaborés par chaque bibliothèque. Ce modèle a le mérite de clarifier les missions communes à l'ensemble des bibliothèques composant le SHD. Il insiste sur les spécialités transversales et les pôles d'excellence. En contrepartie, l'identité de chaque bibliothèque est passée sous silence. Au total, c'est un outil de communication synthétique et efficace sur l'offre documentaire globale des bibliothèques du SHD.

Une charte documentaire est amenée à évoluer. Il faut donc aussi prévoir à quelle échéance elle devra être révisée et réévaluée. La plupart des SCD dans les universités ont décidé de procéder à cette révision à l'échéance des plans quadriennaux d'établissement. La durée moyenne d'une charte, en lecture publique, semble être de trois/quatre ans également. Elle sera peut-être raccourcie par la place exponentielle que prend la documentation électronique. Aujourd'hui quasi absente des préoccupations et/ou des provisions budgétaires, les BSVP devront sans doute accroître sa place dans leurs collections dans les prochaines années².

Analyse des collections existantes. Les limites du modèle Conspectus

La rédaction de la charte devait s'accompagner de fiches descriptives de la politique d'acquisition et de conservation, établies domaine par domaine, pour chaque bibliothèque, selon la méthode du Conspectus³, avec des indicateurs de niveaux sur la profondeur de collection, la durée de conservation et la couverture linguistique.

Une première étape a consisté à partir des domaines définis par la classification Dewey (même si tous les établissements n'ont pas adopté ce système de cotation) et à leur attribuer un code de profondeur et un code de conservation sur des échelles allant de 0 à 5⁴. Cette démarche vise à fournir à chaque BSVP un outil d'analyse des collections existantes fondé sur le même langage afin de pouvoir ensuite établir des comparaisons et concevoir des plans concertés de développement des collections.

Mais cette méthode Conspectus, conçue pour les bibliothèques universitaires, s'adapte mal à certains types d'établissement, de collections ou de domaines. Elle

¹ Peut-être parce qu'il est prévu que celles-ci fusionnent à plus ou moins longue échéance.

² La part du budget 2010 consacrée aux ressources électroniques les y incite. Aujourd'hui, les BSVP proposent l'accès à des ressources comme Indexpress, Pressens, Encyclopædia Universalis et Électre. La BCFT et la MMP offrent aussi un accès à des bases de données spécialisées.

³ Méthode mise en point aux États-Unis, au début des années 80, par le *Research Libraries Group* fondé en 1974 par quatre bibliothèques de recherche américaines, désireuses de coopérer sur le plan des acquisitions et de la conservation des documents.

⁴ Le code de niveau 0 signifie que le domaine n'est pas couvert et le code 5, que l'exhaustivité est recherchée. Le code de conservation 0 signifie qu'il n'y a pas de conservation et le code 5 que la conservation est « pour l'éternité ».

présente des limites évidentes pour la fiction en général, et la littérature enfantine en particulier, ainsi que pour les collections anciennes et/ou patrimoniales. En matière de livres anciens, le découpage des savoirs proposé est inopérant, « les hiérarchies du savoir et corrélations entre disciplines n'ayant jamais cessé de varier profondément au cours du temps¹ ». En outre, certains documents n'ont pas les caractéristiques scientifiques ou littéraires requises pour correspondre à un niveau de profondeur Conspectus. Ils sont pourtant considérés comme des matériaux d'étude et de recherche (les catalogues de vente à Forney par exemple). La grille s'adapte mal également aux problématiques transdisciplinaires qui sont pourtant souvent le propre de certains domaines de recherche.

Les niveaux de profondeur du modèle Conspectus sont parfois évalués par le niveau d'exhaustivité selon le degré de couverture de la production, parfois par le niveau de complexité calqué sur les cycles scolaires et universitaires. Certes, les BSVP ont surtout un public d'étudiants et de chercheurs. Mais, en tant que bibliothèques de lecture publique, elles visent aussi un public d'amateurs éclairés. Ne faudrait-il pas dès lors tenir compte également des niveaux d'usage comme ceux qui sont couramment utilisés en lecture publique (« Jeunesse », « Adolescents », « Adultes », « Public spécialiste ») ?

Enfin, pour servir à la comparaison, cette méthode d'évaluation doit être normalisée et encadrée. A la lecture des différentes grilles fournies par les BSVP, on s'aperçoit que toutes n'ont pas porté leur analyse sur le même périmètre de collections (collections patrimoniales et collections courantes ou seulement collections courantes ; monographies et périodiques ou seulement les ouvrages imprimés, etc.). En théorie, l'évaluation s'applique à un segment de collections et non à chaque document constitutif du segment envisagé. Les codes de niveaux ont fait l'objet de reformulations pas toujours concordantes entre elles. Pour la conservation, la BHVP s'est fondée sur un autre système de codification, celui de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne dont l'échelle va de 0 à 4². Enfin, il n'est pas toujours évident de comprendre si les niveaux renseignés sont un état de l'existant ou un niveau souhaité³. Théoriquement, trois critères devraient être pris en compte : le niveau de départ, le niveau réel des acquisitions en cours et l'objectif de niveau à atteindre⁴.

Une concertation sur les acquisitions et la conservation. Des recouvrements marginaux ou pas ?

Des réunions de concertation pour réfléchir à d'éventuels domaines d'acquisition et de conservation partagées ont été organisées par la mission de coordination des collections patrimoniales et animées par elle. La méthode consistait à identifier des zones de recoupement et de déterminer les compétences de chacun en matière d'acquisition et de conservation. Il a été proposé de se concentrer sur un premier chantier : celui des périodiques. Un repérage de doublons sur les titres morts et les titres courants, effectué par sondage par la MIBS, a pu servir de base à une discussion, notamment au sujet des abonnements 2009. Plusieurs transferts ont eu lieu. Par exemple, la BAVP, qui reçoit en double le *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, a proposé de donner un exemplaire à la BHVP qui peut

¹ J. DEVILLE, « La politique d'enrichissement des bibliothèques », dans *Tri, sélection, conservation : quel patrimoine pour l'avenir ?*, Paris : Ed. du Patrimoine, 2001, p. 144-152.

² 0 correspondant à une conservation pérenne et 4 aux ouvrages éliminables. Cf. H. VILLARD, « Un plan de conservation », *BBF*, 2001, n° 6, p. 94-100.

³ La BHVP par exemple ne renseigne pas certains domaines, souhaitant se concerter avec d'autres établissements.

⁴ IFLA, « Grandes lignes directrices d'une politique de développement des collections à partir du modèle Conspectus. Pourquoi élaborer un document écrit ? [en ligne]. <http://www.ifla.org/files/acquisition-collection-development/gcdp-f.pdf> [consulté le 13 décembre 2009].

ainsi supprimer son abonnement. La BAVP quant à elle souhaitait récupérer la collection et l'abonnement de la BHVP à l'*American Historical Review*.

Dans une période de restriction budgétaire, la question de la pertinence des doublons documentaires au sein d'un réseau se pose avec acuité. Ces doublons ont été estimés par la MIBS à 12% pour les périodiques. Des tests effectués par certaines bibliothèques elles-mêmes sur des segments de collections les ont convaincues de la marginalité de ce recoupement. La Bilipo, par exemple, l'estime à 0,1% pour ses monographies sur le cinéma avec les autres BSVP. Il est vrai que pour la littérature enfantine en revanche, ce taux serait sans doute plus élevé, la Bilipo et l'Heure Joyeuse achetant toutes les deux la littérature policière pour la jeunesse. Mais il s'agit dans le cas précis d'un « recoupement assumé », en vue d'un usage et d'une communication au public différents (prêt à l'Heure Joyeuse, consultation sur place à la Bilipo). Le test réalisé par le MMP au centre de documentation musicale conclut à un taux de recoupement ne dépassant pas 6-7% avec les autres BSVP.

La difficulté provient de la différence d'appréciation du caractère marginal ou pas de ces recoupements, et de leur opportunité¹. Il est vrai que les établissements sont objectivement concernés dans des proportions différentes. Mais si marginaux soient-ils, la mission de coordination recommande de s'interroger sur le bien fondé de ces doublons et de formaliser ces pratiques « assumées » de recoupement le cas échéant. Or ce travail ne semble ni nécessaire ni prioritaire aux établissements compte tenu du nombre d'ouvrages ou de documents concernés. Il ressort des entretiens un intérêt partagé pour la politique documentaire et un consensus autour d'une nécessaire concertation dès lors qu'elle porte sur autre chose que des points de détail.

L'élaboration d'une politique documentaire commune aux BSVP et la mise en place d'outils de mise en œuvre s'avèrent particulièrement complexes. Le principal défi de la conduite du changement en ce domaine est de répondre à la crainte d'être contrôlé et au sentiment de remise en cause de la qualité de leur travail que les responsables expriment. Les expériences menées ailleurs ont montré que les acquéreurs, s'ils ne ressentent pas forcément le besoin d'outils d'aide à la décision, reconnaissent leur utilité et leur efficacité après coup, après se les être appropriés².

2. LES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES POLITIQUES D'ACQUISITION ET DE CONSERVATION PARTAGÉES

Au-delà des difficultés pratiques rencontrées, l'élaboration d'une politique documentaire commune soulève des questions théoriques liées à la nature des collections conservées.

A. Des collections spécialisées

Le souci d'exhaustivité en bibliothèque spécialisée

La réflexion sur le partage documentaire entre BSVP peut venir contrarier le souci d'exhaustivité dont certaines bibliothèques témoignent en faveur de leurs domaines de spécialité.

¹ Cf. Annexe 5.

² F. BARON (et al.), *Politiques de développement des collections dans les bibliothèques publiques quelles pratiques et quels enjeux ? Le point de vue des acquéreurs*, Mémoire de recherche sous la dir. de Lamia Badra, Villeurbanne : Enssib, 2006.

En bibliothèque, il est bien entendu que l'exhaustivité est par essence relative. Elle est une exigence, une ambition, un horizon à atteindre. Cette visée peut être poursuivie pour la production imprimée de monographies dans certains domaines très pointus ou pour répondre à des besoins très spécifiques. Elle est utopique dans les grands domaines de la connaissance, ou en matière de littérature grise ou de patrimoine ancien par exemple. La Bibliothèque nationale a vocation à l'exhaustivité pour la production imprimée en France et le dépôt légal est censé l'aider à remplir cet objectif. Mais même la BnF a renoncé à accomplir seule cette mission pour les collections spécialisées courantes et a préféré développer sa politique de coopération en régions.

La recherche de l'exhaustivité dans un domaine précis s'explique par la volonté d'être une bibliothèque de référence dans ce domaine. Plusieurs BSVP ont cette volonté et, de fait, font *référence* dans leur domaine de spécialité. Mais, en raison d'une offre éditoriale pléthorique et de crédits toujours limités, certaines BSVP (HJ, MMP), sans abandonner leur volonté d'être des références, se placent d'emblée, y compris dans leur domaine de spécialité, dans une logique de représentativité (celle-la même qui préside aux acquisitions dans les bibliothèques municipales de prêt). Ne pouvant pas tout acheter, elles actent du fait qu'elles doivent faire une sélection raisonnée. D'autres restent très attachées à ce souci d'exhaustivité dans les domaines qui sont au cœur de leur identité ou du sens qu'elles veulent donner à leur collection. Dans ce cas, les perspectives d'acquisition et de conservation partagées, en compromettant cette ambition, semblent remettre en cause leur identité même.

La Bilipo vise par exemple à l'exhaustivité pour les romans policiers francophones et anglo-saxons et pour les revues consacrées à la littérature policière. Cette ambition est renforcée par la légitimité que lui confère le dépôt légal. Elle acquiert donc aussi des romans policiers pour la jeunesse¹, romans acquis également la BHJ en tant que bibliothèque généraliste de prêt pour la jeunesse. Compte tenu du nombre important d'adaptations cinématographiques de romans policiers et de l'interaction entre les genres, la Bilipo considère aussi nécessaire d'éclairer son fonds de fiction par des ouvrages sur le cinéma policier, ouvrages que la Bibliothèque du cinéma a vocation à accueillir également. Demander à l'un ou à l'autre établissement de renoncer à ce secteur n'est recevable *a priori* ni par l'un ni par l'autre, sauf à compromettre la cohérence de leur projet documentaire.

La BH considère que ses collections « doivent tendre à l'exhaustivité en ce qui concerne l'histoire de Paris et, dans une moindre mesure, celle de l'Île-de-France ». En tant que « mémoire de l'administration parisienne »², la BAVP considère aussi que, dans tous les domaines où se font ses acquisitions, Paris et sa région doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ainsi, dans tous les domaines couverts qui font l'objet d'une sélection, on peut penser que les documents sur Paris sont systématiquement privilégiés. Forney aussi, qui ne peut prétendre à l'exhaustivité dans ses domaines de référence (arts décoratifs, techniques et métiers d'art, arts plastiques et graphiques)², privilégiera et sera amenée du fait de la forte concentration de la vie artistique à Paris, à privilégier ce qui a trait à la capitale. Dans cette logique, à l'échelle d'un établissement, renoncer à ces ouvrages sur Paris revient à renoncer à une part non négligeable du sens donné à la collection et à la façon dont elle a été construite pendant des années.

Dans une conception très stricte du partage documentaire (réduction maximale des doublons), il suffit de penser en termes de réseau pour contourner ou aplanir les obstacles (souci d'exhaustivité, concurrence de légitimité). Mais les BSVP sont-elles prêtes à se penser comme les composantes d'une même entité ? voire seulement comme des partenaires privilégiés ?

¹ 5172 signalés dans le catalogue en ligne (9 décembre 2009).

² Forney ne vise l'exhaustivité que sur des documents très précis (catalogues raisonnés et de catalogues de musées, catalogues de ventes aux enchères parisiennes, etc.).

C'est ce que fait le CDML qui dispose à la fois d'un espace et d'un budget limités. Paradoxalement, c'est l'établissement qui affiche dans sa charte la plus large ambition en affirmant une « tendance à l'exhaustivité » pour tous les domaines couverts. Mais, à bien y regarder, le CDML réduit son champ d'intervention en n'acquérant ni la production étrangère, ni les livres d'un niveau d'érudition très élevé, et en limitant ses acquisitions dans les domaines couverts par d'autres BSVP : les techniques du livre, les arts graphiques, l'illustration à Forney ; la littérature de jeunesse à la BHJ ; la littérature policière à la Bilipo ; l'histoire de l'imprimerie et de l'édition parisienne à la BHVP. Pour ses acquisitions, le CDML semble déjà dans une logique de réseau avec les BSVP.

Les domaines frontières

La question du partage documentaire s'est posée et se pose toujours avec acuité dans les universités. A leur création, les SCD avaient pour objectif d'organiser la politique documentaire et la coordination des moyens documentaires en un service regroupant, par intégration ou association, l'ensemble des structures documentaires de l'université. Même au niveau d'une bibliothèque universitaire centrale, les pratiques d'acquisition doivent être repensées en regard de l'interdisciplinarité des cursus et des domaines de recherche. Les BSVP, qui se veulent des bibliothèques d'étude et de recherche, ont elles aussi des spécialités pluridisciplinaires. Les *gender's studies* par exemple conjuguent les méthodes et outils de toutes les sciences humaines et sociales (histoire, sociologie, économie...), voire des sciences exactes (biologie, génétique). La pluridisciplinarité exigée par certains champs de recherche, ainsi que l'importance pour un étudiant ou un chercheur d'avoir recours aux sciences auxiliaires ou disciplines connexes de sa discipline, s'opposent *a priori* à une conception trop stricte d'un partage documentaire entre BSVP, éloignées les unes et des autres et sans prêt possible entre elles.

Au SCD de l'Université de Paris Ouest – Nanterre La Défense, un des outils de la politique documentaire est « une liste des domaines frontières ». Ce sont « des champs, des questions ou des thématiques pouvant relever de plusieurs fonds et pour lesquels les responsables de collections ont défini des partages pour la responsabilité de la veille documentaire, de l'acquisition et les principes généraux de classement¹ ». La politique documentaire du SCD s'inscrit résolument dans cette perspective pluridisciplinaire, pour tenter de passer d'« une logique de développement des collections basée sur l'accumulation et la juxtaposition » à « une logique de développement raisonnée et sélective de collections pluridisciplinaires ».

En bibliothèque de lecture publique aussi, la question du partage documentaire des domaines frontières se pose, l'enjeu étant de ne pas faire de ces domaines des angles morts de la politique documentaire (personne ne s'en occupe) ou alors des sources de doublons inutiles (tout le monde achète la même chose). Dans le réseau intercommunal Ouest Provence, réparti sur sept sites², un des outils de pilotage de la politique documentaire est la « fiche domaine » qui tient lieu pour chaque acquéreur de charte documentaire et de PDC. Elle énonce les objectifs généraux annuels, le programme prévisionnel d'acquisition (par sites, supports, thèmes, etc.), l'environnement spécifique de chaque site, mais également les sujets frontières et la liste des cotes validées pour chaque domaine.

Il peut être compliqué de renoncer à développer un segment documentaire que l'on a initié, pensé, rationalisé en vue d'une amélioration de la collection, au profit d'une autre bibliothèque. Comme l'exprime très bien Dominique Peignet, « l'autonomie dans l'acquisition des documents pour sa bibliothèque ou son secteur est une prérogative où

¹ SCD DE L'UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE, *Charte documentaire* [en ligne]. http://www.u-paris10.fr/17332301/0/fiche_pagelibre/&RH=bib2_pres&RF=bib2_col [consulté le 13 décembre 2009].

² <http://www.mediathequeouestprovence.fr/> [consulté le 13 décembre 2009].

s'exprime l'identité professionnelle ». Il y a donc à la fois « une histoire objective de chaque élément de ce tout disparate que constitue la collection », et « une histoire subjective de ceux qui ont pris en charge ces segments »¹.

Mais en même temps, c'est une constante du métier d'acquéreur de réajuster ses choix d'acquisition dont la pertinence peut évoluer au cours du temps. Forney, par exemple, a pratiquement abandonné la collecte d'ouvrages sur l'archéologie et le tourisme artistique ; la Bilipo n'achète plus de « True crimes » et s'interroge sur la place à accorder au sujet « terrorisme » dans ses collections.

Dans une logique de réseau, renoncer à un secteur ne signifie pas priver l'utilisateur d'un certain type de documents. L'attribution d'un domaine frontière à une bibliothèque plutôt qu'à une autre n'est pas exclusive d'une collaboration en amont entre les deux bibliothèques (pour la veille et par échanges d'informations, avec des moyens simples de communication comme des alertes par mail) et d'une appropriation symbolique en aval par la bibliothèque dessaisie de l'acquisition et de la conservation, au moyen du prêt interbibliothèque ou de l'information bibliographique.

Sans parler de répartition stricte et exclusive, les BSVP pourraient identifier leurs domaines frontières (musique de film, architecture parisienne, femmes cinéastes, etc.) et réfléchir à des procédures de collaboration et à une formalisation des pratiques, modulables à l'usage. Le but est de pouvoir rationaliser l'offre et à terme fournir à l'utilisateur une carte documentaire lisible.

Les usages des collections

Deux types d'objections à une répartition plus stricte des documents par site sont relatives aux usages des collections. La première tient au fait qu'un document ne prend son sens qu'en fonction de ceux qui l'entourent. Quand on débat sur l'acquisition d'un titre, il faut penser à l'environnement documentaire dans lequel il va s'intégrer et c'est ce contexte qui va déterminer son usage principal. Mais, inversement, ce n'est pas parce qu'un usage est vérifié, qu'il en exclut d'autres.

Actuellement, à la Bibliothèque du cinéma, la documentation spécialisée à consulter sur place semble peu utilisée par rapport au fort taux d'emprunt des DVD. Mais, pour la direction, cet usage ne doit pas détourner la BCFT de sa vocation de bibliothèque spécialisée et la laisser devenir une grande médiathèque sur le cinéma à vocation généraliste. Ainsi, le travail de catalogage et d'indexation plus poussé est poursuivi et son offre dans des domaines d'excellence comme l'art vidéo et le cinéma expérimental, affiné.

La deuxième objection est liée à la volonté d'offrir aux lecteurs un service optimal et de faciliter la journée de travail d'un chercheur. Dans le cas de bibliothèques à très forte spécialité, type Bilipo, BTV, HJ, BMD, un chercheur pourrait être mécontent ou rebuté d'être réorienté vers une bibliothèque spécialisée dans un domaine tout autre que le sien pour consulter seulement quelques documents. Une répartition un peu souple entre BSVP avec tolérance des doublons à la marge se justifierait alors mais devrait cependant s'accompagner de plusieurs précautions (nécessité d'une masse critique, réorientation des lecteurs vers les fonds complémentaires et/ou plus complets du réseau).

Plus généralement, l'absence de prêt entre bibliothèques spécialisées semble faire obstacle à une conception trop stricte des spécialités documentaires. À l'Administrative, les acquisitions sont pensées non seulement en fonction du public extérieur, mais aussi de ce qui pourrait être utile à l'administration et aux élus. Elle a mis au point des procédures souples et rapides de prêt pour le personnel de l'Hôtel de Ville. Les bibliothèques du réseau n'étant pas

¹ D. PEIGNET, « Gestion des collections et projet de service », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°189, 4^e trimestre 2000, p. 28-36.

(encore) en mesure de faire de même, il lui semble impossible de renoncer à l'acquisition de certains titres.

Le succès du Rez-de-Jardin de la BnF auprès des chercheurs peut s'expliquer la possibilité de consulter en un même lieu et lors de longues journées de travail toute la documentation de recherche nécessaire¹. Mais on peut imaginer que le désagrément causé par un déplacement d'une bibliothèque spécialisée à une autre puisse être largement compensé par la certitude d'un accueil plus intimiste et plus personnalisé qu'à la BnF, des délais de communication des documents moins longs, la possibilité d'avoir accès aux collections patrimoniales et de recherche sans accréditation. Plus que la distance géographique - les BSVP sont proches les unes des autres et bien reliées en transport en commun² - les obstacles à considérer sont :

- les différences d'horaires d'ouverture
- la part importante des fonds non encore signalés dans le catalogue informatisé
- l'absence de procédures de réservation de documents.

Un atout essentiel des BSVP, que ne partagent pas toutes les bibliothèques municipales en régions, est d'offrir à leurs lecteurs la possibilité d'une consultation simultanée des documents anciens et des fonds courants. Ces fonds courants permettent souvent de comprendre, d'éclairer, d'interpréter les documents patrimoniaux. Par exemple, la biographie de l'écrivain dont on consulte des manuscrits, une histoire politique ou culturelle qui permet de contextualiser précisément un document d'archive. A la Bibliothèque municipale de Lyon, par exemple, il faut pouvoir quitter la salle du fonds ancien de la Part-Dieu pour aller chercher des documents dans les autres pôles documentaires, ou à la banque de communication des ouvrages conservés dans le silo. On ne peut faire venir directement les ouvrages dont on a besoin dans la salle de consultation du fonds ancien.

B. Des collections patrimoniales

Les BSVP sont presque toutes des bibliothèques patrimoniales, au sens où le patrimoine documentaire qu'elles conservent donne un sens fort et une originalité à leurs collections. Ce patrimoine écrit et graphique est composé de documents qui, pris isolément, ne sont pas forcément anciens, précieux ou rares, mais dont la réunion en un même lieu en fait la valeur. Les BSVP enrichissent leur patrimoine par des acquisitions gratuites (dons, legs, dépôt légal, collecte) et onéreuses (achats et dations). Elles sont soit rétrospectives, pour compléter de façon chronologique, géographique ou thématique les collections patrimoniales existantes, soit courantes, pour constituer, à partir de la production contemporaine, le patrimoine de demain. La mise en place d'une politique documentaire soulève alors plusieurs questions liées à ces deux aspects.

Les acquisitions rétrospectives

L'ancienneté, la préciosité, la rareté de certains documents, leur caractère parfois unique (manuscrits), contribuent au prestige ou à la renommée d'un établissement. Leur coût en général relativement élevé nécessite un travail d'expertise préalable important pour bien peser l'opportunité de l'investissement financier. Pour ces raisons, la veille et les acquisitions en ce domaine sont en général réservées aux conservateurs ou directeurs d'établissement. Ces

¹ A l'Université de Lyon, un projet de PEB intra-urbain est à l'étude par un groupe projet Enssib, pour faciliter la circulation et la communication des documents pour les usagers qui doivent actuellement se déplacer pour consulter, emprunter et rendre un ouvrage. Des entretiens menés avec des chercheurs ont montré que certains d'entre eux préfèrent monter à Paris et aller à la BnF pour consulter sur un seul site la documentation dont ils ont besoin, même s'ils ne peuvent pas l'emprunter, plutôt que d'organiser leurs parcours de consultation d'une bibliothèque de Lyon à une autre, en devant jongler avec les jours et horaires d'ouverture, et l'impossibilité dans certains cas de réserver à l'avance les ouvrages qui les intéressent.

² Cf. Annexe 1.

derniers craignent que les acquisitions patrimoniales entrent également dans le périmètre d'une politique documentaire partagée. La perspective de passer d'une concertation informelle à une concertation institutionnalisée (type commission d'acquisition) pour ce type d'acquisition onéreuse est ressentie comme une complication inutile (peu de risque de concurrence entre établissements) et une remise en cause des prérogatives (autonomie) et des compétences jusque-là reconnues aux BSVP.

Ces procédures existent pourtant dans certaines bibliothèques, au-delà d'un certain montant. C'est le cas, par exemple, à la médiathèque du musée du Quai Branly, où cette pratique s'ancre dans une culture du contrôle des acquisitions propres aux institutions muséales. A Paris, si commission il devait y avoir, elle pourrait fonctionner comme un FRAB¹, où chaque bibliothèque pourrait s'approprier le patrimoine commun : y seraient présentés les projets d'acquisition exceptionnelle onéreuse, mais aussi les dons qui restent le principal moyen d'enrichissement des fonds patrimoniaux. Ils sont par définition gratuits, néanmoins leur traitement demande un engagement financier important pour pouvoir être traités et mis à disposition du public. Une commission d'acquisition serait peut-être utile pour défendre l'opportunité d'accepter un don et plaider en conséquence l'obtention de crédits nécessaires à son traitement.

Indépendamment du problème de la décision d'acquisition, se pose la question de la prévision. L'un des intérêts de la formalisation de la politique documentaire est d'assurer la régularité des acquisitions, leur cohérence, en introduisant une certaine dose de prévision, à partir d'objectifs et d'une segmentation des collections en sous-domaines. Non seulement le livre ancien se prête mal à ce découpage des savoirs, mais en plus, « l'offre sur le marché du livre rare et du manuscrit est à la fois restreinte et imprévisible² ».

Cependant, il est possible d'estimer les domaines que l'on souhaiterait renforcer en fonction des lacunes des collections héritées. Le but du Fonds historique de la BJJ étant de donner un panorama représentatif de la littérature de jeunesse, il lui faut maintenir des équilibres entre les genres. Pour cette raison, la BJJ a décidé de renforcer sa collecte de livres de coloriage ou de livres à système. De même, les collections de livres anciens (18^e et 19^e siècles) de Forney étant particulièrement complètes dans les domaines des techniques et des métiers d'art, de la décoration, de l'ornementation et de l'art des jardins, une veille concernant le petit nombre d'ouvrages manquants est opérée sur le marché du livre ancien qui demande parfois une grande réactivité.

Le patrimoine de demain

Un des défis que soulève la réflexion sur les acquisitions et la conservation concertées est celui d'assurer la constitution du patrimoine de demain. Le patrimoine des bibliothèques françaises s'est d'abord construit passivement, « indépendamment du choix des bibliothécaires, et plus encore de ceux du public³ », à la faveur des deux grandes phases de confiscation de patrimoines privés. Bien que plus récent, le patrimoine des BSVP a lui aussi été d'abord un héritage puis la sédimentation d'un capital documentaire. Mais il doit être également un choix qui se construit au jour le jour.

Souvent les plans de conservation ne visent qu'une partie des collections d'une bibliothèque, c'est-à-dire ses fonds anciens, rares ou précieux. Or, comme le souligne Philippe Hoch, une politique de conservation devrait prendre en compte la globalité des collections, et donc aussi les pièces potentiellement patrimoniales, par le biais de la

¹ Les Fonds régionaux d'acquisition des bibliothèques ont été mis en place pour accompagner l'enrichissement des fonds patrimoniaux des bibliothèques des collectivités territoriales.

² J. DEVILLE, *art. cit.*

³ N. BALLEY, « Le puzzle, la coquille et le Lego : constructions patrimoniales », *BBF*, 2008, n°6, p. 6-13.

conservation préventive¹. L'ancienne Direction du livre et de la lecture, dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit, propose une définition qui va en ce sens : le patrimoine est tout ce qui fait l'objet d'une décision de conservation pérenne, quelle que soit sa date.

Dans beaucoup de bibliothèques en France aujourd'hui, c'est une conception étroite du patrimoine de demain qui prévaut pour enrichir les fonds patrimoniaux : elle est limitée à la bibliophilie contemporaine et livres d'artistes, ainsi qu'au fond local. Depuis une trentaine d'années, le développement de l'histoire culturelle et de l'histoire des représentations a permis de prendre conscience du patrimoine immense que constituaient les imprimés, littératures et arts populaires. Ils étaient très peu conservés par les institutions en raison de leur caractère banal en leur temps, de leur mauvaise qualité de fabrication souvent et donc de leur importante usure. Une attention accrue est désormais portée par la BnF à ce patrimoine, longtemps menacé de disparition faute de soins et de considération².

Une des grandes richesses des BSVP est d'avoir porté très tôt attention à ces « mauvais genres » ou littératures peu légitimes : littératures policières à la Bilipo, littératures dites féminines (qu'elles soient à destination des femmes ou écrites par elles) à la BMD, littérature enfantine à la BHJ, chansons populaires à la MMP. De même, dans le domaine de l'iconographie, le regard s'est toujours tourné, non seulement vers les « grands » sujets, mais aussi vers l'imagerie du quotidien. A la BF, par exemple, la collection d'*ephemera* est enrichie par des achats de pièces anciennes et la collecte de documents contemporains. A la BH, la presse et la photographie de presse fait l'objet d'une attention particulière. La MMP s'est toujours intéressée aux partitions en feuillet et au matériel d'accompagnement des disques. La Bilipo a eu le souci de conserver les jaquettes illustrées des romans policiers, ce que ne faisait guère la BnF jusqu'à une date récente.

La difficulté est de penser la constitution de ce « patrimoine du quotidien » si la politique documentaire rationne de manière plus stricte le nombre d'exemplaires à l'échelle du réseau parisien. Pour les documents jugés importants, la précaution est parfois prise d'avoir un exemplaire de sécurité en plus de l'exemplaire de conservation, le plus souvent distinct lui-même de l'exemplaire de consultation (voire de prêt). Il en est ainsi à l'Administrative de la collection du *Bulletin municipal officiel*. En prévision des risques et en vue de conserver une monnaie d'échange potentielle, la Bibliothèque du cinéma conserve une collection de doubles (des ouvrages épuisés pour la plupart) qui pourrait constituer le noyau d'une bibliothèque de conservation.

L'Heure Joyeuse produit une bonne partie de son patrimoine de demain à partir de son fonds courant ou du désherbage des bibliothèques jeunesse du réseau parisien. Ainsi, en 2007, le Fonds historique a reçu du réseau environ 12 550 livres et en a retenu 8 700. Mais ce canal n'est pas fiable dans la mesure où les bibliothèques de prêt font parfois volontairement l'impasse sur des titres très lus qu'elles ne jugent pas de bonne qualité intellectuelle ou utiles d'acheter. En outre, les collections destinées au prêt s'usent très vite et la BHJ a le souci de conserver les ouvrages dans leur cartonnage et leur reliure originaux.

La BHJ et les autres BSVP ne peuvent pas non plus compter sur la Réserve centrale pour leur permettre de collecter ce qui sera le patrimoine de demain. Celle-ci a une mission de prêt en différé et non de conservation. Sa fonction n'est pas de garder trace des acquisitions faites par le réseau municipal parisien et donc des lectures du quotidien des Parisiens d'aujourd'hui³. Qui pourrait donc assurer cette fonction de mémoire si ce n'est les BSVP ?

¹ Ph. HOCH, « le Plan de conservation, un outil à développer », *BBF*, 2000, n°4, p. 55-60.

² En 1975, l'exposition *Le livre et la vie quotidienne* organisée par la BN montra combien étaient devenus rares les almanachs, les livres de cuisine, les catéchismes et les livrets d'instruction élémentaire de jadis.

³ A Lyon en revanche, en théorie, il est prévu de garder un exemplaire de toutes les acquisitions à l'échelle du réseau municipal car une bibliothèque de quartier avant de désherber son dernier exemplaire d'un document doit s'assurer qu'il en existe bien un à

On le voit, une politique documentaire commune pour les BSVP ne peut être qu'une politique d'acquisition et de développement des collections en lien très étroit avec une politique de conservation.

Le désherbage en bibliothèque patrimoniale

Certaines bibliothèques patrimoniales, comme la BAVP ou la BMD, étendent leur politique de conservation à l'ensemble de leur documentation et ne procèdent qu'à de très rares éliminations¹, par cession de documents ou mise au pilon. Elles estiment que leur capital documentaire est le fruit de choix raisonnés d'acquisition et à défaut, le témoin de leur histoire. Par sa profondeur historique, son caractère unique, il acquiert une valeur patrimoniale, qui ne fait que croître, de manière continue et automatique par sédimentation, indépendamment des acquisitions exceptionnelles ou des dons ; il peut dès lors être protégé par la règle de l'inaliénabilité. Cette logique de patrimonialisation au motif de l'âge d'un document, de sa présence, de son mode d'accès ou de la mission proclamée de la bibliothèque, n'est pas rare mais elle rend la question du tri compliquée. Or, cette question se pose de manière cruciale pour une bibliothèque comme la BHVP qui estime que 70% de ses collections ne sont pas traitées.

Une autre logique existe selon laquelle la sélection faite en amont au moment de l'acquisition ne rend pas inutile un tri en aval, quelques années plus tard, de segments de collections dont l'environnement et l'intérêt documentaires ont pu évoluer. La plupart des BSVP désherbent, surtout leurs documents en prêt ou en libre accès, mais aussi parfois leurs documents en magasins, en raison de leur obsolescence ou de leur usure ou parce que ce sont des doubles. Ainsi, la Bibliothèque Forney a procédé à un désherbage de sa collection de livres en magasins, la qualité documentaire de milliers d'ouvrages, acquis à une certaine époque d'une manière peu sélective paraissant désormais très faible et redondante. Elle s'est aussi séparée de ses revues scientifiques et techniques n'entrant plus dans le champ de sa politique documentaire.

Les BSVP peuvent-elles se séparer d'une partie de leurs collections patrimoniales ? La BMD a gardé intacte la bibliothèque originale de Marguerite Durand, même s'il lui semble que certains documents pourraient gagner en visibilité s'ils étaient conservés ailleurs ou autrement. Ce sont des documents isolés, entrés au coup par coup dans la collection, comme par exemple quelques thèses écrites par des femmes. Qu'en faire ? Ces thèses pourraient dans un premier temps être rassemblés dans un fonds « Écrits universitaires » et inventoriées pour garder une trace écrite de leur présence dans la bibliothèque. Leur numérisation pourrait leur donner une visibilité sans pour autant être suffisante pour leur donner du sens.

La BTV, elle aussi, ne souhaite pas disperser le fonds du Touring Club de France même si elle n'a aucune obligation légale de le préserver intact. En revanche, la BTV ne considère pas avoir de mission patrimoniale sur son fonds courant disponible pour le prêt, hormis sur certains guides : un échantillon des grandes collections de guides est « relégué » dans le fonds patrimonial (guides culturels tous les 10 ans, guides pratiques tous les 5 ans pour les principales collections, échantillons sur quelques destinations pour les autres collections). Les récits de voyages sont également relégués selon le critère d'usage dans le fonds patrimonial. De même, la MMP se sépare d'ouvrages de son fonds d'imprimés, en raison de leur obsolescence ou de leur faible intérêt documentaire, mais en relègue aussi vers ses magasins.

Environ la moitié d'un magasin de la BHVP, est occupée par des doubles, exemplaires non catalogués mais possédant des cotes identiques à celles des exemplaires catalogués. Doit-elle

la bibliothèque centrale de la Part-Dieu. S'il n'y est pas, il lui est envoyé et il gagne les collections du Silo moderne. En pratique, ce n'est pas toujours le cas.

¹ Guides ou annuaires périmés ou doubles provenant de dons.

les conserver ? N'y a-t-il pas moyen d'en garder la trace au catalogue (note qui préciserait que la bibliothèque possédait autrefois un deuxième exemplaire à la même cote) et d'envisager pour les titres anciens, rares ou précieux un dispositif juridique de retrait des collections (remise aux domaines, cession gratuite ou échanges avec une autre institution publique) ?

Des procédures de désherbage existent à la Ville de Paris pour le réseau de prêt. Les bibliothèques envoient les ouvrages dont elles veulent se séparer à l'ADEL¹ (intégrée au SDE) qui possède ses propres circuits de redistribution (bibliothèques d'associations à but culturel ou social, bibliothèques scolaires, universitaires, etc., en France et à l'étranger). Les ouvrages redistribués font l'objet d'un contrat de dépôt de 30 ans entre le dépositaire et la Ville de Paris qui est censée pouvoir les récupérer à tout moment.

Pour les BSVP, il n'existe pas encore de procédures en règle. Cette lacune est apparue au grand jour à l'été 2009 à l'occasion du désherbage par la BHVP de plusieurs collections de revues. Un débat s'est engagé sur le web, à l'initiative de *La Tribune de l'art*, au sujet de cette pratique que certains jugeaient peu encadrée et condamnant un peu vite ces documents au pilon². En réalité, les BSVP qui désherbent n'envoient pas directement leurs ouvrages à la benne sans essayer auparavant de les proposer à d'autres institutions en interne ou en externe. A la suite du désherbage de sa réserve, le CDML a dressé des listes qu'il a d'abord proposées aux BSVP qui ont récupéré entre 10 et 25% des ouvrages.

Il arrive aussi aux BSVP de transférer des documents à la Réserve centrale qui leur propose également des documents très spécialisés, issus du désherbage des bibliothèques de prêt. Mais une question reste en suspens : que faire des ouvrages anciens que ni l'ADEL ni les BSVP ne veulent conserver ? C'est pour formaliser les pratiques et répondre à cette question qu'a été mis en place en octobre 2009 un comité de pilotage/suivi des procédures de désherbage à la demande du Bureau des bibliothèques. La procédure de désherbage, qui va nécessairement systématiser la concertation, doit cependant rester souple et peu contraignante pour permettre à la BHVP notamment de ne pas consacrer plus de temps aux documents dont elle souhaite se séparer qu'aux documents qu'elle a à conserver, mettre en valeur et communiquer.

Le cas des collections de périodiques est emblématique des difficultés du désherbage en bibliothèque patrimoniale. Les collections anciennes sont des sources très prisées par les chercheurs et les collections vivantes sont des aides nécessaires et précieuses à la diffusion des recherches en cours. Que devient la collection d'une revue spécialisée dont on décide d'arrêter l'abonnement ? Que devient cette collection si elle est lacunaire ? Que faire d'une collection d'un grand quotidien national ? Est-ce à une bibliothèque spécialisée de la conserver ? Faut-il penser sa conservation à l'échelle du réseau ? Faut-il renoncer à la conserver en considérant qu'une bibliothèque spécialisée n'a pas à conserver des périodiques généralistes ? Pourtant, la collection complète d'un quotidien généraliste n'est-elle pas une source d'une richesse infinie pour des chercheurs de toutes disciplines ? N'est-il pas de l'intérêt du réseau municipal de conserver cette collection sachant que les collections papier complètes de journaux sont de plus en plus rares, y compris à la BnF, ou doit-il s'en séparer, compte tenu du gain de place qui pourrait en résulter et de la possibilité d'accéder aux archives en ligne ou de les acquérir ? Mais faut-il compter sur la numérisation ? De même que la MMP a su prévoir la disparition de certains supports, ne doit-on pas préserver ces collections, si difficiles à conserver en raison de l'acidité du papier ? Faut-il envisager une réserve commune pour ces documents ? Est-ce bien là une mission du réseau ? Veut-il se la donner ? S'il ne la remplit pas, qui le fera ?

¹ M. AZOUVI, « L'Antenne de diffusion et d'échange du livre », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°166, 1995, p. 31-37.

² Un débat du même ordre avait eu lieu sur la liste de discussion BiblioPat à l'été 2006 avec pour point de départ, la question d'un bibliothécaire confronté à une infestation non maîtrisée : « Vous est-il déjà arrivé de devoir jeter des livres anciens ? »

La question de la réorganisation des collections

Il est un sentiment partagé par bien des conservateurs, à Paris comme ailleurs : celui de l'extrême fragilité des bibliothèques, de leur vulnérabilité face à certaines décisions individuelles, administratives ou politiques, qu'elles émanent de personnes publiques ou privées. Combien nombreux sont les cas de bibliothèques dispersées ou abandonnées dans un grenier ou un sous-sol à l'occasion d'un déménagement ou d'une réorganisation administrative. La Bibliothèque du Touring Club, dont est issue la BTV, fut sauvée *in extremis* au début des années 80, non sans avoir subi quelques pertes.

Les périodes de fermeture répétées pour travaux, la mise en carton de collections, l'installation du provisoire dans le long terme, l'externalisation du stockage d'une partie des collections, ont pu nourrir ce sentiment. Aussi est-ce la prudence qui prévaut face à toute perspective de réorganisation des collections entre BSVP. La volonté de remettre de l'ordre dans les acquisitions passées ne risque-t-elle pas d'introduire plus de désordre encore ? Car les collections « historiques », celles qui ont déjà une longue histoire, se caractérisent par leur hétérogénéité (taille, support), leur volumétrie souvent importante, leur traitement physique et intellectuel souvent inachevé. Leur constitution n'a pas toujours obéi à une logique linéaire. Est-il possible d'introduire une cohérence *a posteriori* ? Ne faut-il pas mieux se concentrer sur les acquisitions présentes et futures ?

Vouloir transférer certains fonds d'une BSVP à une autre ne soulève pas d'obstacles juridiques insurmontables. Les collections sont propriété de la Ville qui peut décider d'en confier la conservation à la bibliothèque de son choix. On peut citer le cas de la collection Pontas du Ménil, léguée par testament à la bibliothèque du XVI^e arrondissement en 1870. Elle fut successivement conservée à la bibliothèque de la mairie de Passy, puis à la bibliothèque centrale du XVI^e arrondissement, et enfin à la Bibliothèque Trocadéro, avant d'être transférée, pour des raisons de place et malgré la clause testamentaire, à la BHVP en 1975¹.

La question du lien entre une collection historique et son environnement, son lieu et son histoire se pose néanmoins. L'exemple de la collection jésuite des Fontaines nous montre que c'est tout l'ensemble patrimonial, à forte identité, qui peut changer de nature par le transfert d'un environnement documentaire à un autre. A l'origine, la bibliothèque jésuite du centre culturel des Fontaines, près de Chantilly, pouvait être considérée comme une bibliothèque spécialisée en sciences religieuses et philosophiques, qui débordait largement cette spécialité et avait une dimension encyclopédique. Accueillie en 1999 après la fermeture du centre, par la Bibliothèque municipale de Lyon dans son silo où elle a conservé son unité physique, son classement thématique et sa cotation, la bibliothèque a néanmoins perdu une part de son « identité jésuite » dans ce nouveau contexte documentaire. « L'entourage immédiat des pères jésuites à Chantilly n'existe évidemment plus et cet apport intellectuel, cette connaissance intime des sujets d'excellence de la bibliothèque, la fréquentation de réseaux spécialisés ont disparu². »

Compte tenu de l'histoire du fonds Marie-Louise Bouglé, son transfert à la BMD ne poserait pas ce type de problèmes. Si la BMD avait la place de l'accueillir, il permettrait à la BHVP de récupérer 27 mètres linéaires. Mais d'autres transferts sont moins évidents à envisager. L'historien de Paris et des classes populaires, Louis Chevalier, a fait don de ses papiers, de sa bibliothèque de travail et de ses dossiers de presse à la Ville de Paris et a voulu qu'ils soient conservés à l'Hôtel de Ville où il avait lui-même travaillé. Ce fonds a-t-il plus sa place à la BHVP parce qu'il porte sur l'histoire de Paris ou à la BAVP en raison de son origine et de la volonté du donataire ?

¹ Deux autres bibliothèques privées reçues en legs par la bibliothèque du XVI^e furent transférées à la BHVP : la collection Parent de Rosan et la collection Hervé.

² P. GUINARD, « De Chantilly à La Part-Dieu : la collection jésuite des Fontaines, trois ans après », *BBF*, 2002, n°4, p. 29-35.

Parfois, les collections sont éclatées entre plusieurs institutions. Faut-il les rassembler ? Dans quel but ? Faciliter la consultation et la valorisation ? Redonner au fonds sa cohérence d'origine ? Des photographies de Charles Marville sont conservées à la fois à la BAVP et à la BHVP. Serait-il souhaitable de les rassembler afin d'en assurer une conservation homogène ? Ou bien la numérisation de ces photographies anciennes ne pourrait-elle pas permettre le rapprochement virtuel de ces deux collections de manière plus constructive (conservation préventive, consultation à distance, valeur ajoutée à la recherche par les techniques numériques de zoom, de comparaison, etc.) ?

Inversement, faut-il éclater certaines collections multisupports ou pluridisciplinaires ? Faut-il conserver à part une bibliothèque privée inventoriée ou bien l'intégrer aux collections existantes ? Faut-il conserver ensemble un fonds d'archives composites ? S'opposent ici deux logiques : la logique bibliothéconomique et la logique archivistique. Une des règles fondamentales de l'archivistique est le respect des fonds, de leur intégrité. Dans les bibliothèques, cette règle ne prévaut pas toujours. Les manuscrits seront intégrés au fonds de manuscrits, tandis qu'un périodique ira compléter une série, etc. La cote est souvent là pour rappeler l'origine unique de ces documents. La question de cette répartition des documents pourrait se poser pour des dons très volumineux qu'il s'agirait de trier.

La réorganisation des collections se pose non seulement dans une optique de mise en cohérence des collections mais aussi de mutualisation et donc d'économie de place et d'argent. Deux grands modèles de conservation partagée ont vu le jour : le modèle décentralisé et le modèle du silo commun. Le premier est celui bien connu des *Joint Fiction Reserve* au Royaume-Uni. C'est sur ce type de solution que se fonde le plan de conservation partagée de la littérature jeunesse en Île-de-France. Le second est celui du Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur (CTLes) qui accueille les collections à rotation lente des bibliothèques universitaires franciliennes et s'attache à promouvoir la coopération entre ces bibliothèques. Cette coopération a trouvé une première concrétisation avec le plan de conservation partagée des périodiques de médecine. Un modèle mixte qui mêlerait la définition de pôles d'excellence à vocation de conservation et l'existence d'une réserve centrale pourrait être envisagée dans le cas des BSVP.

Le stockage hors site peut toutefois soulever des réticences en raison du caractère historique des établissements et des collections. A l'échelle d'un établissement, on peut se demander si déposer les années anciennes des périodiques spécialisés dans des lieux de stockage sans âme n'entraîne pas une perte de sens pour la collection, dont l'identité tire tout ou partie de sa profondeur historique. Le déménagement du Fonds historique de l'Heure Joyeuse dans un entrepôt extérieur serait problématique s'il ne restait pas une salle historique au sein de la bibliothèque pour maintenir le lien organique si ténu soit-il entre le fonds ancien et « son lieu de vie » originel. Quant à la mutualisation des espaces de stockage, le projet a l'inconvénient de renforcer l'idée négative véhiculée parfois, avec celle de réseau, de « pot commun » des collections mettant en danger l'identité et l'autonomie des établissements.

C. Des collections partiellement en réseau

Un réseau en expansion ?

Les limites du réseau des BSVP sont floues. Ses appellations varient (« Bibliothèques spécialisées et fonds spécialisés », bibliothèques ou collections « patrimoniales ») mais prêtent de toute façon à confusion.

Le réseau est sans doute amené à évoluer au cours des prochaines années. De même que certaines BSVP sont nées de l'expansion et de l'autonomisation de fonds spécialisés développés en bibliothèques de prêt, il ne serait pas absurde d'imaginer que certains

fonds spécialisés de ces bibliothèques, comme celui sur la photographie à la Bibliothèque Château d'eau, rejoignent un jour le catalogue commun et le « réseau » des BSVP. Un processus de rapprochement avec d'autres bibliothèques sous tutelle de la DAC est déjà amorcé. Le catalogue de la Bibliothèque de la Maison de Balzac¹ a été intégré au catalogue commun des BSVP.

La DAC a la tutelle de bien d'autres bibliothèques spécialisées que les bibliothèques de lecture publique : les bibliothèques de maisons d'écrivains (Balzac, Hugo), les bibliothèques de musées, la bibliothèque des archives de Paris. Une intégration de ces entités au « réseau » actuel des BSVP est-elle envisageable, utile, souhaitable ? Et qu'entend-on alors par « réseau » ? Le réseau en son sens technique à travers le système informatique et le catalogue collectif, ou davantage, le réseau documentaire visant à coordonner les politiques documentaires et l'accès aux collections (communication, valorisation, numérisation) ? D'un côté, *Portfolio* est un logiciel très complexe, difficile à paramétrer, et peut-être surdimensionné par rapport aux besoins de ces petites bibliothèques, qui s'apparentent parfois davantage à des centres de documentation pour les conservateurs du patrimoine, qu'à des bibliothèques à destination d'un large public. D'un autre côté, ces collections manquent de visibilité et l'intégration de leur catalogue leur en donnerait une tout en permettant aux BSVP de tenir compte de cette offre documentaire municipale complémentaire. Le signalement des collections dans le catalogue commun mettra en évidence des recoupements possibles, modifiera les pratiques d'acquisition comme il est en train de le faire pour les dix bibliothèques initiales et incitera à la concertation pour la conservation et les conditions de consultation pour le public. Mais pour l'instant, à part pour la Maison de Balzac, le rapprochement se limite à un menu déroulant sur une page du site Internet de la Ville de Paris intitulée « Bibliothèques spécialisées et centres de documentation municipaux ». Ce rapprochement est en cours également avec la Bibliothèque de l'École d'horticulture du Breuil² qui dépend de la Direction des espaces verts et de l'environnement et qui possède un fonds ancien remarquable.

Le « réseau » semble donc en expansion sans que les premières bibliothèques concernées soient véritablement informées à ce sujet. Il semble que ce rapprochement résulte davantage de l'initiative de telle ou telle bibliothèque que d'une volonté politique de constitution d'un réseau documentaire cohérent du point de vue professionnel et lisible pour les usagers.

Problèmes de légitimité

Cette expansion du réseau rend plus aigus les enjeux de visibilité et de légitimité au sein du réseau. Il va de soi que le but de la mise en réseau catalographique n'était pas d'atténuer l'originalité de chaque bibliothèque ni de brouiller leur image mais cette crainte a pu être alimentée par les premières expériences de localisation dans le CCFr, tous les documents ayant alors pour seule et unique localisation : « Ville de Paris ».

Au sein même du groupe constitutif du catalogue commun, les rapports de force ne sont pas les mêmes tant les établissements sont différents (moyens humains, budget, volume des collections, etc.) Il fut un temps où, selon les dires des principaux acteurs, on pouvait constater entre BSVP une certaine méconnaissance mutuelle et un certain mépris pour des raisons très diverses. De même que les discothèques (les « 3^e section ») ont eu du mal à s'imposer en lecture publique, à cause de la sacralité accordée au livre, de même la MMP a mis du temps à imposer l'idée de patrimoine sonore. La Bilipo

¹ Cf. Annexe 7.

² Cf. Annexe 8.

détonnait dans le paysage des bibliothèques patrimoniales en accueillant un public original, peu habitué des bibliothèques d'étude. La BMD pâtissait de son étiquette « féministe », compte tenu de la mauvaise presse du féminisme en France. La BTV souffrait de son isolement et de son manque d'autonomie et donc de reconnaissance, que vint en partie combler le changement de nom de 2004. Quant au CDML, il n'a pas de collections anciennes cohérentes, ce qui le fragilise. La Bibliothèque de la Maison de Balzac et la Bibliothèque de l'École du Breuil, malgré le patrimoine littéraire et documentaire qu'elles apportent, ne se sentent pas pleinement associées aux chantiers qui concernent les dix bibliothèques spécialisées.

Le bon fonctionnement d'un réseau peut dépendre de l'équilibre et des bonnes relations entre ses membres, de sa structure (centralisée, décentralisée...), de la façon dont il est animé (tête de réseau, mission de coordination...). Confrontée à une situation critique, la BHVP a pu vouloir donner une impulsion à l'élaboration d'une politique documentaire commune. En raison de leur dimension quasi encyclopédique, la BHVP ou la BAVP pourraient avoir légitimité à prendre la tête du réseau des BSVP en cours d'élaboration, mais pas plus l'une que l'autre n'a formulé le vœu de remplir ce rôle. En outre, une telle organisation s'adapterait mal à la structure actuelle du Bureau des bibliothèques. Un réseau peut fonctionner sans tête de réseau, mais il lui faut alors une instance de régulation et de normalisation. C'est le rôle que joue l'Abes (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) par exemple quand elle met à disposition des bibliothèques des outils documentaires collectifs et organise le travail en réseau de l'ensemble des bibliothèques partenaires.

A Paris, le réseau des BSVP existe d'un point de vue informatique et catalographique, et il est coordonné par la MIBS et le SDE (département Catalogues). Du point de vue de l'action culturelle, *Paris-Bibliothèques*¹ anime le réseau des bibliothèques municipales, BSVP comprises. La programmation se fait en collaboration avec les établissements, en fonction des grands axes définis par la Ville de Paris (saisons culturelles, festival, etc.). Quant au réseau documentaire, il est encore à l'ébauche. Coordonné par la mission des collections patrimoniales, il repose sur la bonne volonté des établissements. La responsabilité de leur politique documentaire leur revient, mais aussi celle de la politique documentaire commune. Elles peuvent décider des grandes orientations qu'elles veulent donner à ce réseau.

Avec leurs outils collectifs (SIGB et catalogue) et leurs richesses documentaires complémentaires, les BSVP disposent d'une partie seulement des moyens nécessaires à leur fonctionnement en réseau dans le domaine de la documentation² : il leur manque encore une carte documentaire claire des collections existantes, des relations formalisées entre elles et avec leurs partenaires, et une ferme volonté politique.

¹ Association sous convention avec la Mairie qui produit les animations et les expositions des bibliothèques municipales, édite et diffuse leurs publications.

² D. AROT, « La coopération des bibliothèques en France », *BBF*, 2003, n° 2, p. 5-12.

III. Vers une politique du patrimoine documentaire des bibliothèques de la Ville de Paris

Pour les BSVP, l'élaboration d'une politique documentaire commune est un processus complexe qui doit s'articuler à différents niveaux : au niveau de l'établissement, des dix bibliothèques spécialisées, du réseau municipal dans son entier, de l'offre documentaire à Paris et en Île-de-France. Les BSVP doivent construire cette stratégie d'ensemble, pour être plus visibles pour le public et plus proches de lui. Leur double statut de bibliothèque de lecture publique et de bibliothèque spécialisée à caractère patrimonial est une particularité sur laquelle elles peuvent s'appuyer pour proposer une offre originale et accessible.

Des compléments sont indispensables à l'élaboration de cette politique : une meilleure connaissance des publics, la poursuite du traitement documentaire, un axe fort de développement, ainsi qu'un esprit réseau à développer. Les sujets de coopération ne manquent pas.

1. DES COMPLÉMENTS INDISPENSABLES

Une enquête de publics

Le réseau des bibliothèques municipales parisiennes a mené sa dernière enquête de publics en 2003, à partir d'études quantitatives et qualitatives auprès de Parisiens et de fréquentants. « Pour des raisons de moyens, mais aussi pour éviter une surreprésentation des chercheurs et des étudiants dans l'enquête auprès des fréquentants », les BSVP ont été écartées de l'échantillon¹. La précédente enquête, en 1989, les excluait déjà.

En l'absence d'enquête récente, chaque bibliothèque spécialisée tente de se forger, lors des inscriptions ou des demandes de renseignements, une idée des profils sociologiques de ses lecteurs et de leurs usages documentaires. Mais cette approche est limitée et ne permet pas de resituer leurs pratiques dans un ensemble plus large de pratiques culturelles ou éducatives, et dans un ensemble plus large de pratiques de découverte, d'étude ou de recherche en bibliothèque. Elle ne permet pas de répondre à un ensemble de questions dont les réponses sont pourtant essentielles pour élaborer une politique documentaire qui ait un sens pour les usagers finaux.

- **Connaissance du public** : Quels sont les publics des BSVP ? D'où viennent-ils et pourquoi ? Les BSVP ont-elle un public en commun ? Et si oui, quel est-il ? Si non, pour quelle raison ? Existerait-il en puissance ?
- **Pratiques de fréquentation** : Ces publics fréquentent-ils aussi le réseau des bibliothèques de prêt ? Fréquentent-ils d'autres bibliothèques parisiennes ? Lesquelles ?
- **Image des BSVP** : Comment les BSVP sont-elles perçues par les usagers du réseau de bibliothèques de quartier ? Par les non-usagers ?

¹ Y. ALIX, S. WAHNICH, *art. cit.*

- **Évaluation des services et de l'offre documentaire** : Les usagers des BSVP sont-ils satisfaits de l'accueil ? Des services proposés ? De l'offre documentaire ? Dans quelles limites géographiques seraient-ils prêts à se déplacer ?

Une enquête de publics propre aux BSVP serait nécessaire et permettrait d'apporter des éléments de réponse à ces questions. Les BSVP auraient alors la possibilité de se fixer des objectifs réalistes en fonction de ces résultats. Quel est le public actuel ? Comment mieux le satisfaire ? Les missions des bibliothèques spécialisées les incitent-elles à élargir ce public ? Dans quelle direction ? Cette enquête est un préalable à la mise en place d'une politique de services active.

Le public influe sur la politique documentaire de plusieurs façons : par son activité et ses usages (catégories socioprofessionnelles, niveau d'études, actif, inactif), sa composition démographique (âge), sa provenance (géographique, temps de déplacement, etc.), ses origines linguistiques (couverture linguistique), ses éventuels handicaps (documents adaptés, médiation adaptée...), les suggestions des lecteurs (politique de la demande).

Si les BSVP veulent toucher un public cultivé ou curieux, non universitaire, ne faut-il pas mettre en place des services susceptibles d'inciter ce public à faire ses premiers pas de recherche dans le patrimoine documentaire : aide à la recherche sur catalogue, conseils bibliographiques, visites guidées des établissements, parcours de découverte entre BSVP, etc.

Puisque l'accueil personnalisé et de proximité est quelque chose à quoi les BSVP tiennent, ne serait-il pas possible qu'elles promeuvent cet atout par la publication par exemple d'une charte commune de l'accueil et des services, comme l'ont fait d'autres bibliothèques ? Cette charte serait une plate-forme commune¹, chaque établissement apportant à son échelle des services particuliers qui pourraient être précisés à la fin du document. Poursuivant la logique entamée avec la carte commune, les BSVP pourraient tenter d'harmoniser leurs offres de services, dans le but de donner des repères simples aux usagers.

Le traitement documentaire et la conservation

Le signalement des collections n'est pas achevé. Il est urgent de le poursuivre, non seulement pour que ces collections soient visibles pour l'utilisateur et communicables, mais aussi pour pouvoir, en interne, avoir une vision plus exacte des collections existantes et mieux concevoir leur entretien et leur enrichissement.

Il y a des collections à cataloguer *ex nihilo* un peu partout, mais surtout à la BHVP. C'est un gros chantier qui ne pourra se faire que par étapes. A la BMD, environ 7 000 livres, et 1 500 brochures restent à cataloguer. Ce catalogage rétrospectif pourrait être rapidement résorbé par des vacataires². Il faudrait aussi combler le retard pris dans le traitement des fonds d'archives³.

Dans le cas des rétroconversions inachevées, des solutions de transition sont parfois envisageables. Tous les fonds de la BAVP ne sont pas encore catalogués, notamment les

¹ Un exemple de service actuellement offert au public des BSVP : la possibilité de sauvegarder en ligne ses recherches dans le catalogue grâce à un compte lecteur.

² Un marché de catalogage rétrospectif partiel vient d'être lancé en 2010. Il concernera la BHVP (fonds Apollinaire - 5000 vol. et fonds Cocteau - 5000 vol.) et la BHJ (fonds de livres pour la jeunesse du 19e s. à 1950 - 5000 vol.).

³ Peut-être les BSVP pourraient-elles, à la manière de la *Women's Library* de Londres, définir chacune une politique de catalogage prioritaire. WOMEN'S LIBRARIES. *Cataloguing priorities* [en ligne]. <http://www.londonmet.ac.uk/thewomenslibrary/aboutthecollections/collectiondevelopment/cataloguing.cfm> [consulté le 13 décembre 2009].

fonds étrangers. Dans un premier temps, les catalogues imprimés pourraient être disponibles au téléchargement sous forme de fichier Pdf sur les pages Internet des bibliothèques.

Des chantiers de signalement, encore en cours, sont d'une importance capitale pour mettre en valeur le patrimoine des BSVP, en particulier l'exemplarisation dans le CCFr¹ et le catalogage en EAD des manuscrits et archives.

La poursuite du traitement et du signalement est une condition nécessaire à la meilleure visibilité des collections et à leur communication au public. Elle contribue également à la mise en œuvre des principes de conservation (repérage des dégradations, mise en évidence des risques.). L'amélioration des conditions de conservation des collections (température, hygrométrie, rayonnement, conditionnement, etc.), notamment dans les entrepôts de stockage, est aussi une priorité.

Un schéma général d'orientation de la politique documentaire

La politique documentaire n'est pas une fin en soi, elle est au service d'un projet d'établissement qui répond aux missions de service public qui lui sont confiées. Avant même une charte documentaire et des plans de développement des collections, les BSVP ont besoin d'un schéma général d'orientation de leur politique documentaire clair et au service d'un projet commun, à moyen ou long terme, au service du public. « La politique documentaire s'inscrit dans le cadre plus large de la gestion des objectifs de la bibliothèque². »

Ce projet pourrait être de faire connaître le patrimoine documentaire (écrit et graphique, historique et artistique) des BSVP auprès de tous, petits et grands, chercheurs ou simples curieux, pour qu'ils le reconnaissent comme leur bien commun. C'est dans ce patrimoine et dans son ouverture à tous les publics sans restriction que se trouve l'originalité des BSVP par rapport à d'autres bibliothèques spécialisées parisiennes, comme les bibliothèques de l'Institut, la bibliothèque de la Documentation française, les bibliothèques universitaires ou encore les départements de la BnF.

Le projet pourrait être différent, mais en tout cas, en l'absence de projet fédérateur, les mots de « rationalisation » et de « mutualisation » apparaissent soit comme des coquilles vides de sens, soit comme des synonymes de restriction budgétaire. Si le souci d'économie du denier public et de l'efficacité des politiques publiques sont légitimes et nécessaires, ils ne doivent pas trouver en eux-mêmes leur fin. C'est la qualité du service public qui doit rester l'objectif premier.

Dans quelle mesure une politique documentaire commune peut-elle aider à réaliser ce projet commun ? Elle peut permettre de clarifier les identités documentaires de chaque établissement et de fixer des priorités de développement et de valorisation pour chacune au bénéfice du public.

¹ Le rattachement via le protocole Z 39-50 du catalogue des BSVP au CCFr, avec la localisation précise des documents, devrait être réalisé courant 2010.

² B. CALENGE, *Conduire une politique documentaire*, Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, 1999, p. 11.

2. UNE DYNAMIQUE DE CONCERTATION ENTRE BSVP À INSTALLER

Il faut du temps pour faire évoluer des pratiques professionnelles et il faudra du temps pour que les BSVP partagent une même « culture de réseau¹ ». Dans un premier temps, c'est une dynamique de concertation qu'il semblerait souhaitable d'installer. Pour l'enclencher, il faudrait concevoir des projets constructifs, où personne n'ait le sentiment d'être lésé et où tout le monde puisse percevoir les intérêts d'une coopération documentaire. Celle-ci pourrait être à géométrie variable.

A. Les autres voies de la coopération

Des compétences à partager

Toutes les BSVP n'ont pas à gérer dans les mêmes proportions les mêmes types de documents. Certaines ont développé des compétences particulières en matière de **conservation (préventive et curative)** de certains supports. Par exemple, la BHVP, pour les **fonds photographiques**. De même, Forney pourrait servir de pôle de référence pour les **affiches** ou les **cartes postales** qu'elle collecte depuis fort longtemps. **Les estampes, les cartes et plans, les manuscrits, les fonds d'archives** demandent aussi des traitements particuliers qui pourraient être envisagés à l'échelle du réseau. Aucune collection de cartes et plans par exemple ne semble conservée dans des conditions idéales. La BTV pourrait piloter un inventaire un peu poussé des cartes et plans à l'échelle du réseau afin d'envisager des mesures communes de conservation. Un inventaire de certains fonds par supports dans un souci de conservation permettrait peut-être d'avoir une vision transversale des collections conservées dans les BSVP et d'avancer dans la réflexion sur la conservation partagée.

Les **dossiers documentaires** mériteraient également une analyse concertée. En effet, même s'ils ne sont pas conçus sur le même mode à la BHVP ou à la BMD, à la Bilipo, à la BAVP, au CDML, ou à la BCFT, chaque établissement se pose la question de leur catalogage, de leur conservation et de leur valorisation. Faut-il les numériser, en respectant le droit d'auteur, pour les sauvegarder et les communiquer au public comme le fait la Bibliothèque de Sciences Po par exemple² ? Comment les signaler de façon utile pour les lecteurs ? Une réflexion commune mériterait d'être engagée à leur sujet, tant ils constituent une richesse documentaire originale du réseau.

Certains chantiers de **reliure, conditionnement** ou **dépoussiérage**, concernant certains types de documents, pourraient être menés en commun par plusieurs établissements, ce qui permettrait un regard croisé sur les collections et leur conservation.

Certaines bibliothèques spécialisées pourraient faire profiter les autres d'expériences professionnelles, notamment d'expériences de collaboration. Grâce à son service des échanges, la BF a acquis une expérience poussée en matière d'échanges documentaires avec d'autres établissements. La Bibliothèque du cinéma, lorsqu'elle était encore à la

¹ A.-M. BERTRAND, « Éditorial », *BBF*, 2003, n°2, p. 1.

² En 2005, la bibliothèque de Sciences Po a décidé de numériser 5 000 dossiers de presse, parmi les 18 000 qu'elle a constitués entre 1945 et 2005. Les dossiers, contenant chacun environ 300 coupures de presse, sont préparés à la bibliothèque et numérisés par un prestataire extérieur, la société Azentis, au rythme de 75 dossiers toutes les six semaines. En novembre 2009, un peu plus de 2 000 dossiers de presse avaient été numérisés, ce qui correspond au recensement de près de 500 000 articles dans une base de données en ligne. Celle-ci permet un accès rapide à des dossiers ou à des articles et donne de nouveaux moyens de recherche qui n'existaient pas dans les dossiers papiers. Les dossiers sont aussi recensés dans le catalogue général de la bibliothèque.

Bibliothèque Malraux, avait également systématisé les échanges avec des institutions à Lyon, Nancy, Grenoble, mais aussi Bologne ou Turin. Ces expériences seraient sans doute fort utiles pour mener à bien la réflexion sur les procédures de désherbage et d'échanges à mettre en place pour les BSVP.

Au niveau des activités pédagogiques, l'Heure Joyeuse et la Bilipo ont l'habitude de recevoir des classes, ce qu'il pourrait être intéressant de faire ailleurs.

Enfin, les BSVP sont, semble-t-il, fort peu présentes dans les groupes de travail des associations professionnelles, hormis la MMP à travers l'ACIM. Il y a aurait pourtant moyen de participer davantage aux réseaux professionnels au profit de tous.

Les expositions et animations culturelles communes

Les expositions pourraient être une occasion de collaborations documentaires en BSVP. Ces collaborations ont été limitées jusqu'à présent.

Toutes les BSVP ne sont pas aussi actives en matière d'action culturelle. Quatre BSVP ont une politique d'expositions régulières : l'Historique, Forney, la Bilipo et l'Heure Joyeuse. Les autres n'ont pas d'espaces propices. La BMD ne peut installer que quelques panneaux ou vitrines. Aussi va-t-elle organiser sa prochaine exposition à la Galerie des Bibliothèques.

C'est en effet, depuis le printemps 2009, le nouveau nom de la salle d'exposition de la BHVP. Celle-ci en conserve la propriété mais, une à deux fois par an, elle accueillera une grande exposition d'une autre bibliothèque municipale (pas forcément une bibliothèque patrimoniale) ou de l'ensemble du réseau. L'avantage de la nouvelle Galerie des Bibliothèques, c'est sans doute son nom, un nom neutre qui permet au visiteur d'identifier clairement la bibliothèque organisatrice de l'exposition. Les subtilités de statut entre bibliothèques municipales ne sont pas toujours perceptibles par la presse et les visiteurs. Une exposition ayant lieu dans la salle d'exposition de la BHVP ou dans celle de la BF sont généralement attribuées à ces institutions. Ainsi l'exposition *Vattemare*, conçue par la BA mais exposée à Forney ou l'exposition *Permis de croquer* sur le dessin de presse, hébergée à la BHVP mais conçue par Forney.

Ce que permettrait également cette Galerie, ce sont des expositions co-réalisées par plusieurs BSVP à partir d'une thématique commune. Un précédent existe : l'exposition *Paris au fil du temps*, réalisée dans le cadre du Salon international du livre ancien qui s'est tenu en 2007 au Grand Palais et ensuite présentée dans la salle d'exposition de la BHVP. Il faut espérer qu'avec le temps ce genre d'expérience puisse se répéter, pas forcément à dix, mais au moins à deux ou trois.

En plus ou à la place des expositions, des rencontres pourraient être organisées en commun. Les BSVP pourraient s'inspirer du modèle lyonnais de l'Heure de la découverte ou encore des cycles d'histoire du livre et des médias de la BnF pour faire découvrir aux parisiens Les Richesses des Bibliothèques de la Ville de Paris. Il suffirait de choisir une thématique que chaque établissement s'engagerait à aborder à partir d'une sélection de documents issus de ses collections (les portraits photographiques, les livres illustrés, les manuscrits littéraires, Paris en images, la vie quotidienne à Paris, etc.). Les conférences pourraient avoir lieu au même endroit, mais chaque établissement pourrait proposer aux participants une ou deux dates de visite de ses collections.

On pourrait même imaginer une résidence d'écrivain ou d'historien, sociologue ou géographe, dont la notoriété et la façon de s'appropriier les lieux et les documents permettraient de tisser un lien entre les BSVP¹.

¹ Le Conseil régional d'Île-de-France a soutenu la création de 57 résidences en deux ans (2007-2008), ce qui représente un budget de 740 000 euros par an. <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales/dossier-importation/residences-decrivains/> [consulté le 13 décembre 2009].

Une bibliothèque numérique

A l'heure d'Internet et des ressources électroniques, la politique documentaire n'est plus seulement une politique des collections mais aussi une politique d'accès à l'information. Les BSVP commencent tout juste leur réflexion sur l'offre de ressources électroniques à proposer (bases de données, bouquets de périodiques, périodiques spécialisés, e-books). Mais elles sont déjà engagées dans un programme de numérisation¹. Parmi les collections numérisées, un certain nombre a été mis en ligne sur le portail documentaire des BSVP, où elles sont classées par support.

Pour le moment, l'offre est encore limitée, mais riche. Pour ne citer que quelques exemples, on peut écouter plus de mille titres issus de 78 tours des Archives sonores de la MMP ; la BMD a mis en ligne des ouvrages, des manuscrits et des dessins de Louise Michel, la BHVP, plusieurs plans anciens de Paris, et Forney, des papiers peints. Ce portail pourrait être l'ébauche d'une bibliothèque numérique à construire.

Les bibliothèques numériques se sont multipliées ces dernières années. La bibliothèque numérique à vocation encyclopédique de la BnF, Gallica, est la plus connue. Constituée à partir des collections existantes, elle est composée de documents imprimés, iconographiques et sonores. La charte documentaire de Gallica a été publiée en 2006 pour expliciter le positionnement de son offre documentaire vis-à-vis de l'ensemble des partenaires comme des publics à un moment où les programmes de numérisation en bibliothèques se multiplient en France et à l'étranger. Les critères de sélection qui président à sa constitution sont la rareté, l'originalité, la faible accessibilité (documents épuisés, peu accessibles, incommunicables). En outre, Gallica se veut une bibliothèque de corpus documentaires originaux et une bibliothèque d'outils pour la recherche. Ses chantiers prioritaires sont les revues et la presse, les fonds d'images et les fonds sonores. Un plan de développement de collections par domaine a été établi. La BnF souhaite s'appuyer sur son réseau de partenaires en vue d'une numérisation partagée. Elle se propose notamment de reconstituer virtuellement des corpus dispersés.

C'est ce que pourraient aussi envisager de faire les BSVP entre elles, à leur échelle, tout en participant comme pôles associés aux programmes proposés par la BnF. Des rapprochements virtuels pourraient être réalisés : de cartes postales anciennes par exemple, d'affiches, ou de reliures. La collection complète d'un périodique pourrait être reconstituée virtuellement, à défaut d'être rassemblée physiquement. Par exemple, *La Revue du Touring Club de France*, présente sous des états de collections différents dans plusieurs BSVP et qui devrait faire l'objet d'une numérisation dans Gallica. Il pourrait en découler un regroupement des collections à la BTV.

Une autre façon de construire la politique documentaire de la bibliothèque numérique serait de considérer les publics potentiels. La Bibliothèque des sciences et de l'industrie a ainsi choisi de développer sa bibliothèque numérique selon deux axes forts : les ouvrages de vulgarisation scientifique et des livres scientifiques écrits par des scientifiques pour leurs pairs².

La politique documentaire d'une future bibliothèque numérique des BSVP serait peut-être plus simple à mettre en place et pourrait faire évoluer la réflexion sur la politique documentaire des collections matérielles.

¹ En collaboration, pour l'iconographie, avec *La Parisienne de photographie*, société d'économie mixte locale qui assure la reproduction numérique et l'exploitation commerciale des fonds iconographiques et photographiques de la Ville de Paris dans le cadre d'une délégation de service public.

² Scientifica. Bibliothèque numérique de la BSI. A propos [en ligne]. <http://www.cite-sciences.fr/cs/Satellite?c=Page&cid=1195217022327&pagename=Portail%2FMED%2FPortailLayout&pid=1195217022149> [consulté le 13 décembre 2009].

Valorisation des fonds par la recherche

Une autre manière de créer des liens entre les BSVP serait de soutenir des projets de recherches sur leurs collections. Le Comité d'histoire de la Ville de Paris pourrait encourager la recherche en créant un prix pour un mémoire s'appuyant sur les fonds conservés dans les collections des BSVP. Une bourse de recherche pourrait être offerte à un chercheur en histoire du livre, histoire de l'art ou histoire politique et culturelle, dont le projet de recherche serait lié à Paris et s'appuierait sur des fonds conservés dans les BSVP.

Les BSVP pourraient approfondir des partenariats avec d'autres bibliothèques de recherche et de conservation comme la BDIC, avec des universités et centres de recherches. Elles pourraient proposer d'accueillir des séminaires. Par exemple, ceux du Centre d'histoire sociale de Paris 1. Ce qui supposerait pour les plus petites bibliothèques un accueil hors des horaires d'ouverture au public. Une présentation des fonds pourrait être proposée aux étudiants en début d'année, et susciterait peut-être des projets de recherche.

Elles pourraient aussi accueillir des stagiaires type École des chartes, Enssib ou Métiers du livre pour explorer des fonds, faire des études comparatives de fonds sur des thématiques transversales. Par exemple, les fonds russes dans les collections des BSVP, importants à Forney, à la MMP, à la BHJ, à la BHVP et la BAVP notamment. Ces travaux de défrichage pourraient servir de points de départ à une réflexion sur les possibilités de réorganisation des collections et les perspectives de valorisation.

B. Des chantiers de politique documentaire à géométrie variable

Concertation à trois

La première idée serait de se concentrer sur les zones de recoupement documentaire relativement important, ce qui veut dire que ces chantiers ne concerneraient pas toutes les bibliothèques, mais prioritairement les deux grandes bibliothèques à dimension encyclopédique et Forney.

Deux ou trois domaines à définir, comme l'architecture, l'urbanisme parisien ou encore les sciences sociales, pourraient faire l'objet d'une concertation systématique afin d'explicitier les pratiques respectives et d'en discuter. Qui achète quoi et pourquoi ? Ces trois bibliothèques ne pourraient-elles pas se répartir les acquisitions mais aussi la conservation dans ces domaines ? Cette démarche porterait sur les acquisitions courantes et à venir sans empêcher un éventuel impact sur les collections anciennes. Par exemple, si l'Administrative décidait de cesser ses acquisitions dans un sous-domaine déjà couvert par Forney, elle pourrait décider aussi de se séparer de ses collections relevant de ce sous-domaine au profit de Forney et inversement. La concertation pourrait se poursuivre sur les périodiques généralistes et spécialisées.

Une autre approche pourrait consister à sérier les priorités selon l'âge des collections. D'après le catalogue commun et malgré ses limites¹, les collections de livres antérieurs à 1811 semblent se trouver pour l'essentiel à la BHVP (90%), de même que ceux du 19^e siècle (72%). Les collections entre 1900 et 1919 seraient réparties pour moitié à la BHVP, pour moitié dans les autres BSVP, principalement la BA et la BF. Pour les collections de l'Entre-deux-guerres, la BHVP en conserverait 28%, la BA, 21% et la BF, 19%. Les collections de l'après-guerre (1950-1969) seraient conservées à parts égales entre la BH, la BA et la BF. Pour la production des années 70-80, Forney se détache

¹ Cf. Annexe 6.

(26%), devant la BH et la BA (17 et 18%). Enfin, dans la dernière période (1990-2009), ce sont Forney (22%) et la BA (21%) qui passent devant la BH (11%). Il serait peut-être utile de travailler soit sur l'une des trois dernières périodes, celle pour laquelle il y aurait le moins de dons correspondants en attente de traitement. Ces collections ont un âge que la profession ne reconnaît ni comme ancien ni comme courant. Ne serait-il pas possible de concentrer la coopération sur ces collections entre deux âges ?

Pour conserver un accès direct au document, les bibliothèques spécialisées préfèrent mener une politique de « juste en cas », alors qu'elles pourraient choisir de fournir un document « juste à temps »¹. L'important serait de donner accès au document dans un délai raisonnable pour celui qui le demande. La BH, la BA et la BF sont situées dans un rayon de moins d'un kilomètre les unes des autres. Puisque la BA doit pouvoir répondre aux demandes de l'Hôtel de Ville en matière de documentation, ne serait-il pas envisageable que la BH et la BF mettent en place une procédure simple pour faire parvenir elles aussi rapidement le livre qu'elles seraient seules à posséder ? Ne serait-il pas possible de proposer aussi ce service de prêt interbibliothèque entre ces trois bibliothèques à des lecteurs qui ne voudraient pas se déplacer pour seulement un titre ou deux. Inversement, ne serait-il pas possible que ces trois bibliothèques s'entendent pour proposer un service de réservation au chercheur qui choisirait de se déplacer ? Sa demande serait transmise à la bibliothèque concernée qui préparerait sa visite. A son arrivée, ses livres ou documents seraient disponibles immédiatement pour la consultation.

On objectera que le coût d'un tel service (organisation, temps, matériel) par document pourrait bien excéder le coût d'un exemplaire supplémentaire de l'ouvrage demandé. Cependant, il contribuerait à clarifier l'offre du réseau et à renforcer l'identité documentaire de chaque établissement.

Dans cette démarche, les efforts de concertation seraient ciblés mais approfondis. A plus petite échelle, il s'agit d'une problématique comparable à la politique documentaire de site, conçue par les bibliothèques universitaires du Quartier latin². Des bibliothèques très peu éloignées les unes des autres, fréquentées par le même type de publics (étudiants et chercheurs), aux profils toutefois différents (niveaux, disciplines), avec les mêmes missions (accueil de tous, accompagnement dans la formation initiale et continue, etc.) et des collections qui se recoupent sur certains points. Leur démarche a consisté à cerner les pratiques d'acquisition, et à partir d'elles, d'élaborer un langage commun pour envisager un développement coopératif des collections.

Une même démarche de formalisation des pratiques ou de protocole de coopération pourrait être entreprise par les « petites » bibliothèques spécialisées sur des points précis comme la musique de film ou encore les femmes artistes.

Des pôles documentaires

Une autre façon d'élaborer une politique documentaire commune pour les BSVP serait de les regrouper par pôles documentaires ou départements.

Plusieurs rapprochements ont été envisagés par le passé ou le sont actuellement : un pôle « Musique et arts du spectacle », qui pourrait associer la MMP, la Bibliothèque du cinéma, et la BH pour ses fonds sur le théâtre ; un pôle « Métiers du livre », envisagé au début des années 2000, avec le CDML, la BAG et la Bibliothèque de l'école Estienne qui, finalement, pourraient être associés avec Forney à un pôle « Bande dessinée et arts graphiques », en cours de préfiguration. Il fut surtout question à une époque d'intégrer

¹ Selon la distinction faite par Liz Chapman, conservatrice à l'Université d'Oxford, dans sa communication à la 63^e conférence de l'IFLA en 1997 : « Acheter des parts de bibliothèques : les aspects économiques de la coopération en matière de développement des collections » [en ligne]. <http://archive.ifla.org/IV/ifla63/63chalf.htm> [consulté le 13 décembre 2009].

² E. GONDRAND-SORDET, « La mise en oeuvre d'une politique documentaire de site », *BBF*, 2006, n° 1, p. 74-80.

ou d'associer la BMD, la Bilipo et la BTV, mais aussi Forney, la BAG, et le CDML à un **pôle « Patrimoine »**.

Ces « petites » bibliothèques patrimoniales ne sont pas liées intrinsèquement aux lieux qui les accueillent. La BMD est à l'étroit à la Bibliothèque Melville, la Bilipo l'est aussi rue du Cardinal-Lemoine. Les liens entre le CDML et la Bibliothèque Buffon, et ceux de la BTV avec la Bibliothèque Trocadéro sont plus complexes, une vraie dynamique s'étant installée entre elles. En témoigne, la toute dernière exposition organisée à l'hiver 2009-2010 par la BTV intitulée *Le Théâtre du monde : atlas d'hier, atlas imaginaires*, autour de ses cartes anciennes et des dessins de l'auteur et illustrateur pour la jeunesse François Place.

L'idée de pôle patrimonial souhaitait précisément favoriser ces rencontres entre le public et le patrimoine, un peu sur le modèle de la *British Library* dans ses nouveaux locaux de Saint Pancras. Il s'agissait moins d'un projet de coopération documentaire que d'un projet de coopération logistique et culturelle. L'idée était de mutualiser, dans un équipement fédérateur, des espaces de stockage et de conservation, des ateliers de reliure et de restauration¹, des espaces de travail interne et des espaces ouverts au public pour la consultation sur place, les expositions et les animations autour du patrimoine, le tout en préservant l'autonomie des établissements. Cette mutualisation aurait permis des économies d'échelle et une rationalisation de la gestion des collections. Le projet a été abandonné faute d'opportunités immobilières satisfaisantes.

Si l'on en reste à la notion de pôle documentaire, sans parler de regroupement sur site, il semble qu'un pôle **Littératures et société** puisse se dégager avec la BMD, la Bilipo, la BTV, la BHJ, le CDML, les fonds littéraires de la BH et la Bibliothèque de la Maison de Balzac. Déjà en 1975, le schéma directeur d'implantation émettait le souhait de « compléter l'équipement parisien de bibliothèques spécialisées par la création d'une bibliothèque à dominante littéraire ». Toutefois, une orientation exclusivement littéraire serait réductrice par rapport aux multiples perspectives, historique et sociologique surtout, dans lesquelles ces littératures peuvent être étudiées, dimensions que permet d'introduire le vocable « société ». Un pôle **Paris. Histoire et représentations** ferait travailler la BAVP et la BHVP sur l'histoire politique et administrative, économique et sociale, artistique et culturelle de la capitale et sur son ouverture au monde, en mettant en valeur notamment le patrimoine iconographique de ces deux bibliothèques (cartes, plans, cartes postales, dessins d'architecture, photographies, etc.). Forney resterait le pôle de référence sur les **Arts appliqués et métiers d'arts** pour les autres bibliothèques d'art parisiennes, en particulier l'INHA. Enfin, la MMP et la BCFT voisine formeraient un pôle **Arts de la scène et de l'écran** auquel pourrait s'associer la bibliothèque de mises en scènes théâtrales conservées à la BHVP.

Ces rapprochements permettraient d'approfondir les identités documentaires des établissements en prenant appui sur des axes forts de collaboration et de valorisation.

¹ Depuis 1950, la Bibliothèque de Toulouse possède son propre atelier de restauration : Erasme (Ensemble de restauration et d'aide à la sauvegarde de la mémoire écrite).

Conclusion

En 1937, Ernest Coyecque, qui avait été Inspecteur des bibliothèques de la Ville de Paris de 1916 à 1924 et un promoteur de la lecture publique, avait une idée très claire de ce que devait être la politique documentaire d'une bibliothèque spécialisée :

« Une bibliothèque spécialisée doit se fixer un champ d'action rigoureusement délimité et s'en imposer une exploitation intensive, une entente intervenant avec les exploitants des domaines voisins pour éviter des doubles emplois, générateurs de pertes de temps et d'argent¹. »

Avec le vocabulaire techniciste et productiviste de la bibliothéconomie naissante, il préconisait une politique documentaire formalisée (*se fixer un champ d'action*), ciblée et réaliste (*rigoureusement délimité*) et concertée (*une entente intervenant avec les exploitants des domaines voisins*) pour offrir une documentation la plus complète et la meilleure possible (*exploitation intensive*), dans un souci d'efficacité (*éviter les doubles emplois, générateurs de pertes de temps et d'argent*).

Ce programme, toujours d'actualité aujourd'hui, est loin d'être simple à mettre en pratique, surtout dans le cas de bibliothèques spécialisées comme celles de la Ville de Paris qui ont une longue histoire, qui se sont pour la plupart développées autour d'un patrimoine échappant aux classifications bibliothéconomiques du savoir, qui se trouvent dans une capitale où l'offre documentaire est surabondante, et dont les moyens financiers et humains ne sont pas illimités.

Dans un contexte d'enchérissement des biens culturels, de restrictions budgétaires, d'explosion de la production éditoriale, d'évolution de la documentation vers le numérique, de mutation des pratiques de recherche documentaire, les BSVP sont aujourd'hui, plus que par le passé, obligées de faire des choix de développement plus circonscrits, de se recentrer sur des pôles d'excellence et d'envisager des coopérations avec d'autres institutions. Bien que très différentes les unes des autres sous quantité d'aspects, elles pourraient gagner à se considérer comme des partenaires privilégiés du fait de la complémentarité de leurs collections, de leur proximité, de leurs outils communs, et finalement de leur histoire commune sous une même tutelle et au service d'un même bassin de population. Chaque BSVP est d'une richesse incroyable, que ce soit par la nature même de sa spécialité ou par la variété et la conception élargie de son patrimoine. Prises ensemble, elles forment un ensemble documentaire encore plus riche et toujours sans équivalent, mais potentiellement plus visible au niveau local, national, voire international, et donc aussi potentiellement plus accessible à tous les publics.

Dans l'environnement documentaire actuel des BSVP, ce qui fait leur singularité, c'est leur ouverture à tous gratuitement et sans accréditation, leurs liens avec la lecture publique et le réseau municipal de prêt, et leur patrimoine documentaire, surtout leur patrimoine iconographique, qui fait mémoire de la vie quotidienne à Paris, principalement au 19^e et 20^e siècle. A partir de leurs pôles d'excellence (histoire de Paris, administration urbaine, arts et industries urbaines, histoire des femmes, littérature pour la jeunesse, littérature policière, tourisme et voyage, musique, cinéma, métiers du livre, littérature française du 19^e siècle), les BSVP ont les moyens de faire de leur patrimoine documentaire un patrimoine partagé, accessible et vivant.

¹ E. COYECQUE, « La bibliothèque des arts graphiques de la ville de Paris (collection Morin) », *Archives et bibliothèques*, n°3/4, 1937-1938, p. 115-118.

« Développer une collection actuellement à partir d'un héritage important, c'est tenter de lui trouver sinon une unité, du moins un fil conducteur, dans un contexte où les missions d'un établissement s'analysent davantage en tenant compte de l'environnement documentaire¹. »

Cette idée qu'avancait en 1995 Valérie Tesnière, en réfléchissant à la politique documentaire des bibliothèques patrimoniales, reste elle aussi pertinente aujourd'hui pour le réseau en formation des BSVP. Redessiner *a posteriori* les bibliothèques spécialisées pour en faire les pièces d'un puzzle documentaire parfait semble une entreprise vouée à l'échec. En revanche, tenter de former des ensembles les plus cohérents possibles, et donc un ensemble le plus lisible et accessible possible pour le public doit rester une ambition. La politique documentaire commune des BSVP doit suivre un fil conducteur qu'il leur reste à choisir ensemble.

¹ V. TESNIÈRE, « La collection dans tous ses états », *BBF*, 1995, n°3, p. 16-20.

Sources

1. SOURCES IMPRIMÉES

Bulletins

BIB. Bulletin d'information des Bibliothèques de la Ville de Paris, n°1-4, 1985-1987.

Biblioth'échos. Bulletin d'information des bibliothèques discothèques de la Ville de Paris, 1989-1996.

Rapports d'activités

BUREAU DES BIBLIOTHÈQUES, *Rapport d'activité. Bibliothèques de la Ville de Paris*, Paris : Direction des affaires culturelles, 1996.

« Règlement des Bibliothèques spécialisées et patrimoniales de la Ville de Paris », *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 20 août 2004.

Publications

Avis aux amateurs. Toutes les ressources des bibliothèques de la Ville de Paris à l'usage des chercheurs ou des curieux, Paris, Direction des affaires culturelles, 1^e éd., 1986, 2^e éd. refondue, 1992.

Audit de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Rapport n° 07-22, juillet 2008. [en ligne].

http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=6313&document_type_id=4&document_id=14231&portlet_id=14230&multileveldocument_sheet_id=12642 [consulté le 13 décembre 2009].

Schéma directeur d'implantation des bibliothèques de la ville de Paris, Paris, Direction de l'action culturelle, de la jeunesse et des sports, Paris : Bureau des bibliothèques, 1975.

2. DOCUMENTS INTERNES

Budget des collections 2009.

Chartes documentaires des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris (octobre 2009).

Compte rendu de réunion sur le désherbage (13/10/09).

Convention-cadre de coopération documentaire n° 2006-2xx/423 entre la Bibliothèque nationale de France et la Ville de Paris (2006) et projet de nouvelle convention 2010.

Organigramme du Service du document et des échanges (1^{er} juillet 2009).

Rapports d'activités 2007 et 2008 des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris.

UTARD, Jean-Claude, *Les bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris. Activités 2000 – 2007*, 2008.

Réunions au SDE sur la politique documentaire et les périodiques

18/06/09

16/09/09

3. ENTRETIENS

Ville de Paris

Annabelle Allain (Paris-Bibliothèques-responsable de la communication)

13/10/09 (par téléphone)

Françoise Bérard (SDE-directrice)

05/06/09

19/10/09

Hélène Borzykowski (Bibliothèque de l'Ecole du Breuil)

15/10/09

Alfred Caron (SDE-Coordination des collections patrimoniales)

05/06/09

13/10/09 (par téléphone)

Hélène Bos et Mathilde Galliussi (Centre de documentation sur les métiers du livre)

27/08/09

Isabelle Bouchard (Bibliothèque du Tourisme et des Voyages)

06/08/09

Frédéric Casiot (Bibliothèque Forney)

28/08/09

Pierre Casselle (Bibliothèque administrative de la Ville de Paris)

28/08/09

Catherine Chauchard et Alain Regnault (Bilipo)

12/08/09

Laure Doumens (Bibliothèque de la Maison de Balzac)

12/09/09

Viviane Ezratty (Bibliothèque de l'Heure Joyeuse)
25/09/09

Annie Metz et Christine Vallat (Bibliothèque Marguerite Durand)
11/08/09

Gilles Pierret (Médiathèque musicale de Paris)
14/08/09

Sylviane Runfolo (MIBS)
30/11/09 (mail)

Emmanuelle Toulet et Jean-François Dubos (Bibliothèque historique de la Ville de Paris)
12/08/09

Annick Verron et Jocelyne Le Darz (Bibliothèque du cinéma François Truffaut)
17/09/09

Autres établissements

Noëlle Balley (Bibliothèque Cujas)
16/10/09

Jean-Philippe Lamy (Ministère de la Défense - Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives)
25/09/09

Laure Lefrançois (Service Historique de la Défense- chef de division des bibliothèques)
16/10/09

Pierre Guinard (Bibliothèque municipale de Lyon- fonds ancien)
02/10/09

Bibliographie

1. LES BIBLIOTHÈQUES SPECIALISEES DE LA VILLE DE PARIS

Les bibliothèques municipales de la Ville de Paris

ALIX, Yves, WAHNICH, Stéphane, « Une familiarité distante. Enquête sur le public des bibliothèques municipales parisiennes », *BBF*, n°2, 2004, p. 62-73.

AZOUVI, Mélanie, « L'Antenne de diffusion et d'échange du livre », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°166, 1995, p. 31-33.

BACHA, Myriam, HOTTIN, Christian (dir.), *Les bibliothèques parisiennes. Architecture et décor*, Paris : Action artistique de la Ville de Paris, 2002, 267 p.

BARNETT, Graham K, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1989*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie – Promodis, 1987, 493 p.

BARNETT, Graham K, « Les bibliothèques municipales parisiennes », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. IV, sous la dir. de Martine Poulain, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie – Promodis, 1992, p.68-72.

BAUDIN, Guy, « Les bibliothèques de la Ville de Paris », *Bulletin d'information de l'ABF*, 1976, p. 21-26.

Centenaire des bibliothèques municipales parisiennes (1865-1965), Paris : Impr. municipale, 1965, 20 p.

CHARMASSON, Thérèse, GAZIELLO, Catherine, « Les grandes bibliothèques d'étude à Paris », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III, sous la dir. de Dominique Varry, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie – Promodis, 1991, p.359-393.

COEYTAUX, Violette, « Le centenaire des bibliothèques municipales parisiennes », *BBF*, 1966, n° 2, p. 63-70.

Les collections des bibliothèques à Paris : mieux les connaître, mieux les partager..., actes du colloque, organisé par l'OPLPP à la Bibliothèque nationale de France le 6 décembre 2001, Paris : Ed. de la Bibliothèque publique d'information Centre Pompidou, 2002, 94 p.

FRIGOT, Germaine, « Vers une autre conception du fonds local », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°120, 1983, p. 15-17.

GIRARD-BILLON, Aline, HERSENT, Jean-François, « Les non-usagers des bibliothèques parisiennes », *BBF*, 1998, n°5, p. 43-44.

GIRARD-BILLON, Aline, HERSENT, Jean-François, « Les usagers des bibliothèques parisiennes », *BBF*, 1998, n° 5, p. 45-51.

GIRARD-BILLON, Aline, HERSENT Jean-François, « Pratiques des bibliothèques à Paris aujourd'hui : résultats d'une enquête de l'Observatoire permanent de la lecture publique à Paris », *BBF*, 1998, n°4, p. 13-22.

GRANGE, Paul, « Un réseau local : les bibliothèques de la Ville de Paris », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°149, 1990, p. 65-69.

GUÉRIN, Denis, « La lecture publique à Paris au XIXe siècle », *BBF*, 1983, n° 2, p. 143-153.

NETZER, Michel, « Les bibliothèques de la ville de Paris », *BBF*, 1992, n°4, p. 18-19.

SAINT-ALBIN, Emmanuel de, *Les bibliothèques municipales de la ville de Paris*, Nancy, Paris : Berger-Levrault & Cie, 1896, 335 p.

La Bibliothèque historique de la Ville de Paris

« Les collections de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris », *Arts & Métiers du livre*, n°194, nov.-déc. 1995.

DERENS, Jean, « Bibliothèque historique de la Ville de Paris », dans *Les bibliothèques parisiennes. Architecture et décor*, sous la dir. de Myriam Bacha et Christian Hottin, Paris : Action artistique de la Ville de Paris, 2002, p. 210-211.

SURIREY DE SAINT-REMY, Henry. de, *La Bibliothèque historique de la Ville de Paris*, Paris : Hôtel de Lamoignon, 1969, 63 p.

La Bibliothèque administrative de la Ville de Paris

BALLEY, Noëlle, CASSELLE, Pierre, TILLIETTE, Pierre-Alain, *La Bibliothèque administrative de la Ville de Paris*, Paris : Agence culturelle de Paris, 1993, 105 p.

CASSELLE, Pierre, « Les bibliothèques de l'Hôtel de Ville », dans *Les bibliothèques parisiennes. Architecture et décor*, sous la dir. de Myriam Bacha et Christian Hottin, Paris : Action artistique de la Ville de Paris, 2002, p. 206-208.

CASSELLE, Pierre, « L'apparition des bibliothèques administratives », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III, sous la dir. de Dominique Varry, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie – Promodis, 1991, p. 395-415.

La Bibliothèque Forney

CASIOT, Frédéric, « Les collections singulières de la bibliothèque Forney », *BBF*, 2007, n°4, p. 55-60.

CHEVREL, Claudine, *Hôtel de Sens, Bibliothèque Forney*, Paris : Bibliothèque Forney, 1983, 140 p.

LELIEUR, Anne-Claude, « Forney à l'Hôtel de Sens », dans *Les bibliothèques parisiennes. Architecture et décor*, sous la dir. de Myriam Bacha et Christian Hottin, Paris : Action artistique de la Ville de Paris, 2002, p. 214-215.

LELIEUR, Anne-Claude, « Forney a cent ans. Bilan et perspectives », *BIB*, n°4, printemps 1987, p. 6-11.

LELIEUR, Anne-Claude, « La Bibliothèque Forney », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°134, 1^{er} trimestre 1987, p. 18-19.

La Bibliothèque de l'Heure Joyeuse

BIBLIOTHÈQUE DE L'HEURE JOYEUSE, *Fonds ancien de littérature pour la jeunesse* : catalogue de livres imprimés avant 1914, Paris : Presses artistiques, 1987, 215 p.

DOLLÉ, Catherine, *La politique d'acquisition du fonds historique de l'Heure Joyeuse (1987-1994)*, Mémoire de DCB, Villeurbanne : ENSSIB, 1995, 83 f.

EZRATTY, Viviane, « L'heure joyeuse fête ses 80 ans », *Livres jeunes aujourd'hui*, mars 2005, n° 3, p. 123-130.

EZRATTY, Viviane, LÉVÈQUE, Françoise, « La bibliothèque "L'Heure Joyeuse" : livres pour enfants d'hier et d'aujourd'hui », *Collections parisiennes. Bulletin des conservateurs et des personnels scientifiques de la ville de Paris*, n°2, mai 1998, p. 24-31.

EZRATTY, Viviane, « Le Fonds "Nostalgie" de l'Heure Joyeuse », *Biblioth'échos. Bulletin d'information des bibliothèques discothèques de la Ville de Paris*, n°7, mai 1990, p.8-10.

LÉVÈQUE, Françoise, « Le fonds historique de littérature enfantine de l'Heure joyeuse », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°165, 1994, p. 66-70.

L'heure joyeuse : 70 ans de jeunesse : 1924-1994, témoignages réunis par Viviane Ezratty, Françoise Lévêque et Françoise Tenier, Paris : Agence culturelle de Paris, 1994, 105 p.

Le livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir : de quelles sources disposent les chercheurs, enseignants, bibliothécaires, éditeurs ? actes des Rencontres interprofessionnelles, les 14 et 15 novembre 1994 au lycée Henri IV, Paris, organisées par la Bibliothèque l'Heure joyeuse, sous la dir. de Viviane Ezratty et Françoise Lévêque, Répertoire des fonds de conservation des livres pour la jeunesse en France et en Belgique, données 1994-1996, Paris : Agence culturelle de Paris, 1997, 125 p.

La Bibliothèque Marguerite Durand

BARD, Christine, « Les gardiennes de la mémoire », *Archives du féminisme*, n°5, juin 2003.

BARD, Christine, METZ, Annie, NEVEU, Valérie (dir.), *Guide des sources de l'histoire du féminisme : de la Révolution française à nos jours*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006, 442 p.

BLANC, Simone, « La Bibliothèque Marguerite Durand », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°188, 1988, p. 44-48.

METZ, Annie, *La Bibliothèque Marguerite Durand : histoire d'une femme, mémoire des femmes*, Paris : Presses artistiques, 1992, 83 p.

La Bilipo

« La Bibliothèque des littératures policières (Bilipo) », *Chroniques de la Bibliothèque nationale de France*, n°43, mars-avril 2008, p. 24.

CHAUCHARD, Catherine, REGNAULT, Alain, « La Bilipo : Bibliothèque et littératures policières », *ArtsLivres*, n°19, mai 2005. [en ligne]. <http://artslivres.com/ShowArticle.php?Id=430&Title=CHAUCHARD+Catherine+-+REGNAULT+Alain+-+BILIPO+%3A+Biblioth%E8que+des+Litt%E9ratures+Polici%E8res> [consulté le 13 décembre 2009].

CHAUCHARD, Catherine, « La Bilipo : mémoire de l'édition policière », *Collections parisiennes*, n°3, 3^e trimestre 1998, p. 41-48.

GOUMOENS, Claude, « Un centre de documentation sur les littératures policières à la bibliothèque Mouffetard-Contrescarpe », *BIB*, n°4, printemps 1987, p. 13-17.

La Bibliothèque du tourisme et des voyages

MAIGNAULT, Marie, *La bibliothèque du Touring-Club de France*, Paris : Agence culturelle de Paris, 1994, 24 p.

Médiathèque musicale de Paris

CARON, Alfred, « Les archives sonores à la Discothèque des Halles », *BIB*, n°3, été 1986, p. 17-19.

CARON, Alfred, « Les archives sonores de la Discothèque des Halles », *Biblioth'échos. Bulletin d'information des bibliothèques discothèques de la Ville de Paris*, n°15, septembre 1991, p. 4-5.

PIERRET, Gilles, « Les bibliothèques et le disque : la difficile accessibilité du document sonore au statut d'objet patrimonial », *BBF*, 2004, n°5, p. 74-78.

PIERRET, Gilles, « Valoriser le patrimoine sonore édité : un atout face à la dématérialisation des supports », *BBF*, 2008, n°6, p. 40-46.

ALIX, Yves et PIERRET, Gilles, *Musique en bibliothèque*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2002. 362 p.

Bibliothèque du cinéma – François Truffaut

LE DARZ, Jocelyne, *Mutation du fonds spécialisé cinéma de la bibliothèque André Malraux en "Bibliothèque du cinéma"*, Projet professionnel personnalisé, Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1996.

VERRON, Annick, « La bibliothèque du cinéma François Truffaut : au cœur des images », *BBF*, 2007, n°2, p. 55.

Centre de documentation des métiers du livre

GEZEL, Shahla, *Les dossiers de presse du Centre de documentation des bibliothèques de la ville de Paris : traitement et mise en valeur*, Projet professionnel personnalisé, Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1996.

PASSION, Luc, « Le centre de documentation professionnelle », *BIB*, n°3, été 1986, p. 19.

TEULÉ, Christine, « *Le Centre de documentation sur les métiers du livre de la Bibliothèque Buffon* », *BBF*, 2009, n°4, p. 57-59.

Bibliothèque de la Maison de Balzac

EPSEROU, Maud, « Quel devenir pour les maisons et musées littéraires ? », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°173, 4^e trimestre 1996, p. 46-47.

MEYER-PETIT, Judith, « Muséographie d'un musée littéraire : la Maison de Balzac », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°173, 4^e trimestre 1996, p. 10-12.

MEYER-PETIT, Judith, « Muséographie d'un musée littéraire : la Maison de Balzac », *Collections parisiennes*, n°3, 3^e trimestre 1998, p. 2-10.

PIERROT, Roger, « Manuscrits, lettres et papiers concernant Balzac dans les bibliothèques parisiennes », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°183, 1999, p. 23-24.

TRANCHIDA, Robert, « La Maison de Balzac : un musée littéraire et sa bibliothèque », *Biblioth'échos. Bulletin d'information des bibliothèques discothèques de la Ville de Paris*, n°15, septembre 1991, p. 16-17.

TRANCHIDA, Robert, « L'activité bibliographique au service de la recherche », *Collections parisiennes*, n°3, 3^e trimestre 1998, p. 11-15.

La Bibliothèque des arts graphiques

COYECQUE, Ernest, « La bibliothèque des arts graphiques de la ville de Paris (collection Morin) », *Archives et bibliothèques*, n°3/4, 1937-1938, p. 115-118.

NILLUS, Claire, « La Bibliothèque SDF », *Livres Hebdo*, n°543, 6 février 2004, p. 78-79.

2. BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALISÉES

Guides et répertoires

ESPEROU, Maud, *Répertoire des bibliothèques spécialisées françaises*, 2^e éd. revue et augm., Paris : ABF, 1999, 598 p.

LELEU-ROUVRAY, Geneviève, *Le fil d'Ariane : bibliothèques spécialisées de Paris et de la Région parisienne*, Saint-Maur-des-Fossés : G. Leleu-Rouvray, 2^e éd., 2000, 724 p.

Oriente-Express – Bibliothèque publique d'information [en ligne]. http://www.bpi.fr/fr/recherche_documentaire/autres_bibliotheques/focus_oriente_express/oriente_express.html [consulté le 13 décembre 2009]. [Répertoire d'adresses de bibliothèques et de centres de documentation, situés à Paris ou dans la région parisienne, ouverts à un large public ou faisant référence dans leur domaine.]

Répertoire national des bibliothèques et fonds documentaires – Ccfr [en ligne]. <http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/servlet/LoginServlet> [consulté le 13 décembre 2009].

Problématiques

BOUGE-GRANDON, Dominique, « Les fonds spéciaux », dans *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, sous la dir. de Jean-Paul Oddos, Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1997, p. 323-349.

CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, *Rapport du président [André Miquel] pour l'année 1990*, Paris : Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1991, 96 p. [en ligne]. <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/rapport90/accueil-rapp90.html> [consulté le 13 décembre 2009].

DAVID, Edith, MULLON, Véronique, « Recensement des fonds particuliers et des collections singulières. Le Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation du CCFr », *BBF*, 2007, n°4, p. 64-67.

DION, Lucie, « Les enjeux et défis de la bibliothèque spécialisée », *Documentation et bibliothèques*, n°43, 1997, 50 p.

DION, Lucie, DUMONT, M., « La bibliothèque spécialisée : expertise et actions à l'aube du XXI^e siècle », *Documentation et bibliothèques*, n°43, 1997, p. 57-63.

ESPÉROU, Maud, « Patrimoine et bibliothèques spécialisées », dans *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, sous la dir. de Jean-Paul Oddos, Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1997, p. 371-399.

PERRIN, Georges (dir.), *Développer et exploiter un fonds spécialisé*, Villeurbanne : Enssib, 1999. 160 p.

POIROT, Albert, « Les archives dans les bibliothèques. Logiques de service ou accidents de parcours ? », *BBF*, n° 2, p. 4-14.

JOCTEUR-MONTROZIER, Yves, « Les fonds locaux », dans *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, sous la dir. de Jean-Paul Oddos, Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1997, p. 351-370.

Exemples

CAZABON, M. R, « Un patchwork royal : les bibliothèques du Collège de France », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n°173, 1996, p. 49-51.

DUBOS, Jean-François, *Les bibliothèques de Marine : un réseau atypique de bibliothèques spécialisées*, Enssib, Mémoire de DCB, sous la dir. de Jean-Philippe Lamy, Villeurbanne : Enssib, 2008, 103 f.

DUPUY-OLIVIER, Anaïs, *Construire un pôle d'excellence : la thématique européenne au travers de l'exemple du pôle d'excellence Questions européennes de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg*, Mémoire DCB, Villeurbanne : Enssib, 2009, 101 f.

GUINARD, Pierre, « De Chantilly à la Part-Dieu. La collection jésuite des Fontaines, trois ans après », *BBF*, 2002, n° 4, p. 29-35.

PELOU, Pierre (dir.), *Les Bibliothèques ministérielles : rapport du groupe de travail de la commission de coordination de la documentation administrative*, Paris : La Documentation française, 1992, 221 p.

3. PLACE DU PATRIMOINE EN BIBLIOTHÈQUE

ARNOULT, Jean-Marie, « Les orientations de la conservation en France à la fin du XX^e siècle », *BBF*, 2000, n° 4, p. 32-38.

BALLEY, Noëlle, « Le puzzle, la coquille et le Lego : constructions patrimoniales », *BBF*, 2008, n°6, p. 6-13.

BELOT, Florence, « Silences et représentations autour du public du patrimoine », *BBF*, 2004, n°5, p. 51-56.

DESGRAVES, Louis (et al.), *Rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture par une Commission de douze membres*, Ministère de la Culture, 1^{er} juin 1982, 2 vol, 130-XI, 300 p.

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA CULTURE, DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES, DES MUSÉES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE, *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises*, Villeurbanne : Presse de l'ENSB, 1983, 223 p.

ÉBOLI, Gilles, « Pour une théorie du bloc : patrimoine et lecture publique », *BBF*, 2004, n°5, p. 24-28.

GARRETA, Jean-Claude, « Les bibliothèques dans leur patrimoine », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°183, 1999, p. 5-13.

LÉVÈQUE, Françoise, « Pourquoi conserver des fonds spécialisés jeunesse ? », dans *Le livre pour la jeunesse : patrimoine et conservation répartie*, Paris : FFCB, La Joie par les livres, Bibliothèques de la Ville de Paris, 2000, p. 21-33.

MARTIN, Henri-Jean, « La fonction de mémoire des bibliothèques », in Direction du livre et de la culture, Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique, *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises*, Villeurbanne : Presse de l'ENSB, 1983, p. 11-17.

MELOT, Michel, « Qu'est-ce qu'un objet patrimonial ? », *BBF*, 2004, n°5, p. 5-10.

MOUREN, Raphaëlle (dir.), *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2007, 416 p.

ODDOS, Jean-Paul (dir.), *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1997, 442 p.

Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions, Volume 1, Île-de-France, Paris : Payot, 1995, 335 p.

POUILLIAS, Marie-Thérèse, « Le patrimoine dans la politique d'une ville : l'exemple de la Bibliothèque municipale de Rennes », *BBF*, 2000, n°4, p. 87-89.

SORBARA, Jean-Gabriel, « De quelques conséquences du Code général de la propriété des personnes publiques sur la gestion des collections », *BBF*, 2009, n°1, p. 38-40.

SYREN, André-Pierre, « Le patrimoine : un projet éditorial », *BBF*, 2009, n°1, p. 14-19.

TESNIÈRE, Valérie, « Patrimoine et bibliothèques en France depuis 1945 », *BBF*, 2006, n° 5, p. 72-80.

Tri, sélection, conservation : quel patrimoine pour l'avenir ?, ouvrage collectif réunissant les actes de la table ronde organisée sous l'égide de l'École nationale du patrimoine, les 23, 24 et 25 juin 1999, Paris : Ed. du Patrimoine, 2001, 237 p.

4. COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES

AROT, Dominique, « La coopération des bibliothèques en France », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, n° 2, p. 5-12.

BOUSQUET, Mireille, LESQUINS, Noémie et WIEGANDT, Caroline. « La place de la Bibliothèque nationale de France dans les réseaux de coopération. Bilan et perspectives », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, vol. 48, n°2, p. 24-31.

BARRAL, Sabine, BRZUSTOWSKI, Katie, « L'Abes, coordinatrice et animatrice de réseaux », *BBF*, 2003, n°2, p. 32-42.

CARON, Agnès, FERCHAUD, Bernadette, « Mutualiser pour répondre à de nouveaux besoins. Journée d'étude ADBS, Paris, 11 mai 2006 », *Documentaliste. Sciences de l'information*, 2006, n°3-4, p. 219-223.

DESPLÉBAINS, Christine, « La conservation partagée des fonds Jeunesse : coopération à l'œuvre en Midi-Pyrénées », *BBF*, 2008, n°6, p. 48-53.

GRIGNOUX, Valérie, *Structuration d'un réseau de bibliothèques dans une grande ville à partir de l'exemple de Brest et de son projet de médiathèque centrale*, Mémoire de DCB, Villeurbanne : Enssib, 2004, 82 f.

JOLLY, Claude. « Les Cadist. Réseau national de bibliothèques de référence et de recours », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2006, vol. 51, n°1, p. 56-61.

LISSART, Marie, *Quelle conservation des collections d'étude et de recherche pour l'agglomération lyonnaise ? Le cas des lettres et Sciences humaines*, Mémoire de DCB sous la dir. de Pascal Sanz, Villeurbanne : Enssib, 2004, 86 f.

Le livre pour la jeunesse, patrimoine et conservation répartie : actes de la journée d'étude du 5 octobre 2000, Paris : FFCB : la Joie par les livres : Bibliothèques de Paris, 2001, 135 p.

PEDOT, Béatrice, « Une politique régionale pour les périodiques : de l'élimination à la conservation partagée », *BBF*, 2000, n° 4, p. 73-76.

PERRIN, G., « Théorie et pratiques de l'acquisition partagée : les pôles associés de la bibliothèque nationale de France », dans *Tri, sélection, conservation : quel patrimoine pour l'avenir ?*, ouvrage collectif réunissant les actes de la table ronde organisée sous l'égide de l'École nationale du patrimoine, les 23, 24 et 25 juin 1999, Paris : Ed. du Patrimoine, 2001, p. 153-160 .

SANZ, Pascal, « Conservation et bibliothèque de dépôt de l'enseignement supérieur », *BBF*, 2000, n°4, p. 77-86.

SUREAU, Geneviève, TEISSIER, Bernard, « Le réseau national des bibliothèques de mathématiques », *BBF*, 2003, n°2, p. 56-58.

5. POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Enjeux, méthodes, outils

AROT, Dominique, « Politiques documentaires et politiques de collections, raison et passion », *BBF*, 1999, n°2, p. 88-91.

BARON, Frédérique (et al.), *Politiques de développement des collections dans les bibliothèques publiques quelles pratiques et quels enjeux ? Le point de vue des acquéreurs*, Mémoire de recherche sous la direction de Lamia Badra, Villeurbanne : Enssib, 2006, 2 vol., 83, 260 f. [en ligne]. <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/M-2006-RECH-05.pdf> [consulté le 13 décembre 2009].

CALENGE, Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans les bibliothèques*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1994, 408 p.

CALENGE, Bertrand, *Conduire une politique documentaire*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1999, 386 p.

CALENGE, Bertrand, « Quand peut-on établir qu'une bibliothèque dispose d'une politique documentaire ? », *BBF*, 2006, n°1, p. 18-23.

CALENGE, Bertrand, *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*, Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 2008, 264 p.

DUSSERT-CARBONE, Isabelle, « Les outils des politiques documentaires », *BBF*, 2000, n°4, p. 112-114.

GAUDET, Françoise, LIEBER Claudine, *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections*, Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1996, 262 p.

GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc, « Définition et mise en œuvre des politiques documentaires : entretien », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 189, 4^e trimestre 2000, p. 112-122.

HOCH, Philippe, « Le plan de conservation, un outil à développer », *BBF*, 2000, n°4, p. 55-60.

IFLA, « Grandes lignes directrices d'une politique de développement des collections à partir du modèle Conspectus. Pourquoi élaborer un document écrit ? [en ligne]. <http://www.ifla.org/files/acquisition-collection-development/gcdp-f.pdf> [consulté le 13 décembre 2009]

JACQUESSON, Alain, RIVIER, Alexis. *Bibliothèques et documents numériques : concepts, composantes, techniques et enjeux*, Paris : Electre – Ed. du Cercle de la Librairie, 2006. 574 p.

POUCHOL, Jérôme, « Pratiques et politiques d'acquisition : naissance d'outils, renaissance des acteurs », *BBF*, 2006, n° 1, p. 5-17.

TESNIÈRE, Valérie, « La collection dans tous ses états », *BBF*, 1995, n°3, p. 16-20.

VILLARD, Hubert, « Un plan de conservation : mise en œuvre à la Bibliothèque universitaire et cantonale de Lausanne », *BBF*, 2001, n° 6, p. 94-100.

Évaluation

BAZIR, Josette (et al.), *Les enjeux de la pratique d'évaluation dans les bibliothèques publiques le point de vue de l'autorité de tutelle*, Mémoire de recherche sous la dir. de Lamia Badra, Villeurbanne : Enssib, 2004, 72-LVI f. [en ligne]. <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/M-2004-RECH-20-bazir.pdf> [consulté le 13 décembre 2009].

CALENGE, Bertrand, « Quels tableaux de bord ? », *BBF*, 2008, n°3, p. 35-38.

COLLANGES, Philippe (et al.); *Développement et évaluation des collections dans les bibliothèques publiques quelles pratiques et quels enjeux ?*, Mémoire de recherche sous la dir. de Lamia Badra, Villeurbanne : Enssib, 2005, 2 vol. 75 et 242 f. [en ligne] <http://enssibal.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/M-2005-RECH-16.pdf> [consulté le 13 décembre 2009].

GIAPPICONI, Thierry, « Les dimensions politiques et stratégiques de l'évaluation en bibliothèque », *BBF*, 2008, n°3, p. 6-21.

GIAPPICONI, Thierry, GIRARD-BILLON, Aline, « L'évaluation dans les bibliothèques publiques françaises : une situation contrastée », *BBF*, 1998, n°1, p. 78-84.

HELLY, Perrine, *Évaluation des collections au SCD de l'UBO : état des lieux en 2008 : Rapport adressé à Alain Sainsot, directeur du SCD, Brest : Université Bretagne Occidentale, novembre 2008, 156 p.* [en ligne]. <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/scb-ubo-nov08.pdf> [consulté le 13 décembre 2009].

JOUGUELET, Suzanne, « Évaluer et mesurer le rôle des bibliothèques universitaires », *BBF*, 2008, n°3, p. 22-28.

RENARD, Pierre-Yves, « La normalisation des statistiques et des indicateurs : de l'inventaire à l'évaluation », *BBF*, 2008, n°3, p. 29-34.

Expériences

CLAUD, Joëlle, « Le désherbage des périodiques à la bibliothèque de la Sorbonne », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n°166, 1995, p. 27-30.

DANIS, Sophie, « Charte documentaire et politique d'acquisition : quand dire c'est faire ? », *BBF*, 2006, n°1, p. 36-41. [Charte de la Bpi]

DUBOIS, Jacqueline, JACQUESSON, Svetlana, « Développement des collections de la bibliothèque du musée de l'Homme », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 189, 4^e trimestre 2000, p. 9-20.

JOLLY, Claude, « La Bibliothèque de la Sorbonne et sa politique documentaire », *BBF*, 1992, n°3, p. 8-24.

GIRARD-BILLON, Aline, « Les bibliothèques publiques des grandes villes françaises et étrangères. Politiques documentaires », *BBF*, 2002, n°4, p. 70-83.

GONDRAND-SORDET, Emmanuelle, « La mise en oeuvre d'une politique documentaire de site : l'exemple du Quartier latin », *BBF*, 2006, n°1, p. 74-80.

NÉOUZE, Valérie, *Quelle bibliothèque numérique pour une bibliothèque patrimoniale ? l'exemple de la bibliothèque centrale du Muséum d'Histoire naturelle de Paris*, Mémoire DCB, Villeurbanne : ENSSIB, 2001, 69-XXVII f.

RIVES, Caroline, « La charte documentaire des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France », *BBF*, 2006, n°1, p. 32-35.

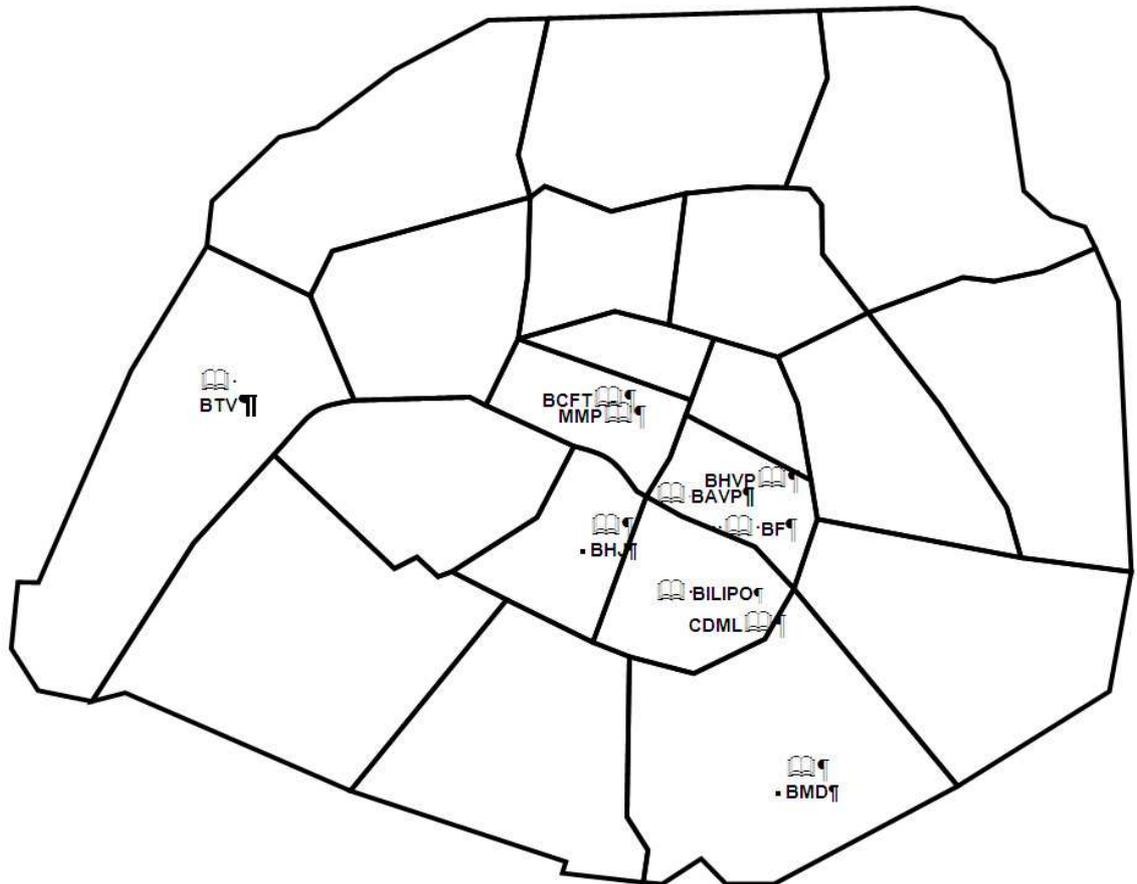
TRAVIER, Valérie, *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2001, 185 p. [Lyon 2/Lyon 3]

TRUC, Sylvie, « Politique des collections : l'expérience de la Bibliothèque municipale de Grenoble », *BBF*, 1999, n°2, p. 49-56.

Table des annexes

ANNEXE 1 : CARTE DES BSVP	85
ANNEXE 2 : SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ 2008	86
ANNEXE 3 : VARIÉTÉ DES DOCUMENTS	90
ANNEXE 4 : DES ARTS DÉCORATIFS À LA BHVP.....	94
ANNEXE 5 : SARAH BERNHARDT, UNE ACTRICE PARISIENNE.....	95
ANNEXE 6 : AGE DES COLLECTIONS.....	98
ANNEXE 7 : LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MAISON DE BALZAC.....	99
ANNEXE 8 : LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DU BREUIL.....	101

Annexe 1 : Carte des BSVP



Annexe 2 : Synthèse d'activité 2008

Sources : Les rapports annuels d'activité 2008. Ne disposant pas du rapport annuel de la BHJ, des chiffres de 2007 sont donnés à titre indicatif. Le point d'interrogation correspond à des données non renseignées.

.

	BHVP	BAVP	BF	BMD	BHJ	BILIPO	BTV	CDML	MMP	BCFT
Personnels	40	38	61	7	13	7	6	5	30	15
Ouverture	48h	42h30	38h30	20h	Sur rdv	23h	35h	38h	35h	42h
Nbre places	104	100	186	27	6	22	12	12	27	70
Fréquentation annuelle	15781	fermeture	141113	1837	?	8087	?	?	?	37954
Fréquentation quot. (moy.)	56	fermeture	564	7	?	32	?	?	?	1725
Communications	35259	fermeture	25179	4524	?	8323	1430	135	8499	542
Com. quot. (moy.)	114	fermeture	50	18	?	32	6	?	34	25
Budget (euros)	159376	199462	191989	84988	? (14028)	51009	21424	15130	104979	94644
Acquisitions (imprimés)	1134	2500	5152	944	? (9916)	5368	1683	563	2090	1327

Acquisitions (abonnements)	666	703	601	75	? (28)	366	30	62	194	78
Acquisitions (autres)	447	4411	8807	308	? (55)	76	117	75	7922	2155
Eliminations (Pilon)	?	?	635	?	?	225	3965	1278	588 (imprimés) + 600 (phonogrammes)	205
Eliminations (échanges)	?	1	420	?	?	500	?	?	37 (imprimés)	?
Eliminations (réserve)	?	5	?	?	?	200	168	?	540 (imprimés)	?

Annexe 3 : Variété des documents

BHVP

HISTOIRE

Livres (env. 600 000 volumes)

Périodiques (env. 5 000 titres)

Manuscrits historiques et littéraires (env. 20 000 documents)

Cartes et plans (env. 15 000)

Iconographie (photographies, affiches, cartes postales, estampes)

Actualités (documents éphémères témoignant de toutes les activités parisiennes)

Fonds historiques et littéraires spécialisés (ART, Dreyfus, Sand, Apollinaire, Cocteau, etc.).

Exclus : Documents audiovisuels

BAVP

ADMINISTRATION - DROIT

Livres (env. 550 000 volumes)

Périodiques (env. 3 000 titres, dont 760 vivants)

Manuscrits (2 250 volumes)

Iconographie (env. 10 000 dessins d'architecture et 10 000 photographies)

Archives (personnalités, services municipaux, etc.)

Exclus : Documents audiovisuels

BF

ARTS

Livres (env. 230 000)

Périodiques (env. 4 600 titres, dont 624 courants en 2007)

Iconographie : affiches, papiers peints, toiles imprimées, textiles, dessins, maquettes, archives, catalogues commerciaux, cartes postales, ephemera (env. 50 catégories)...

BMD

FEMMES

Livres et brochures (env. 45 000)

Périodiques (env. 1 100 titres)

Dossiers documentaires – biographiques et thématiques (env. 5 000)

Lettres autographes et manuscrits (env. 4 500)

Iconographie : 4 200 photographies, 3 500 cartes postales, 1 000 affiches, et autres dessins, gravures, journaux illustrés, portraits, etc.

Archives : une trentaine de fonds (personnalités, associations, journaux)

Objets : des tableaux, des gravures, des objets d'art ayant appartenu à Marguerite Durand, des documents de propagande féministe : timbres, buvards illustrés, jeu de l'oie et éventail suffragistes. , etc.

BHJ

LITTERATURE DE JEUNESSE

Livres (env. 65 000)

Périodiques (du 18^e s. à nos jours)

Iconographies : dessins originaux, illustrations

Phonogrammes

Vidéogrammes

Exclus : Manuels scolaires

BILIPO

LITTERATURE POLICIERE

Livres (fiction, documentaires) (env. 90 000)

Périodiques

Dossiers documentaires

Iconographies (affiches, cartes postales, maquettes de couvertures, photographies, documents publicitaires, partitions illustrées, etc.)

Archives

BTV

TOURISME ET VOYAGES

Livres (env. 40 000)

Périodiques (env. 500)

Cartes (env. 5 000)

Livres lus (guides audio)

DVD (prochainement)

CDML

METIERS DU LIVRE

Livres (env. 7 000)

Périodiques (214 titres anciens, 50 titres courants)

Dossiers de presse

Ressources électroniques

MMP

MUSIQUE

Livres (sur la musique, documentaires et fictions à thème musical) (env. 18 000)

Partitions imprimées

Périodiques (500 titres, dont 180 titres courants)

Partitions en feuillets

Documents sonores actuels et patrimoniaux

Films vidéo et DVD à thème musical

Ressources électroniques

CINEMA

Livres (env. 19 000)

Périodiques (dont 70 titres courants)

Dossiers documentaires (env. 6 000)

CD de musique de films

DVD (env. 13 000)

Ressources électroniques

Annexe 4 : Des arts décoratifs à la BHVP

Recherche sur le catalogue en ligne effectuée le 11 décembre 2009 :

SUPPORT = « LIVRE » + SUJET = « ARTS DÉCORATIFS »

Limites :

- le catalogue en ligne est incomplet
- l'indexation matière n'est pas systématique
- d'autres mots sujet auraient donné des résultats : par exemple, art décoratif
- les ouvrages n'ont pas été consultés

Résultats :

À la BF : 2403 notices

BHVP : 151 notices

Sur les 151 ouvrages correspondants aux 151 notices de la BHVP, 109 sont possédés également par la BF, soit :

un taux de recoupement avec Forney de 72 %.

Sur les 42 ouvrages conservés seulement à la BHVP, 75 % datent d'avant 1940. Un tiers de ceux-ci (soit 13 volumes) ont été publiés à l'occasion de l'Exposition des arts décoratifs de 1925.

Trois autres documents sont spécifiquement consacrés aux arts décoratifs à Paris : un rapport sur l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (cote 75395), un autre sur les arts décoratifs au Musée national du Quai d'Orsay (cote 27116) et un autre sur *L'âme des maisons de Paris* (paru en 2008).

Le reste est composé d'ouvrages généraux sur le sujet (par exemple, des dictionnaires) ou spécialisés (par exemple, *Le Cadre de la vie mondaine à Aix-en-Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles*, de l'artiste décorateur Henri Dobler)

NB : La plupart des 108 ouvrages présents à la fois à la BHVP et à la BF donnent lieu à des notices bibliographiques en double dans *Portfolio*.

Conclusion

Le partage du domaine des arts décoratifs entre la BHVP et Forney est sans doute à coordonner, à la fois pour les collections patrimoniales et pour les collections courantes.

Annexe 5 : Sarah Bernhardt, une actrice parisienne

Recherche sur le catalogue en ligne effectuée le 11 décembre 2009 :

SUJET = « BERNHARDT »

Pourquoi cette recherche ?

Sarah Bernhardt était une des actrices la plus connues de l'histoire du théâtre et une figure très étudiée de l'histoire des femmes et de la théorie *queer*. On s'attend à trouver des ouvrages à la fois la BHVP, qui a des collections importantes sur le théâtre, et à la BMD, spécialisée en histoire des femmes et du genre.

Limites

- le catalogue en ligne est incomplet
- l'indexation matière n'est pas systématique
- les documents n'ont pas été consultés

Résultats

	Notices	Livres	Icono	Mss	Dossiers	Articles
BH	58	58	0	0	0	0
BA	8	7	0	1	0	0
BF	27	4	23	0	0	0
BMD	69	32	26	5	2	4
BHJ	0	0	0	0	0	0
BILIPO	0	0	0	0	0	0
BTV	0	0	0	0	0	0
CDML	0	0	0	0	0	0
MMP	1	1	0	0	0	0
BCFT	2	2	0	0	0	0
Total	165	104	49	6	2	4

Livres

BHVP : 58 notices, dont 2 dossiers documentaires, et 1 doublon : 55 notices de livres
BMD : 32 notices de livres

14 titres en double

- 41 livres à la BHVP que n'a pas la BMD : **taux de recoupement avec la BMD : 25 %**
- 18 livres à la BMD que la BHVP n'a pas : **taux de recoupement avec la BHVP : 43 %**

Livres conservés à la fois par la BMD et la BHVP

Date	Auteur	Titre
1881	Colombier, Marie	Le Voyage de Sarah Bernhardt en Amérique
1883	Colombier, Marie	Les mémoires de Sarah Barnum
1884		Affaire Marie Colombier-Sarah Bernhardt

1925	Bron, Ludovic.	Sarah Bernhardt
1930	Hahn, Reynaldo.	La Grande Sarah. Souvenirs
1933	Baring, Maurice	Sarah Bernhard
1950	Rostand, Maurice.	Rostand, Maurice.
1980	Holiday, Billie	Femmes et Société. 3 Femmes et Arts
1982	Spivakoff, Pierre.	Sarah Bernhardt vue par les Nadar
1994	Gold, Arthur	Sarah Bernhardt
1995	Banu, Georges	Sarah Bernhardt. Sculptures de l'éphémère
2000	Delbée, Anne.	Le Sourire de Sarah Bernhardt
2000	Joannis, Claudette	Sarah Bernhardt "Reine de l'attitude et princesse des gestes"
2006	Gidel, Henry.	Sarah Bernhardt

Ouvrages de la BHVP que ne conserve pas la BMD :

Date	Auteur	Titre
s.d.	Benoist, René	Sarah Bernhardt
s.d.	Gros, Johannès	V. Sardou et Sarah-Bernhardt
s.d.	Lapaire, Hugues	Quelques demeures célèbres
1876	Delorme, René	Notice sur Sarah Bernhardt
1876	Sarcey, Francisque	Comédiens et comédiennes. (1ère série) La Comédie Française
1879	Clament, Clément	Esquisses d'aujourd'hui. Sarah-Bernhardt
1881	Colombier, Marie	Voyages de Sarah Bernhardt en Amérique
1893	Schürmann, Jos-J	Les Etoiles en voyage : La Patti, Sarah Bernhardt
1893	Schürmann, Jos-J	Les Etoiles en voyage : La Patti, Sarah Bernhardt
1896	Gandrey, A	Projet nouveau d'organisation d'un nouveau théâtre de musique
1899	Huret, Jules	Acteurs et actrices d'aujourd'hui. Sarah Bernhardt
1901		Sarah Bernhardt. Portrait frontispice
1910	Lecomte, Louis-Henry	Histoire des théâtres de Paris. Le Théâtre de la Cité, 1792-1807
1914	Viviani, René	Hommage des Poètes à Sarah Bernhardt
1923	Bernhardt, Sarah	L'Art du théâtre
1926		Sarah Bernhardt
1929	Auschitzky, Daniel	Madame Quand même, Sarah Bernhardt
1930	Ganderax, Etienne	Souvenirs de théâtre. Sarah-Bernhardt et la Comédie-française il y a cinquante ans, avril 1880-avril 1930
1931	Geller, G.-J	Sarah Bernhardt
1936	Binet-Valmer	Sarah Bernhardt
1942	Pronier, Ernest	Une Vie au théâtre : Sarah Bernhardt
1942	Verneuil, Louis	La Vie merveilleuse de Sarah Bernhardt
1945	Bernhardt, Lysiane	Sarah Bernhardt, ma grand' Mère
1961	Castelot, André	Sarah Bernhardt
1966	Skinner, Cornelia Otis	Madame Sarah
1968	Skinner, Cornelia Otis	Madame Sarah
1973	Castelot, André	Ensorcelante Sarah Bernhardt

1974	Emboden, William	Sarah Bernhardt
1976		Sarah Bernhardt. 31 mars-30 mai 1976
1977	Jullian, Philippe	Sarah Bernhardt
1978	Wolf, Charles-André	Les Heures étoilées de Sarah Bernhardt
1980	Fildier, André	Sarah Bernhardt, 1844-1923
1987	Sagan, Françoise	Sarah Bernhardt : le rire incassable
1988	Sagan, Françoise	Sarah Bernhardt : le rire incassable
1991	Gold, Arthur	The divine Sarah: a life of Sarah Bernhardt
2000	Guibert, Noëlle	Portrait(s) de Sarah Bernhardt
2002	Guibert, Noëlle	Chez Sarah Bernhardt dans les théâtres parisiens
2005	Lorcey, Jacques	Sarah Bernhardt. L'Art et la vie,
2005	Ockman, Carol	Sarah Bernhardt. The Art of High Drama
2009	Tierchant, Hélène	Sarah Bernhardt. Madame "Quand-même"

Conclusion : A première vue, les fonds de livres sur Sarah Bernhardt de la BHVP et de la BMD semblent assez complémentaires.

Annexe 6 : Age des collections

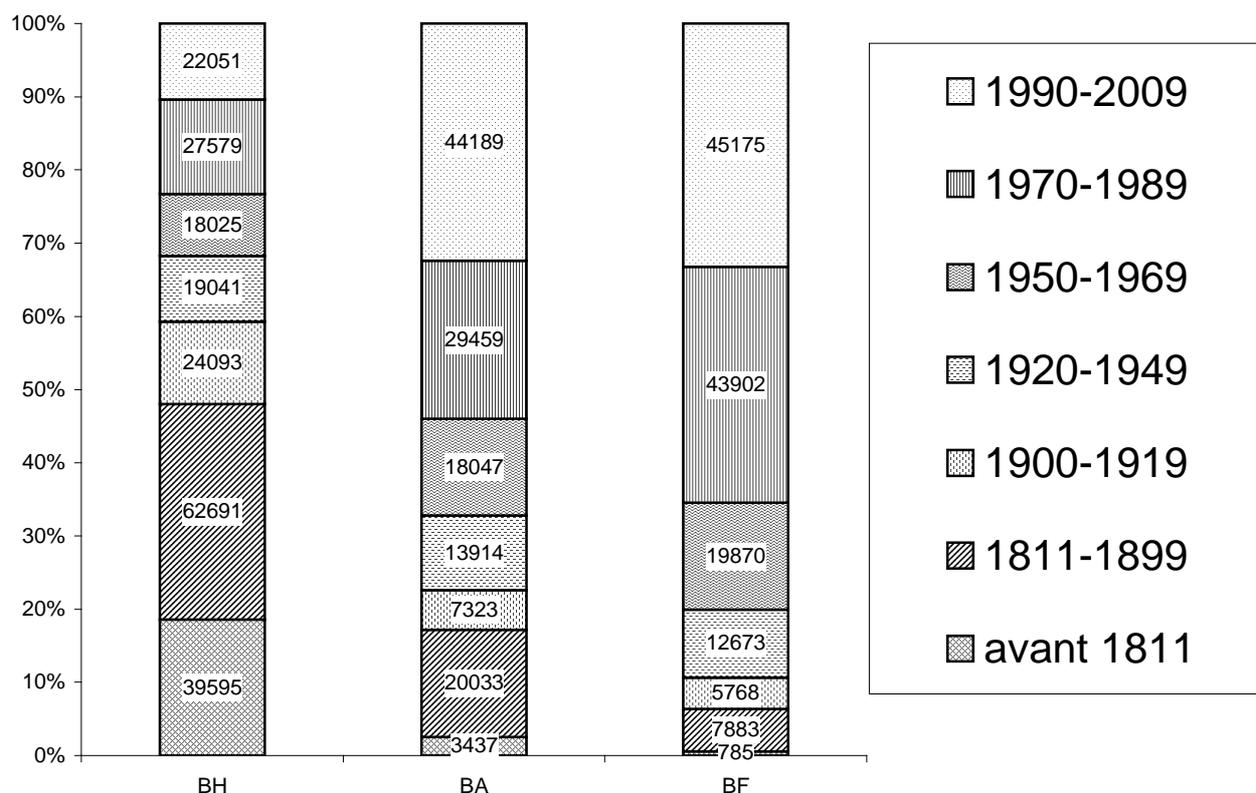
Recherche sur le catalogue en ligne effectuée le 10 décembre 2009

**Pour les livres catalogués avec date uniquement, par période et par bibliothèque
BHVP- BAVP - BF**

Le découpage chronologique relativement équilibré (tranche de 20 ans pour 20^e siècle) tient compte de repères historiques qui peuvent faire sens pour des institutions (début de la Bibliographie de la France, fin de siècle, fin des « après-guerre », déménagement de la BHVP...)

Limites :

- le catalogue en ligne est incomplet
- beaucoup de livres sont catalogués sans date.



Annexe 7 : La Bibliothèque de la Maison de Balzac

47, rue Raynouard
75016 Paris
Tel : 01 55 74 41 80

La Maison de Balzac est l'un des trois musées littéraires de la Ville de Paris, avec la Maison de Victor Hugo et le Musée de la Vie romantique (George Sand). Honoré de Balzac y vécut de 1840 à 1847 et y conçut La Comédie humaine. Elle fut acquise par la Ville en 1949.

Fondation de la bibliothèque : 1971

Équipe : 2 personnes

Budget : ?

Superficie :

- Une salle de lecture principale
- Une réserve

Conditions d'accès : ouverte à tous gratuitement

Horaires d'ouverture :

- Du mardi au vendredi de 12h30 à 17h30
- Le samedi de 10h30 à 17h30

Consultation sur place uniquement.

Publics : surtout des chercheurs

SIGB : Portfolio

Catalogues :

Catalogue collectif des BSVP

Encore des fichiers papier à rétroconvertir

Signalement d'une partie des revues dans le Sudoc depuis l'été 2009.

COLLECTIONS

Spécialités : Honoré de Balzac et Théophile Gautier

Fonds ancien sur Balzac

Ouvrages

- Editions originales et successives de l'œuvre de Balzac (éditions populaires, critiques et traductions)
- Ouvrages reliés, annotés ou dédiés par Balzac
- Ouvrages du 19e siècle : physiologies, codes et manuels, usuels
- Journaux du 19e siècle (env. 70 titres)
- Reliures et illustrations de l'époque romantique

Manuscrits

- Lettres autographes de Balzac et de ses correspondants, contrats d'éditeur (+ microfilms des manuscrits de Balzac conservés à l'Institut de France)
- Correspondance de contemporains, d'héritiers et de collectionneurs de Balzac (fonds Caroline Marbouty, fonds Cécile Louis, fonds Jean Prinnet)

Iconographie

- Estampes, photographies et illustrations de La Comédie humaine, du 19e siècle à nos jours

Fonds de documentation et de recherche sur Balzac

- des ouvrages de référence généraux (encyclopédies, dictionnaires, histoires, bibliographies...)
- des ouvrages consacrés à Balzac et à la première partie du 19e siècle (études critiques, thèses, colloques, adaptations, périodiques français et étrangers...)
- des outils de recherche multimédia consultables sur place : "Explorer La Comédie humaine" et le "Vocabulaire de Balzac".

Fonds Théophile Gautier

En 1997, la Maison de Balzac a accepté une donation du petit-fils de Théophile Gautier, écrivain ami de Balzac, auquel aucun musée n'est consacré. La bibliothèque enrichit ses collections par des achats ou des dons.

- Manuscrits
- Ouvrages de Gautier (dont trois éditions originales)
- Ouvrages sur Gautier
- Peintures et photographies en relation avec Gautier ou exécutées par lui

Animations

- Activités de la Société des Amis d'Honoré de Balzac et de la Maison de Balzac
- Activités du Groupe d'études balzaciennes
- Activités du Groupe international d'études balzaciennes

Fonds complémentaires

- Bibliothèque de l'Institut de France (collection Lovenjoul, etc.)
- Bibliothèque nationale de France (Manuscrits, Réserve des livres rares, Arsenal)
- Bibliothèque Mazarine (papiers Lebrun)
- BHVP (Manuscrits)

Annexe 8 : La Bibliothèque de l'École Du Breuil

Route de La Ferme
75012 Paris
Tél. : 01 53 66 14 02

L'École Du Breuil a été créée par Haussmann en 1867 pour former des jardiniers capables d'entretenir les parcs et jardins parisiens. Implantée depuis 1936 dans le Bois de Vincennes, elle accueille environ 220 élèves depuis le Brevet d'Enseignement Professionnel Agricole (B.E.P.A.), jusqu'au niveau Bac + 3. Elle organise aussi des cours de formation continue pour les agents de la Ville et dispense des cours publics de jardinage et de botanique. Elle est de statut privé sous tutelle de la Ville de Paris (Direction des espaces verts et de l'environnement). Les programmes sont définis par le Ministère de l'Agriculture. Environ 80 personnes (professeurs, jardiniers, ingénieurs, etc.) y travaillent. Les bâtiments sont classés.

Historique de la bibliothèque : Alphonse Du Breuil, premier Directeur de l'École, intègre les ouvrages de référence à l'enseignement dès la création de l'établissement. Les ouvrages de la bibliothèque du Service Central des Parcs et Jardins de la Ville rejoignent l'école en 1970.

Équipe : 2,8 ETP (3 personnes)

Budget : 14 900 euros

Superficie :

- Une salle de lecture principale (198 m²)
- 2 réserves de 70m²
- une cave

Conditions d'accès : ouverte à tous gratuitement

Horaires d'ouverture :

- Lundi-mercredi-jeudi-vendredi de 9h00 à 17h00
- Mardi de 13h00 à 18h30

Prêt réservé aux agents de la DEVE, aux élèves, professeurs, et personnes qui suivent les cours publics.

Publics : surtout les élèves et les professionnels

SIGB : Geac

Catalogues

- Catalogue collectif sur intranet avec les autres bibliothèques de la DEVE (Bibliothèque de la Maison du jardinage, Biblio-Ludothèque Nature du Parc Floral et deux centres de documentation)
- Fichiers papier à retroconvertir
- Signalement d'une partie des revues dans le Sudoc depuis l'été 2009.

COLLECTIONS

Spécialités

- Architecture et technique du paysage
- Histoire de l'art des jardins
- Botanique, Biodiversité
- Horticulture ornementale, fruitière et légumière
- Environnement, sol, climat
- Urbanisme, gestion durable

Fonds ancien (avant 1900)

- env. 3 000 livres imprimés (ouvrages français et anglais) (dont une centaine seulement sont catalogués)
- 50 titres de périodiques (env. 600 volumes)
- estampes
- 2 herbiers (années 30)

Fonds courant

- env. 7 000 livres imprimés, dont 4 000 documents en réserve
- 54 titres de périodiques français et étrangers courants
- env. 150 DVD.

Animations

- expositions
- fête des jardins

Bibliothèque partenaire

Bibliothèque de la Société nationale d'Horticulture de France

84 rue de Grenelle - 75007 Paris (1er étage)

Tél. : 01 44 39 78 78

Entrée gratuite pour les adhérents de la SNHF et des associations affiliées, sur présentation de leur carte de membre valide. Entrée payante pour les lecteurs non-adhérents (5 €)

- 7 200 ouvrages français et étrangers du 16e siècle à nos jours
- 600 titres de périodiques anciens
- 400 titres de périodiques reçus régulièrement des quatre coins du monde, ainsi que les bulletins des sociétés d'horticulture affiliées à la SNHF.